

n°1

2025

espaces communs

Transitions ?

Regarder derrière pour
inventer demain

Revue Espaces Communs n°1
«Transitions? Regarder derrière
pour inventer demain»

édito	Transitions? Regarder derrière pour inventer demain Par Arnaud Idelon et Elsa Buet	9
	#1 Aller vers de nouveaux équilibres territoriaux	14
entretien	Villages Vivants : plus qu'un modèle alternatif à la propriété, un levier politique pour les territoires ruraux Avec Raphaël Boutin-Kuhlmann, par Joanne Journée	17
entretien	Évaluer la contribution au « bien-vivre territorial » des tiers-lieux : une piste à explorer? Avec Mariette Sibertin-Blanc, par Julie Auffray	27
entretien	Phénomène de métropolisation : faire contre-récit de l'axe seine Avec Pauline Bance, par Stany Cambot	41
	#2 Repenser le lien au vivant	50
entretien	Espaces communs : une application de l'approche juridique des biens communs en milieu montagnard Avec Olivier Jaspart, par Guilhem Bousquet	53
fiche de lecture	« Le sens des lieux Éthique, esthétique et bassins-versants » De Gary Snyder, par Pauline Dutheil	71

#3 Déconstruire les référentiels, augmenter les imaginaires

entretien Des nouveaux territoires aux tiers-lieux, tentatives de transition du monde culturel?
Avec Fabrice Lextrait, par Arnaud Idelon

fiche de lecture « Réenchanter le monde. Le Féminisme et la politiques des communs »
De Silvia Federici, par Lise Dary

entretien Repaire : un tiers-lieu à l'intersection des luttes féministes et de la création
Avec Laure Daougabel et Elisa Grenet, par Sarah Benabou

entretien Récit subversif de la Sécurité Sociale et affirmation d'un puissant déjà-là communiste
Avec Bernard Friot, par Yoann Guyot

#4 Changer les postures professionnelles

entretien Les pratiques « Do It Yourself » appliquées au corps et à la santé, sur les fablabs et les tiers-lieux solidaires
Avec Amélie Tehel, par Jeanne Piacentino

81

83

87

101

113

131

133

article Quand l'aménageur devient maître d'usage. Que produit l'intégration d'une fonction de « maître d'usage » chez l'aménageur ?
Par Léa Finot

fiche de lecture « Le travail du commun »
De Pascal Nicolas-Le Strat, par Delphine Simon-Baillaud

#5 Faire société au prisme des communs

fiche de lecture « Les Communs. Des jardins partagés à Wikipédia »
De Jean-Benoît Zimmerman, par Raphaël Reinecke

fiche de lecture « En communs : une introduction aux communs de la connaissance »
De Hervé Le Crosnier, par Martin Crepet

article « Bene Comune » et Usage Civique à Naples : un modèle inspirant d'auto-gestion et de valorisation non économique du patrimoine délaissé
Par Robin Girard

149

163

170

173

179

189

Concernant l'écriture inclusive, l'utilisation de cette dernière a été laissée à la discrétion des co-auteur·ice·s.

Transitions ? Regarder derrière pour inventer demain

par Arnaud Idelon et
Elsa Buet, coordinateur·ice·s
du Diplôme Universitaire
« Espaces Communs »

Transitions ? « Passages d'un état à un autre, en général lent et graduel ; état intermédiaire. » Face aux crises multiples qui marquent notre séquence historique, les transitions ne peuvent s'appréhender qu'au pluriel, dans une perspective holistique. Montée des populismes, démantèlement de l'État providence, crises écologiques et sociales, conflits armés de part le globe et génocides perpétrés dans l'indifférence générale de la communauté internationale : nous faisons face à un monde qui se désagrège. L'urgence de passer d'un état à un autre est bien là. Pourtant, nous n'avons pas le luxe de ce caractère « lent et graduel ». Il faut agir. Maintenant.

Les transitions à amorcer sont tant politiques, sociétales, culturelles qu'environnementales et nous enjoignent de mobiliser l'ensemble des outils à notre disposition, à toutes les échelles, pour faire face aux défis du présent. Quelle place à jouer pour les espaces communs dans ces transitions ? Des espaces de sensibilisation, des démonstrateurs, des espaces où l'on renoue et l'on reprend des forces dans la joie collective, des espaces aspirant à des transformations sociales et politiques durables, des espaces en rupture - parfois - avec les systèmes de pensée dominants et le fatalisme auxquels ils confinent. *There is no alternative*¹.

La revue n°0 du Diplôme Universitaire Espaces Communs s'intitulait *Alternatives*. Nous y triturons cette notion avec la volonté de ne pas enfermer dans une marge - ou dans une romantisation de la marge - les tentatives des espaces communs, ces « lieux transitionnels »², qui tentent quotidiennement de déjouer le monde tel qu'il va. Un an après, en choisissant d'explorer la notion de transition, les horizons ne sont pas plus clairs - mais l'urgence nous pousse à imaginer ce passage de la marge au centre de manière claire et sans retour en arrière. Une redirection, une bifurcation pour s'engager clairement sur un nouveau chemin. Mais il nous faut d'abord déconstruire ce vocable « transitions » pendus à toutes les lèvres. Transitionner : depuis quoi ? Vers quoi ? Transitionner engage de faire le constat clair de ce qui dysfonctionne, et d'établir une destination collective, dusse-t-elle être encore floue, inconnue, désespérée ou à découvrir.

La transition - nous apprennent les théories queer (M. Nelson, P. B. Preciado, N. Traoré, J. E. Munoz) à propos des transitions de genre - sont un voyage, un chemin dans l'inconnu entre les bornes binaires du genre comme construction

culturelle. Et ce voyage est un travail, sans cesse continué, qui ne se fait pas sans heurt ni altérité, qui progresse dans la pénombre et dans l'adversité, et se doit de puiser dans la force collective pour ne pas se scléroser, douter, abandonner. Le voyage vers des horizons plus ouverts comme un mouvement perpétuel, c'est ce que décèle Pascal Nicolas-Le Strat dans ce « travail du commun » : « Un commun réside fondamentalement à l'endroit où il a été désiré et où il continue à être investi, projeté, habité. S'il se coupe de la dynamique sociale qui l'a fait naître, il cesse d'être activé et soutenu. Pour résister, il a besoin sans cesse d'être ré-attesté par un désir collectif, ré-engagé dans de nouvelles pratiques, ré-incorporé dans des dispositifs et dispositions établies à son dessein. » Il n'est pas de transition sans désir de voyage.

Il n'est pas de transition sans désir de rupture diront celles et ceux qui voient dans ce mot valise un alibi pour prolonger le business as usual. Se donner une destination sans rompre franchement avec des modes de production néfastes, extractivistes et colonialistes. Bifurquer pour sortir des schémas de pensée qui réduisent, jour après jour, tant nos imaginaires que nos capacités d'agir sur le monde. Ainsi, dans les quatre scénarios proposés par l'ADEME dits « Des futurs en transition »³, seul l'un d'entre eux (« génération frugale ») se pose en rupture avec nos modes de consommation. Transitionner sans rompre : un autre nom du compromis.

Il n'est pas de transition sans désir de rupture. Subsistent pourtant, dans les mondes que l'on cherche à faire devenir fantômes, les traces de tentatives plus anciennes, de gestes et de pensées qui, eux aussi, bien avant nous, ont cherché à modifier le réel pour qu'il soit plus habitable. Alors : prenons-les en bagage. Creusons plus loin dans l'histoire, pour prendre davantage d'élan, afin de pouvoir enfin faire grand saut ? Enrichi-e-s de cette « culture des précédents »⁴

¹ Mark Fischer, remobilisant ironiquement le mot d'ordre de Margaret Thatcher dans Le réalisme capitaliste nous dit qu'il est sans doute plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme.

² Raphaël Besson in Lieux Infinis, Catalogue d'exposition du Pavillon Français de la Biennale de Venise, 2018 (dir. Encore Heureux Architectes)

³ <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>

⁴ Benjamin Roux, L'art de conter nos expériences collectives

évoquée par Benjamin Roux, qui nous montre à travers des narratifs dissidents et des contre-récits que d'autres voies sont possibles. S'appuyer sur ce patrimoine informationnel commun que composent les traces et récits de tout ce qui, dans l'histoire, a entrepris ce voyage pour ouvrir d'autres possibles. Il n'est pas de transition sans connaissance des voyages entrepris avant nous, des réussites et des erreurs, des pivots. Ne pas réinventer la roue. S'appuyer sur les jurisprudences existantes, comme le font tant pour les tiers-lieux la plateforme Movilab et pour la permanence architecturale l'École du Terrain, pour continuer à fissurer l'édifice dominant et faire advenir, dans l'ici et le maintenant, les potentiels que l'on appelle de nos vœux. Nos espaces communs disposent de ce riche héritage - parfois conscientisé, souvent inconscient - de tentatives de transformation sociale depuis les lieux : les communaux, le biorégionalisme, la commune de Paris, le situationnisme, l'éducation populaire, les bibliothèques troisième lieu, les squats, les *Nouveaux Territoires de l'Art*, le logiciel libre, les zones autonomes temporaires, les utopoï queer, le droit à la ville, le tiers-paysage, les chronotopies, le community organizing... Un héritage de luttes, parfois victorieuses, parfois matées, comme un corpus inépuisables d'outils, de tactiques, de ruses et de récits pour s'outiller aux transitions à venir.

Parce que regarder dans le passé permet de mieux cerner l'avenir. De sonder dans l'histoire, comme le fait Michaël Föessel avec *Récidive*. 1938, les signaux faibles d'une résurgence du danger fasciste, d'apprendre de nos erreurs passées. Enfin, d'apprendre que les avènements n'ont pas été toujours bouchés et que partout la société civile à su, depuis les lieux, s'organiser pour quitter des rives hostiles et inventer demain, sans attendre, dès aujourd'hui.

Aller vers de nouveaux équilibres territoriaux

En France, l'aménagement du territoire est traditionnellement une compétence de l'Etat central. Derrière cette notion se cache des politiques publiques descendantes, qui façonnent les territoires d'après des visions politiques prédéfinies et souvent déconnectées des enjeux locaux. Aujourd'hui - et depuis les années 1980 - l'échelon local tente de s'affirmer, et apparaît comme un champ à investir pour répondre aux crises que nous traversons.

Des initiatives portées par des acteurs issus de la société civile trouvent leur légitimité en répondant à des défis de taille : revitaliser les centre-bourgs, déconstruire le développement territorial basé sur le progrès et l'attractivité économique, sortir des sillons de la métropolisation...

Elles participent à cette quête de nouvelles échelles de gouvernance territoriale, en puisant dans des modèles qui les précèdent - issus de l'économie sociale, de l'épargne citoyenne, des cafés de village, des maisons communes... - et en les réinventant pour servir une vision actualisée du bien-être territorial. Ces dernières militent pour des transitions via des dispositifs, une ingénierie, un accompagnement public et une gouvernance locale qui portent la qualité et l'hospitalité de chaque territoire.

Vous retrouverez dans cette partie trois entretiens qui mettent en lumière comment partir d'actions locales directes en travaillant à une échelle de proximité, permet d'œuvrer à un changement global. D'abord, l'entretien de Raphaël Boutin-Kuhlmann, de la coopérative immobilière Villages Vivants, mené par Joanne Journée, met en avant un dispositif mobilisant l'épargne citoyenne, réel levier politique pour les espaces ruraux.

Puis, Julie Auffray et Mariette Sibertin-Blanc, maîtresse de conférence en Urbanisme-Aménagement et chercheuse au sein du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés, élaborent une critique du développement territorial basé sur l'attractivité et la performance des territoires, en explorant la notion de bien-être territorial. Cette notion porte une volonté de changement qui se matérialise en actions.

En miroir, dans un contexte plus urbain, le dernier entretien vient renforcer la critique des politiques publiques d'aménagement du territoire. Stany Combot, architecte, réalisateur et membre d'Echelle Inconnue, se livre à Pauline Bance sur les relations de pouvoirs induites par la métropolisation, mais également des projets de territoire qui, derrière une volonté de transition, peinent à être inclusifs.

Villages Vivants : plus qu'un modèle alternatif à la propriété, un levier politique pour les territoires ruraux

Avec Raphaël Boutin-Kuhlmann
Par Joanne Journée

Coopérative immobilière, rurale et solidaire, Villages Vivants rassemble des citoyens, entreprises et collectivités qui s'engagent avec leur épargne pour acheter, rénover et louer des locaux à des collectifs porteurs de projets dans les territoires ruraux. Forts de leur expertise, ils essaient aujourd'hui leur modèle à travers des formations, l'accompagnement des territoires et la documentation de leurs actions. Leur parole compte. Raphaël Boutin-Kuhlmann, le co-fondateur et co-directeur général de Villages Vivants, m'a accueillie dans leurs bureaux, à Crest (26). On a discuté pendant plus d'une heure dans la cuisine, jamais vraiment seul-e-s car l'équipe boit beaucoup de café, et cette ambiance chaleureuse a naturellement fait dériver notre entretien vers l'engagement politique de Villages Vivants, leur discours et leurs inquiétudes aujourd'hui.

Raphaël, on avait 20 ans quand on s'est connus et à l'époque on n'aurait pas parié que tu te lancerais dans l'immobilier. Peux-tu nous expliquer ton parcours et comment tu es arrivé à la création de Villages Vivants ?

Mon parcours universitaire, c'est d'abord des études en communication, puis Sciences Po, un master en urbanisme et un autre en géographie rurale. Après ça, je me voyais surtout m'engager pour des territoires à travers les collectivités, j'avais pas vraiment d'expérience de la société civile à l'époque. J'ai commencé par travailler à l'Association des maires ruraux de France, et j'ai parcouru le pays pour aider des mairies à soutenir des associations locales et faire face aux fermetures de services (écoles, gares, bureaux de Poste...). J'ai découvert des ruralités combatives, avec des élu-e-s très engagé-e-s. Après trois ans, je suis revenu dans la Drôme dont je suis originaire, pour diriger la communauté de communes du Pays de Saillans. Une expérience difficile, où j'ai frôlé le burn-out. J'ai alors compris que ce n'était peut-être pas du côté des élu-e-s qu'on pouvait vraiment agir. Je voyais beaucoup de plaintes et d'inertie, mais peu d'initiatives alternatives concrètes, souvent freinées par le manque de moyens. J'ai ensuite rejoint la fondation Terre de Liens, où j'ai travaillé trois ans, à une période clé de son développement. J'y ai appris énormément, notamment sur la gouvernance et l'immobilier solidaire, aux côtés de Jérôme Deconinck, qui a été un mentor pour moi. En parallèle, en 2017, avec un petit groupe d'habitant-e-s de Crest, on a créé un tiers-lieu, L'Usine Vivante, dans une friche industrielle. À l'époque, on ne savait même pas ce qu'était un tiers-lieu, mais on a monté un espace autogéré pour artistes et artisan-e-s, presque sans subventions publiques. Villages Vivants tire d'ailleurs son nom de cette aventure, et on est aujourd'hui en train de racheter ce lieu, ce qui boucle la boucle ! Après un congé parental, j'ai décidé de quitter Terre de Liens pour fonder Villages Vivants en 2018, avec Sylvain Dumas et Valérie Dumesny. Sylvain avait une fibre entrepreneuriale et financière qui me manquait, j'apportais ma connaissance

de l'immobilier solidaire et des territoires, et Valérie, venant de la Nef, avait une expertise en animation coopérative. C'est ainsi qu'a démarré l'aventure Villages Vivants.

À part votre complémentarité, qu'est-ce qui vous a rassemblé et a posé les bases de l'identité de Villages Vivants ?

On a mis un an à monter la coopérative, avec l'idée que l'immobilier pouvait être un levier pour revitaliser les centres-bourgs. On est parti de ce qu'on appelait alors le double constat : d'un côté, de nombreux locaux vides ; de l'autre, des projets collectifs (tiers-lieux, cafés, magasins de producteurs) qui fonctionnent là où le commerce classique échoue. Ce qui caractérise ces initiatives c'est qu'elles ne sont pas de simples entreprises : elles sont associatives, coopératives, collectives, portées par des personnes qui partagent une vision du territoire, de la valeur sociale et de la gouvernance partagée. C'est ce qui les rend plus robustes et résilientes. Avec Villages Vivants, on a voulu montrer que l'immobilier peut encourager des projets solides dont les financeurs et collectivités ont pourtant l'habitude de se méfier, et on a créé un modèle de propriété d'usage, en opposition à la propriété classique. Plutôt que de spéculer sur l'immobilier, on sanctuarise l'usage : on achète un bien sur le long terme pour y installer un collectif porteur de projet. Mais ici, c'est le locataire qui choisit son propriétaire, et non l'inverse, ce qui change tout. Investir 1M€ dans un village de 450 habitant-e-s en Ardèche, pour y implanter un restaurant coopératif, y a que nous qui le faisons et ça marche ! Créer un modèle de propriété d'usage implique de casser les codes. On ne peut pas se financer via des emprunts classiques ou des investisseurs traditionnels, car ils fonctionnent sur la solvabilité des projets. Au lieu de ça, on a puisé dans des modèles existants, aussi bien issus de l'économie sociale (comme Habitat et Humanisme) que du grand capital, et on les a hackés, détournés et réinventés pour servir notre vision. En mobilisant l'épargne citoyenne, on porte un

message politique fort sur la ruralité et les communs. Les citoyen·es ne sont pas de simples investisseur·euse·s : ils et elles entrent dans la gouvernance et participent à la prise de décisions, ce qui change aussi le rapport au risque, basé sur un capital patient et solidaire. Aujourd'hui, Villages Vivants, c'est 29 projets dans 13 départements du quart Sud-Est, une équipe de 17 salarié·e·s, 10 000 m² acquis et 11M€ investis, avec 85 emplois créés. On a trouvé un rythme de croisière avec 7 à 8 acquisitions par an et 3M€ investis chaque année.

Les projets ne répondent pas à une typologie figée, mais nos critères de sélection sont clairs :

- La ruralité : sur des territoires où il n'existe pas d'autres modèles comme le nôtre.
- La nature collective du projet : la structure juridique peut prendre différentes formes mais le collectif doit avoir des outils de gouvernance partagée.
- L'adéquation avec le territoire : on ne veut pas créer des «bulles bobos» déconnectées des besoins locaux.
- La viabilité économique sur le long terme : on est responsables de l'argent des citoyen·ne·s, on n'est pas là pour tester des idées, mais pour installer des activités pérennes.
- La taille et le dynamisme de la commune : plus elle est petite et moins il y a d'acteur·rice·s qui portent des projets similaires, plus ça nous intéresse.
- La nature du bâtiment : on vérifie que l'investissement ne soit pas risqué pour des raisons techniques et de normes.
- Les compétences : on vérifie que le collectif ait les capacités de gestion nécessaires à la pérennité du projet.
- Les modèles économiques des projets sont très variés : certains sont marchands, d'autres reposent sur le bénévolat, le prix libre ou la subvention, mais ils doivent tous être solides. De l'instruction au coaching des projets, on ne travaille jamais seuls : il y a toujours un tiers-validant comme France Active, France Initiative, les collectivités, les banques, l'Union régionale des Scop ou des partenaires métiers, le Groupement Régional Alimentaire de Proximité

par exemple. Ce modèle coopératif est une garantie de la stabilité des projets.

Aujourd'hui, on a aussi acquis suffisamment d'expertise pour mettre en place un suivi post-installation, et réduire encore les risques. Tous ces coûts d'ingénierie sont intégrés dans le plan de financement et facturés à nos cinq SCI (les modèles économiques et juridiques de Villages Vivants pourraient faire l'objet d'un entretien à part entière, ndlr).

Votre discours, vous l'avez construit au fur et à mesure ?

Totalement. Au début on était perçus comme des zadistes par les financiers traditionnels et comme des capitalistes par les milieux des communs et de l'éducation populaire en ruralité car on n'était pas un collectif, et on n'émanait pas d'un mouvement citoyen. Notre légitimité coopérative, on est allé la chercher avec les dents, et on continue encore aujourd'hui. Avec 1 000 personnes qui ont investi dans Villages Vivants, on commence à asseoir cette légitimité. Au départ, on savait que pour prouver notre modèle, il fallait agir vite et à grande échelle : remporter des prix, communiquer, montrer par l'action que nos idées tenaient la route. Mais comme l'utopie réduit à la cuisson, on en a vite vu les limites et on a ajusté nos axes au fur et à mesure.

On s'est toujours inscrit dans une dynamique de «faiseux·seuses», comme disait Jérôme de Terre de Liens : avoir une grande idée, mais surtout agir concrètement. C'est cet équilibre entre la grande histoire et la petite qui structure notre discours : on parle à la fois de révolution et d'actions locales, celles qui transforment les villages. Aujourd'hui, on radicalise notre discours, car on a les bases pour aller plus loin. Ce discours citoyen et militant est essentiel, car notre modèle repose sur une épargne citoyenne et un portage collectif de la propriété. Face aux élu·e·s et aux financiers, j'explique comment les modèles autogestionnaires fonctionnent, pas seulement sous l'angle de la démocratie ou du capital, mais en montrant pourquoi ça marche concrètement.

Il y a une notion que vous employez souvent chez Villages Vivants : celle de «ruralités positives». Peux-tu nous dire ce qu'elle recouvre?

Ce terme ne me plaît pas trop, mais on s'est réapproprié la question depuis un an environ. L'idée derrière les «ruralités positives», c'est de changer le regard sur les territoires ruraux, de montrer qu'ils ne se résument pas aux luttes (comme les Gilets jaunes), mais qu'ils sont aussi des lieux d'alternatives. Les dernières élections législatives ont été un choc pour moi : l'extrême droite a récupéré le discours sur «la» ruralité, en imposant une vision fantasmée, figée dans le passé, avec des références vichystes à la terre et à la France éternelle. Mais ils n'ont aucun programme concret pour les campagnes, juste des discours démagos sur l'agriculture et une opposition artificielle entre catégories de population : les néo-ruraux, les écolos, etc. Nous, on veut porter un autre discours. Déjà, il n'y a pas «une» ruralité, mais «des» ruralités : la montagne, la plaine, les Cévennes, les bocages normands... Chaque territoire a ses spécificités. Ce qu'on défend, c'est qu'il s'y passe plein de choses positives. Historiquement, ce sont des espaces de coopération, de solidarité et d'accueil, même si la tendance politique est de valoriser surtout leur dimension identitaire. Malgré leurs difficultés, ces territoires offrent une qualité de vie incroyable, c'est une connexion globale au vivant dont il est question, et en premier lieu aux humains. On n'est pas «l'arrière-pays», mais «l'avant-pays», surtout dans une société post-urbaine. Et on ne peut pas laisser l'extrême droite s'approprier seule la question des ruralités. C'est pour ça qu'on parle de «ruralités positives».

Il y a un mois vous franchissiez le cap des 1 650 000€ collectés dans le cadre de votre levée de fonds, avec environ 1000 investisseurs solidaires, dont des particuliers. Quelles sont les tendances de l'épargne citoyenne des dernières années et quelles sont les conséquences pour Villages Vivants?

C'est un vrai sujet, et on en parle beaucoup avec FAIR, qui délivre le label de l'épargne solidaire. Même si cette épargne s'est développée ces dernières années, elle reste peu ancrée en France. Ici, l'État Providence, le bénévolat associatif et le don sont des réflexes plus naturels. Longtemps, seuls des acteurs comme Habitat Humanisme et Terre de Liens proposaient une épargne solidaire. Depuis 5-6 ans, on est de plus en plus nombreux à y faire appel, ce qui est une bonne chose, mais ça pose des questions. D'abord, il y a forcément une concurrence : comment trouver son public ? Ensuite, on voit émerger des acteurs opportunistes. Ils ont un label ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), mais leur approche est loin d'être aussi politique ou radicale que la nôtre. Ils restent dans un modèle capitalistique, avec une gouvernance fermée et une lucrativité encadrée mais bien réelle. Le grand capital est toujours plus rapide et puissant. Aujourd'hui, il y a une multitude de structures qui se revendiquent de l'immobilier solidaire, mais avec une éthique dégueulasse et aucun lien avec le bien commun. Chez Villages Vivants, on ne veut pas juste colmater les brèches en installant quelques boutiques en milieu rural. Notre ambition est bien plus large : il s'agit de transformer en profondeur les modèles de propriété, de gouvernance et de marché. C'est ce changement de paradigme qui nous anime.

C'est quoi, pour toi, les différences entre une foncière solidaire urbaine et une foncière solidaire rurale?

Comme pour les villes et les campagnes, il y a des différences qui existent partout et tout le temps, mais la principale différence entre une foncière solidaire urbaine et rurale, c'est la typologie de l'immobilier. En milieu rural, l'immobilier est souvent mal adapté, avec des bâtiments datant de plusieurs décennies et des normes obsolètes, tout comme les codes du commerce. En ville, les codes de construction sont plus simples et mieux alignés avec les besoins actuels. Le rapport au risque est aussi différent. En ville, si un projet ne fonctionne pas, on peut toujours revendre ou réorienter le bien. Mais à la

campagne, si on investit 1M € dans un village comme Boffres en Ardèche, trouver un nouvel acquéreur dans les cinq ou dix ans est pratiquement impossible. Autre différence importante : les foncières urbaines cherchent souvent à optimiser les coûts de leurs opérations et d'ingénierie, alors que nous, on fait des petites opérations, on est des détaillants. On privilégie l'échelle réduite pour pouvoir passer du temps sur chaque projet. Peu importe que ce soit un projet à 150K € ou 2M €, on ne renonce pas au temps humain nécessaire. Enfin, le rapport au marché diffère également. Nous intervenons principalement dans des zones où le marché est détendu ou en tension, ce qui signifie que nos investissements sont bas en termes de foncier, mais impliquent des travaux importants. En revanche, les foncières urbaines ont des prix de foncier beaucoup plus élevés, mais des travaux moins coûteux. Le grand écart, c'est donc entre le prix du foncier et le prix de la réhabilitation.

Penses-tu que les espaces de solidarité et les transitions en milieux ruraux sont condamné-e-s à rester territorialement circonscrit-e-s ? Ou que la multiplication des archipels peut faire système ?

C'est une question difficile, celle de la convergence des luttes. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse claire. Ce que je sais, c'est que j'adore travailler à une échelle de proximité, car c'est là que je peux voir concrètement les résultats et voir notre modèle se diffuser. De ces réussites locales, je peux convaincre : convaincre un-e banquier-e de installer un modèle autogestionnaire parce que ça fonctionne, convaincre un-e élu-e un peu réac que notre modèle crée de la valeur et des emplois, convaincre des voisin-e-s que cette ressourcerie à prix libre est bien plus utile qu'un magasin pour touristes, qu'elle propose un vrai service. Parallèlement à cela, on intervient dans des colloques, on discute avec le Ministère de la Transition écologique et on utilise nos petites histoires pour participer à un changement global. On a aussi l'essaimage en tête : on ne cherche pas à étendre Villages Vivants partout en France, mais à aider d'autres foncières à se créer. On diffuse

notre discours, on mène des plaidoyers et on développe des outils, comme des formations, pour encourager d'autres à suivre notre modèle.

Quant à savoir si ça va marcher, je suis un peu pessimiste. Les contre-révolutions actuelles sont tellement plus puissantes que nous. À chaque avancée, on se fait rattraper par des initiatives capitalistes et des mouvements réactionnaires, et ce n'est même pas d'Elon Musk dont je parle, mais des milliardaires français qui investissent dans l'immobilier solidaire, surfent sur notre langage et détournent nos moyens d'action.

Comme on parle beaucoup de langage, si tu devais choisir certains mots-clés pour raconter ce que sont pour toi les espaces communs, et dans la vision de Villages Vivants, ce serait lesquels ?

Pour moi, la première notion-clé, c'est l'*usage*. Aujourd'hui, la propriété sanctuarise l'abus, mais il faut démembrer cette notion pour la recomposer autour de l'usus, ce qui est fondamental pour les communs. Avec l'usage, il y a aussi la *mixité d'usage*. À Villages Vivants, on se bat pour ramener cette mixité dans tous les aspects de notre vie, de nos relations, contrairement aux politiques actuelles qui ont tendance à tout spécialiser et compartimenter. Quand on déspecialise, on devient plus robuste, comme le dit Olivier Hamant. Une autre notion importante, c'est le *lieu social*. Je crois beaucoup plus dans le lieu social que dans le lien social. À Villages Vivants, on est convaincu qu'il n'y a pas de lien sans lieu. Le lien social, c'est un concept politique, c'est Chirac en 1995 avec sa notion de fracture du lien social. Mais les gouvernements successifs ont creusé une fracture du lieu social, en fermant et en optimisant à tout va.

Évaluer la contribution au « bien-vivre territorial » des tiers- lieux : une piste à explorer ?

Avec Mariette Sibertin-Blanc
Par Julie Auffray

Mariette Sibertin-Blanc est maîtresse de conférence en Urbanisme-Aménagement. Elle est chercheuse au sein du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) et dirige l'équipe du CIEU (Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines). Elle assure également la coordination pédagogique de la formation APTER (Action Locale et Projets de Territoire) au sein de l'Université Toulouse Jean Jaurès. Dans cet entretien, réalisé en octobre 2023, elle explique la notion de « bien vivre territorial » sur laquelle elle travaille et mentionne l'hospitalité des espaces comme une dimension de ce bien vivre. Elle met également en lumière le rôle des collectivités dans la facilitation de ce bien vivre sur le territoire.

Pour débiter, pouvez-vous présenter votre parcours en tant que chercheuse ?

Depuis ma thèse, j'ai travaillé sur le lien entre culture et développement urbain. J'ai fait ma thèse sur la culture dans les espaces périurbains. On avait tendance à dire que dans les espaces périurbains il n'y avait pas de vie sociale, que c'était des territoires très refermés sur l'espace domestique... enfin, une sorte de mépris vis-à-vis des habitants. Mon hypothèse était donc qu'il y avait des initiatives culturelles qui émergeaient du monde associatif et politique et qui pouvaient éclairer différemment ces territoires et la qualité de vie, pas seulement sur le mode du repli. J'ai continué par la suite à travailler sur la culture dans les petites villes. Et encore aujourd'hui, par rebond ! C'est une échelle assez intéressante à analyser car on peut facilement circonscrire ce qu'il s'y passe et les liens qui s'y construisent. En parallèle, j'ai travaillé avec d'autres collègues sur des dispositifs, des politiques et la gouvernance dans le développement territorial et l'aménagement du territoire, dans des programmes de projets de recherche et aussi dans le cadre de la formation. Je suis responsable du Master Action Locale et Projets de Territoire (APTER) à l'Université Toulouse Jean Jaurès et dans ce cadre-là, j'ai été interpellée par des référentiels qui me semblaient de moins en moins convenir, me convenir en tout cas. Je considère que les scientifiques ne sont pas neutres dans le regard porté sur le monde. Il y a eu les années 2000-2010 où l'on s'est mis à beaucoup parler d'attractivité, de compétitivité, de créativité... cela a amené un regard très économique sur la culture et beaucoup moins social. Et j'avais envie de proposer d'autres mots sur ce qui pouvait se passer. Il y a une bataille : Damasio dit qu'il y a une bataille d'imaginaires et je pense qu'elle passe par les mots utilisés ! Une bataille sémantique. Par exemple je suis devenue allergique au mot « attractivité » parce qu'il y a cette idée qu'on va toujours chercher d'autres choses ailleurs qui enrichiront le territoire, mais il y a quand même un implicite : ce qu'on va aller chercher c'est de la population solvable, des activités « propres »...et puis on

mettra les activités « sales » ailleurs... Quand un territoire veut être attractif, on ne pense jamais à de la logistique qui sent mauvais pour des activités économiques, ou aux populations précaires pour le développement démographique ! Mais avant d'être attractif, est-ce qu'un territoire n'aurait pas intérêt à se demander comment, d'abord, faire en sorte que les gens qui vivent là vivent bien ? Certaines études faites pour des territoires nous (ndlr : avec ses collègues géographes Laurence Barthe et Florence Laumière) ont amenées à travailler là-dessus. Par exemple, nous avons été interpellées par le territoire Pays de Mirepoix en Ariège qui voulait qu'on leur explique comment « être attractif ». On s'était pris au jeu et on avait conclu qu'avant d'être attractif il fallait assurer les conditions du bien vivre pour ceux qui étaient là. On se rend compte que les collectivités sont soumises à des appels à projet, à des termes véhiculés par les politiques publiques, qui mettent en avant des choses presque à leur insu, et c'est intéressant de l'explicitier. Plus largement, dans les termes de « développement territorial » ou « développement local », le terme « développement » est porteur d'une charge de ce qu'est la modernité et le sens du progrès : il convient aujourd'hui de le questionner. Aujourd'hui, pas mal de gens sont sur les mêmes constats et se saisissent beaucoup du terme de « transition » qui permet de sortir de certaines modalités d'intervention et de transformation territoriale qui ne conviennent plus. Quand on entend aujourd'hui que l'A69 (Castres-Toulouse) est essentielle pour le développement du territoire ou que c'est un acte d'aménagement qui est essentiel, moi je n'ai pas envie de me revendiquer de ce type de développement et d'aménagement. Et je pense que le terme de transition, dans l'absolu et au regard des urgences environnementales et sociales, n'est pas assez radical.

Le mot « développement » est donc associé à une certaine vision du développement ?

Ce terme a été chargé par une recherche qui impose un point de vue sur ce qui est bon, ce qui est bien... Il y a

un rapport de l'économiste Florence Jany-Catrice - qui a réfléchi aux indicateurs pour mesurer autre chose que le développement économique - qui vient de sortir et qui mentionne le manque de diversité des points de vue dans les enseignements économiques à l'université. Avec des objets, des systèmes de valeur dominants. Avec une homogénéité des regards qui va toujours dans le sens de la croissance, de la nature comme ressource à exploiter, de la consommation à encourager, etc.

Comment avez-vous commencé à travailler sur le « bien vivre territorial » et quels apprentissages issus de vos terrains de recherche pouvez-vous déjà partager ?

Laurence Barthe et moi avons fait un premier test de ce terme de « bien vivre territorial » dans le cadre d'une recherche sur les jeunes et la culture dans une petite ville. On a étudié les pratiques culturelles des jeunes à Foix. Le terme « pratiques culturelles » était très élargi, plutôt dans le sens des droits culturels, donc on s'intéressait autant à ce qu'ils faisaient en termes artistiques, que ce qu'ils pouvaient faire dans l'espace public, dans l'occupation de certains lieux, dans l'attachement à certains lieux, les circulations aussi qu'ils pouvaient avoir au cours de leur vie culturelle. On est arrivé à la conclusion que pour ces jeunes dans la petite ville de Foix, le bien vivre reposait sur trois aspects : le rapport au soi (avoir une perspective individuelle enrichissante, de pouvoir d'agir), le rapport aux autres (le lien social, les opportunités de faire ensemble), le rapport aux lieux et au temps (notamment en termes de qualité des espaces). Soit trois dimensions : individuelle, collective et spatio-temporelle. En tant que géographes, on attache une dimension particulière à la qualité des espaces ; quand je dis « qualité », on a aussi beaucoup parlé de l'hospitalité des lieux, puisqu'à Foix il y a des espaces qui ne sont pas forcément dans les canons contemporains de qui est une « belle place » aujourd'hui, mais par contre il y a l'ambiance et le côté bienveillant et plutôt accueillant des espaces, juste parce qu'en fait on laisse les gens tranquilles,

que si un élu passe il dira bonjour et ne regardera pas avec insistance... cela fait partie des éléments qu'on peut qualifier de « bien vivre territorial ». Cette recherche était un moyen de croiser mon approche sur le culturel et celle sur le bien vivre. Par la suite, on a déposé un projet de recherche plus conséquent sur plusieurs territoires, et pas seulement sur la culture, pour continuer à explorer cette notion de bien vivre ; il faut savoir que c'est une notion aussi inspirée de l'approche sud-américaine du « buen vivir » - notamment en Équateur, en Bolivie - dans le sens porté par les populations autochtones, qui revendiquent le « buen vivir » comme étant aussi une façon de vivre dans, avec et parmi son environnement et donc questionnant bien sûr notre rapport à la nature, qui est pour nous, les occidentaux, un rapport de domination, alors qu'eux font partie de cet environnement.

En quoi la notion de « bien vivre territorial » sur laquelle vous travaillez se distingue-t-elle de cette notion de « buen vivir » ?

Je pense que cela serait factice et inopérant de transposer la notion de « buen vivir » ici car, ce n'est pas notre histoire, notre culture, notre environnement... Cela peut beaucoup nous inspirer. Mais ce lien à la nature questionné et réapproprié ne nous suffit pas à expliquer les enjeux de transformation devant lesquels nous sommes. Ce terme de buen vivir ne peut que nous alimenter, mais on ne peut pas s'en contenter pour comprendre la complexité dans les territoires aujourd'hui. C'est en ce sens que nos recherches mobilisent également les travaux sur le bien-être, qui sont un autre pan, mais qui sont très orientés sur l'approche individuelle : comment un individu est empêché, contraint ? Nous posons ainsi un défi méthodologique : comment saisir ces différentes grilles de lecture des dynamiques locales et en faire une matrice d'analyse pour les territoires ? Car nous ajoutons « territorial » à la notion de « bien vivre », avec, donc, les dimensions d'action collective et spatiale.

Le territoire est-il forcément lié au collectif ?

C'est une bonne question... Pour moi, la dimension territoriale renvoie à un périmètre d'intervention, qu'il soit public ou privé. On peut aussi parler de territoire vécu ou personnel mais qui a forcément une interaction avec une offre de services, avec une possibilité de circuler, de se loger, etc., qui renvoie à une capacité d'intervention collective.

Quelle serait votre définition du « bien vivre territorial », à ce jour ?

Pour l'instant, la définition que l'on en donne, avec l'équipe de chercheuses impliquées dans les projets, c'est que le bien vivre territorial repose sur les trois dimensions individuelle, collective et spatio-temporelle déjà mentionnées. Concernant le spatio-temporel, sur certains territoires ou pour certaines personnes, la façon dont on est sur le territoire est très contrastée selon que cela soit le nuit ou le jour, cela vaut en particulier pour les femmes mais pas que, ou selon les saisons, par exemple à Foix, les jeunes identifiaient un gros manque sur la vie nocturne. Ils se trouvent dans une ville qui était une ville administrative de fonctionnaires, et là il y a de plus en plus de jeunes liés à la présence d'une antenne universitaire et la vie nocturne n'a jamais été pensée. Cela fait partie des creux dans leur vie au sein du territoire. Avec les collègues, on a identifié que ces 3 dimensions fonctionnent avec une « enveloppe facilitatrice », c'est-à-dire des dispositifs, une ingénierie, un accompagnement public qui porte plus ou moins ces trois dimensions. On a fait un travail exploratoire sur quatre petites villes où l'on a comparé ces trois dimensions et surtout cette enveloppe facilitatrice qui n'est pas du tout portée sur les mêmes engagements ou avec le même système de valeurs. Par exemple, on peut avoir une gouvernance locale beaucoup plus portée sur le bien-être des acteurs économiques et des individus, d'autres plus équilibrées sur les trois dimensions.¹

¹ Une publication est, depuis, sortie de ce travail : <https://metropolitiques.eu/Le-bien-vivre-en-petite-ville-le-role-des-pouvoirs-publics-locaux.html> 4

Pouvez-vous nous parler de vos méthodes de recherche ?

On essaie de croiser des données quantitatives (car des typologies et des batteries d'indicateurs, il en existe plein) et des données qualitatives : on essaie de croiser ces deux approches méthodologiques. Par exemple, il y a une ancienne étude faite par le CGET (aujourd'hui ANCT) sur la qualité de vie dans les territoires : ils avaient fait une typologie de territoire selon toute une série d'indicateurs. Cette étude du CGET plaçait par exemple le Couserans, en Ariège, assez mal car il y a beaucoup de personnes pauvres, peu de services, c'est éloigné de la métropole... tous les indicateurs choisis positionnaient ce territoire comme un territoire où la qualité de vie était plutôt faible. Et il se trouve qu'on avait fait une étude pour la Région Occitanie où on s'était rendu compte que dans le Couserans, il se passait plein de choses, beaucoup d'initiatives, et que de par la dynamique associative et par les attentes des personnes qui vivaient là, il y avait plutôt la perception d'une bonne qualité de vie : les deux représentations de la qualité de vie du territoire étaient complètement dissonantes ; parce qu'évidemment tout l'aspect informel, la possibilité de se balader sans fin sans aucune contrainte, y compris pour poser des cabanes ou des camions, tout cela n'est jamais « compté » alors que pour plein de gens c'est ce qu'ils veulent tout simplement. Ou alors la qualité d'accueil de la pauvreté - il y a par exemple à St Girons un CCAS qui est très accompagnant, c'est une des villes par exemple où il y a le plus de boîtes postales pour les personnes sans-abri ou itinérantes : ceci n'apparaîtra jamais dans les données quantitatives alors que pour certaines personnes, c'est essentiel. Donc on ne peut avoir ces données que par du qualitatif : il faut faire des entretiens, aller rencontrer des associations, forcément compléter des indicateurs très quantitatifs avec d'autres approches beaucoup plus sensibles !

De la même manière, je suis allée faire une première phase d'enquêtes à Douarnenez en Bretagne où il y a des tensions fortes entre des données quantitatives qui ont tendance à être très pessimistes sur le territoire : peu d'emploi, de la vacance,

une population qui diminue... donc pour répondre à cela on s'appuie sur un modèle tout à fait classique : faire venir des croisières, favoriser les logements de standing et en Airbnb... alors qu'avec les entretiens qualitatifs, il apparaît que ce type de développement n'est pas souhaitable par tout le monde. C'est l'expression de beaucoup de tensions contemporaines. Et des défis qu'il va falloir relever : c'est loin d'être consensuel.

À quels enjeux vient répondre la volonté de rendre compte de ce bien-vivre territorial? Dans quelle mesure, dans le contexte de crise écologique et sociale actuelle, la mesure de ce bien vivre peut-elle être une clé pour accélérer les transitions, transformer l'action publique territoriale?

On pourrait rajouter la crise démocratique... L'enjeu est de mettre en lumière des choses qui « comptent » dans la vie des gens. Si je reprends l'exemple de Douarnenez, on a un questionnaire avec des questions assez simples : qu'est-ce qui fait qu'on vit bien? pas bien? les lieux importants et d'attachement? auxquels vous êtes attachés? les lieux que vous n'aimez pas? et on pose cela à une diversité d'acteurs sociaux, économiques, politiques et les habitants. Il y a un immense parc qui a été conservé sur la côte. Et tout le monde m'a cité ce lieu en réponse à la question des lieux appréciés, des lieux qui comptent. Est-ce que, si un tourisme de masse est développé, ce lieu pourra rester le même, garder la même qualité d'espace ouvert, accueillant, tranquillisé...? Et pourtant, sur une entrée économique classique, le développement touristique intense est une piste intéressante. On a typiquement un nœud... Et le fait de spatialiser ce sujet, d'entendre les gens l'énoncer, ça sort un peu de l'approche parfois dogmatique. Autre exemple, Corinne Eychenne, Laurence Barthe et Camille Nous travaillent sur l'installation d'agriculteur-riche-s dans le Vicdessos², une vallée en Ariège : elles ont montré que ce qui comptait pour ces familles, c'était moins un revenu important ou la proximité de services ou de commerces (qu'on a tendance à savoir compter!), que plutôt

d'être en contact intégral avec la nature, avoir une certaine liberté, etc. bref c'était d'autres choses. Et ça, on ne peut le comprendre qu'avec du qualitatif. Et je trouve que ce ne sont pas des voix qu'on entend suffisamment. Dans certains territoires, on voit que des friches industrielles deviennent des ressources pour certaines initiatives. Alors que pendant longtemps on les a considérées comme une plaie, comme des éléments qu'il fallait absolument et rapidement résorber, transformer de manière efficace, opérationnelle et rentable.

« Le sujet, c'est d'accompagner ce changement de regard sur ce qui compte. »

Donc, le sujet c'est d'accompagner ce changement de regard sur ce qui compte. Tout en l'objectivant, et c'est ça qui est primordial mais difficile d'un point de vue scientifique. Si je vous disais ça à l'apéro, que ça compte pour moi car j'ai telles valeurs, ok, mais là il s'agit de démontrer comment ces tensions existent dans les territoires, et que de l'éclairer cela permet d'anticiper certains conflits - pas forcément les résoudre - : les voir venir et prendre des décisions à partir de connaissances fines et sensibles. Sur l'usage des ressources rares, sur l'eau... cela va être de plus en plus fort. Il est rarement considéré que le nombre d'associations culturelles sur un territoire, ou le nombre de personnes qui accueillent des fêtes chez elles ou des artistes en résidence, c'est ce qui pouvait faire richesse dans un territoire. On en revient à l'importance des émotions, du vécu, des expériences...

Voyez-vous un lien entre bien vivre et adaptation? Est-ce qu'un territoire où l'on vit bien est un territoire davantage capable de s'adapter aux changements engendrés notamment par la crise écologique?

C'est une bonne question, ça ! Si je poursuis ma façon de voir les choses, justement nous avons travaillé avec Laurence Barthe sur les capacités à l'échelle locale en faveur du bien vivre territorial. Parmi ces capacités, nous avons mis la bonne maîtrise et l'anticipation des risques en cours et à venir. Car on voit bien qu'il y a des territoires qui s'y penchent, y réfléchissent depuis des années. Par exemple, l'Aude a des politiques publiques d'accompagnement et d'anticipation sur la gestion de l'eau. Là où les Pyrénées Orientales ont «découvert» politiquement ce sujet de la sécheresse l'année dernière. Donc c'est violent. En tant que chercheuses en aménagement-urbanisme, nous portons une attention forte à cette enveloppe facilitatrice et l'ingénierie qui la porte - faite de connaissances, savoir-faire, compétences, curiosité... : elle est fondamentale dans l'agilité et l'accompagnement de ce qui nous arrive et va nous arriver.

Si l'on se repositionne à l'échelle d'un lieu, serait-il pertinent d'évaluer si un tiers-lieu contribue à ce bien vivre territorial qui le dépasse ?

Très concrètement, si on reprend les trois dimensions, un lieu peut très bien contribuer à ces trois dimensions. Si je reprends l'exemple de Foix, parmi les lieux importants pour les jeunes il y avait le skatepark (pour certaines générations plus que pour d'autres et un peu plus pour les garçons que pour les filles) et un espace jeunes qui a été refait, il ne s'appelle par un tiers-lieu mais on pourrait dire un lieu hybride pour les jeunes : on peut juste y venir s'y poser, participer à des ateliers, il y a des locaux de répétition, il y a un accompagnement d'un point de vue insertion professionnelle... On voit que c'est un point de repère extrêmement important pour les jeunes, y compris pour ceux qui n'y vont pas forcément mais savent qu'ils peuvent avoir accès simplement à ces espaces. La participation de ces lieux hybrides au bien vivre territorial est d'autant plus important que ce sont des lieux ouverts. Ce sont des lieux de possibles. Peut-être que j'idéalise un peu et que tous ne le sont pas. Mais ils peuvent

potentiellement participer aux trois dimensions du bien-vivre : individuelle, collective, spatiale. C'est vrai que ce n'est pas l'échelle à laquelle on a réfléchi, mais on a mesuré à quel point la présence de ces lieux était importante, parfois même symbolique, dans le positionnement des uns et des autres. Pour répondre à la question, je pense que ces lieux sont l'expression de nouveaux besoins dans les territoires, ou aspirations. Des sociologues l'expliqueraient mieux que moi : dans la société des individus qui a été organisée ces dernières décennies, l'homme, étant un être social, fait finalement naître de nouvelles propositions de collectifs. Avant c'étaient les partis politiques, les syndicats, l'usine, le Rotary Club et maintenant ce sont d'autres formats.

Vous dites avoir mesuré à quel point la présence de ces espaces communs était importante : avez-vous assez de recul pour détailler la nature des apports de ces lieux sur le territoire ?

Je ne pourrais pas vous répondre car on n'a pas assez explicitement questionné cela. On reste dans des questions assez ouvertes. Par exemple, «quels sont les lieux où tu te sens bien?». Et quand des lieux reviennent de manière récurrente, on se dit qu'ils sont vraiment importants. On a posé cette même question à Pamiers (Ariège). À Pamiers, les gens nous parlent toujours d'un endroit en dehors de Pamiers, un endroit de nature très peu en lien avec les politiques publiques. Cela nous semble intéressant de voir que les endroits où l'on se sent bien sont plus ou moins objets de politiques publiques.

Dans quelle mesure serait-il intéressant, à l'échelle d'un lieu, qu'un collectif cherche à sentir ou évaluer s'il parvient à créer un lieu où les gens se sentent bien et y sont attachés ? En tant que porteur de projet de lieu, cela vous paraît-il intéressant d'aller chercher des données pour montrer que le lieu contribue au bien-vivre territorial ?

C'est un moyen de rendre les choses un peu concrètes. C'est un peu notre gouffre, de parler de bien vivre territorial à l'échelle d'une ville, pour tout le monde. C'est un peu étourdissant comme ambition, même si on va s'y atteler. Je trouve que mener l'expérience à l'échelle d'un lieu, ça peut faire atterrir certaines choses, quitte à montrer que ça ne fonctionne pas de la même manière pour tout le monde. J'en suis assez persuadée. Par exemple, quand on parlait des jeunes et de la culture, on se demandait si le territoire donnait l'opportunité à tous les jeunes, quand ils veulent, d'avoir une pratique culturelle? Les politiques tarifaires, par exemple, existent-elles pour la musique mais pas pour le dessin? Et c'est compliqué d'aller voir un concert sans voiture, etc. Donc il faut regarder concrètement, sur un territoire, sur un domaine, selon les individus. Donc un lieu ça permet de rendre compte du concret de manière précise. On est arrivé à cette définition du bien vivre territorial mais elle pourrait changer, ça voudrait dire qu'on a trouvé de nouvelles choses. Cela peut être un bon terrain d'observation.

Un territoire étant par définition situé et singulier, la généralisation d'indicateurs permettant de cerner le niveau de bien vivre territorial aurait-elle du sens? Pourrait-on s'emparer des mêmes indicateurs d'un lieu à l'autre?

Cela fait partie de notre défi méthodologique : comment monter en généralité à partir des sept différents terrains que l'on étudie en ce moment? J'espère qu'on y arrivera mais c'est quelque part contre-intuitif par rapport à nos méthodes habituelles en sciences humaines où l'on est beaucoup sur une démarche hypothético-déductive, on a de la connaissance, on fait des hypothèses que l'on va chercher à valider ou invalider. Là on est plutôt dans l'idée de mettre à plat des choses, on a bien sûr des hypothèses mais j'assume que lorsqu'on a envie de penser les choses autrement, on ne sait pas trop ce qu'on va trouver. Donc je ne sais pas.

À l'inverse, pensez-vous qu'un lieu peut avoir des effets néfastes, détériorer le bien vivre territorial?

Il doit y en avoir... mais je ne sais pas. Quand on posait aux gens la question des lieux qu'ils n'aiment pas, à Douarnenez par exemple, on me citait souvent une zone commerciale, dont la raison d'être n'était qu'utilitaire. À Pamiers, c'était une place qui, à partir de 18h/19h, devient un espace insécurisant... Donc oui, des lieux que les gens n'aiment pas dans leur espace de vie, il y en a...mais des lieux organisés qui ont un effet de «mal vivre», je ne sais pas... Cela serait intéressant de l'étudier.

Sans être intentionnellement organisé pour provoquer des effets néfastes, on pourrait constater un différentiel entre les «bonnes» intentions d'un lieu (mixité sociale, cohésion, ...) et la réalité de ce qui est produit par ce lieu...

On a tendance à souvent présenter l'action culturelle comme une action de cohésion, de bien social, mais c'est souvent oublier que cela peut aussi être vécu comme des temps d'exclusion, voire d'agression... Ou des festivals où l'on parle beaucoup de lien social mais ce sont aussi des nuisances, des questions autour de «pourquoi cet argent dans un art ou dans un autre»... Ce n'est jamais si uniforme ou homogène.

Phénomène de métropolisation : faire contre-récit de l'axe seine

Avec Stany Cambot,
par Pauline Bance

En s'intéressant aux oublié·e·s du cadastre, Stany Cambot met en relief une certaine cruauté dans la stratégie territoriale menée par les politiques publiques. Cet entretien est l'occasion de saisir une approche critique du phénomène de métropolisation, à travers l'analyse du bassin Seino-Normand et par là même de rester en vigilance sur la place des tiers-lieux et des projets d'architecture supposés bienveillants dans la déstructuration des équilibres sociaux.

Peux-tu te présenter ainsi que présenter *Échelle Inconnue* ?

Je suis architecte, diplômé en 1997 et réalisateur. J'ai commencé les études en architecture en pensant que c'était l'art social par excellence. Cependant, je me suis rendu compte assez rapidement que le monde des bétonneurs ne m'intéressait pas trop, tout comme les spécialistes de la ville et de la construction, parce que leurs manières de faire me semblaient très distantes des gens pour qui on produisait de l'architecture. Très tôt, je me suis orienté vers le théâtre pour lequel j'ai fait des scénographies durant mes études. Pour ma dernière scénographie, je me suis retrouvé chez Armand Gatti auprès de qui je suis finalement resté sept ans. Je faisais une cathédrale de la Résistance, à Sarcelles, transformée en immeuble. Cela se fait beaucoup aujourd'hui dans le domaine de l'architecture des collectifs, des architectures un peu friendly, spectaculaires, en bois de coffrage. En parallèle, j'ai commencé à faire de la direction artistique pour le cinéma notamment pour un projet avec des sans-abris. Je n'avais pas envie de faire de la direction artistique comme je faisais auparavant, c'est-à-dire tout seul devant ma table à dessin mais plutôt l'envie de travailler avec les personnes en question. Je me suis installé dans un foyer pour sans-abris et j'ai commencé un travail cartographique assez simple. J'ai continué ce travail, marquant la naissance d'*Échelle Inconnue*.

Échelle Inconnue c'est d'abord une interrogation sur la ville « du bas », c'est-à-dire toute l'implantation de la ville que je n'avais pas quand j'étais étudiant ou que l'on a pas même quand on travaille en agence. Je suis resté durant deux ans avec des gens en essayant de voir une ville par leurs yeux, avec eux et en essayant de construire des images possibles. Aujourd'hui, il y a deux entités au sein d'*Échelle Inconnue* : *Échelle Inconnue* qui a un statut associatif et dont un hackerspace fait partie. Et il y a Les Films Déplanifiés, une petite structure de production de films qui la continuité des projets d'*Échelle Inconnue* sous forme cinématographique.

Vos travaux portent globalement sur les urbanités minoritaires, alternatives ou émergentes. Peux-tu nous dire sur quoi vous travaillez, plus précisément, actuellement ?

Au global, ce que *Échelle Inconnue* travaille c'est que le cadastre ne dit vraiment pas tout : lorsque tu l'arraches, normalement, il ne devrait plus rien rester. Cependant il reste un paquet de gens en caravane, en squat, en camion qui passent complètement sous le radar politique, soit parce que certains ont besoin d'y échapper, soit parce qu'ils sont mêlés à une situation d'illégalité, soit parce qu'on a un système administratif, juridique et politique qui préfère ne pas les voir.

Aujourd'hui c'est ce qu'on vérifie sur l'axe Seine, le projet d'étude actuel d'*Échelle Inconnue* portant sur la ré-industrialisation de la Seine. Il y a un vieux rêve napoléonien qui est de faire de la Seine la grande rue d'une ville géante qui irait de Paris au Havre. Aujourd'hui, cela croise une autre réalité, soutenue par les pouvoirs publics. Les maires du Havre, de Rouen et de Paris viennent de créer l'Entente de l'Axe, qui est une alliance de toutes les communes qui bordent la Seine. C'est un premier pas vers une entité de gestion territoriale et politique, intégrant des territoires urbains mais aussi ruraux et industriels. Donc on remonte la Seine à partir de la question du travail portuaire, logistique et industriel, pour spatialiser des problématiques qui sont peu dans le discours officiel. C'est clairement une sorte de contrepied.

Plutôt que de faire du patrimoine, on fait de la zone dégueulasse. Port-Jérôme devient une zone économique spéciale, un espace de dérégulation comme on n'en connaît pas encore en France car c'est la première expérimentation. On va y avoir la plus grosse bassine du monde d'hydrogène à cet endroit là... Quand on voit la dangerosité de l'hydrogène, on peut se poser des questions. Cela signifie aussi qu'il faut re-balancer le barycentre logistique de Paris - tout ce qui est logistique et entrepôt, c'est plutôt le Sud Est de Paris - et donc porter des projets d'infrastructures routières, autoroutières. Cette reconfiguration est en train de tout démembrer, de tout

faire bouger dans tous les sens. Dans les porteur·euse·s de projet, il y en a plein qui se défendent d'entériner un projet industriel, et la communication institutionnelle travaille elle à l'acceptabilité sociale : on réindustrialise vert !

Cela vient requalifier les territoires qui sont autour en disant qu'une grande partie du territoire rural devient aussi un lieu de résidence dans un schéma un peu fantasmé. On aura un espace très re-naturé avec toutes ses forêts, sa nature, ses petites maisons à colombages. On va réapprendre à faire de l'architecture en terre et en torchis. Cela, plutôt destiné à une nouvelle classe créative qu'on ne voit pas encore beaucoup sur ce territoire-là. Forcément présente dans le cœur des villes, mais qu'on aimerait bien imaginer un peu autour. C'est un peu ce que vient outiller Capitale de la Culture à Rouen. Ce qu'il faut nous vendre, c'est que l'industrie c'est notre patrimoine. Et ce n'est pas simplement patrimonialiser les lieux, mais c'est faire ingérer cela comme des monuments dont on devrait se revendiquer.

Nous sommes donc dans cette période là, surfant sur l'idée que «Oui, on vit un monde merveilleux où l'on peut s'extraire à la campagne, dans le vert, en moins d'un quart d'heure à vélo. Mais nous sommes aussi des putains d'enfants de l'industrie, les conquérants du marché depuis toujours!». Mais à cela, ils ont un problème : c'est que l'eau monte. La plupart des projets industriels de l'Entente de la Seine seront dans l'eau dans 30 ans. Malgré cela, on défend l'idée qu'il y aura un archipel vert communicant, c'est-à-dire que nous, habitant·e·s et touristes, auront la possibilité de traverser cet espace-là en ne voyant que du vert. C'est une sorte de schizophrénie territoriale, cette idée qu'il y a deux territoires en un. Il y a un livre qui est génial, qui a été adapté en série d'ailleurs, qui s'appelle *The City and the City*. C'est la coexistence de deux villes sur le même territoire qui s'ignorent et les habitant·e·s sont conditionné·e·s à ne pas voir l'autre morceau de la ville. Donc, ils et elles ne communiquent pas, mais il y a une police. Et c'est de mon point de vue, le projet métropolitain de manière assez générale. C'est qu'on peut faire «ça et ça». Et après, on déplace les acteurs en fonction.

Vous défendez que le fer de lance de la construction métropolitaine est le profit unique du capital, quitte à bouleverser violemment des équilibres sociologiques voir écologiques de la ville et de ses pourtours. Cependant, penses-tu qu'une alternative soit possible à ce modèle de transformation urbaine ?

Aujourd'hui, je ne crois pas. La structuration même de la politique territoriale en France, sa décentralisation, c'est une re-centralisation sur des micro-centres, mais avec un détachement démocratique encore plus grand. Tu peux mettre n'importe qui à la tête d'une métropole comme Rouen ou Paris, il ou elle sera quand même élu·e au suffrage indirect par des maires élu·e·s au suffrage indirect qui réfèrent le moins possible à leur population des décisions qu'ils prennent dans l'assemblée des maires. Ce sont des problèmes structurels qui sont difficiles à dépasser. Et ce n'est pas les gesticulations d'architectes branchés qui vont changer quoi que ce soit à cela, même s'ils peuvent entrer dans des travaux de négociation avec les pouvoirs institués, de manière à négocier des poches où l'on expérimente des choses. Mais l'expérimentation a elle aussi changé de camp depuis une quinzaine d'années. Aujourd'hui, elle est revendiquée par les droites conservatrices. On expérimente de plus en plus. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais à mon avis, ça ne veut pas dire non plus qu'il faut simplement regarder en disant «Le monde est comme ça et j'essaie d'intervenir dedans», ce qui est un peu le crédo de toute une frange de la jeune architecture française, de la culture internationale. «C'est comme ça, on travaille avec, on fait avancer des choses». Ce n'est pas si facile, parce que je pense que justement, au contraire, je crois que c'est véritablement ce que les décideurs attendent.

Si on se déplace sur la face nord du territoire, comment vois-tu le Pays de Caux, territoire sur lequel je réfléchis à la création d'un espace commun, tiraillé entre l'influence économique de Rouen, ses plateaux agricoles et sa face littorale au patrimoine bourgeois ?

C'est un territoire assez lié aux mécanismes métropolitains. En effet, il faut une base arrière, un espace de replis. En reprenant leurs termes, ils parlent beaucoup d'« hinterland », c'est-à-dire l'arrière-pays d'espaces structurés pour l'activité intense, économique, industrielle, artistique, etc. Il y aura une somme d'arrière-pays, où l'on vient se ressourcer, se reposer. Sur certaines zones, les décideurs affirment qu'il n'y aura pas de développement routier, pour préserver le tissu. On pourrait se dire « c'est super » mais les seuls qui auront le droit de s'installer ce sont les gens liés à l'artisanat d'art ou ces choses-là, dans une sorte de réserve. Un éco-musée avec des gens dedans. De façon à lorsque l'on fait la ville, on pense la population qui lui convient. Et une fois encore, des projets comme Capitale Européenne, cette idée que comme les gens votent mal, il faut les changer, c'est le plus simple. Cette idée que le territoire, il n'est pas existant, il est à créer. D'ailleurs, pour créer un dossier « bankable », il vaut mieux faire un dossier où l'on explique comment on va créer du lien, mais en sous-texte essayer de dresser un portrait d'une population un peu idéale, avec laquelle on va travailler.

Dans ces zones-là, il y a également une utilisation massive de l'écologie à des fins de tri. Les petits oiseaux contre les pauvres, c'est quand même très utilisé. Plus le logiciel métropolitain fonctionne, plus ces zones vont devenir cette espèce d'hinterland, de base arrière d'une population qui sera active. Alors, quid des autres ? On ne sait pas trop. C'est plutôt des gens qui vont se volatiliser, échapper même au logement social, et que nous Echelle Inconnue, on essaie de retrouver. Jusqu'à présent, on les retrouvait en camping-car, en caravane, dans des zones non constructives. Et après, maintenant, avec toute la politique d'expérimentation, on va les retrouver dans des logements expérimentaux, dans des Zones à faibles tensions foncières, voire des zones où, en effet, on les invitera à aller travailler. C'est un peu ça, schématiquement, de notre point de vue, le projet tel qu'il se dessine. Ça ne veut pas dire que c'est ce qui va forcément arriver, mais, ce sont les déboires de la planification.

Vous qui êtes sur un travail d'analyse autour des oublié-e-s, comment avez-vous regardé le phénomène des gilets jaunes ? Est-ce que ce sont eux les oublié-e-s des espaces ruraux ?

En partie, oui. Il n'y a pas que des oublié-e-s, il y avait aussi la classe pavillonnaire. Je voyais qu'il y avait des gens à qui on expliquait que leur modèle était devenu l'incarnation d'un modèle qui n'était plus valable et que par la même, ils n'étaient eux-mêmes plus valables.

Économiquement, des bourgs ruraux comme ceux que moi je fréquente, deviennent des villages dortoirs à extension pavillonnaire...

Oui, tout à fait. On en revient à l'origine même de la métropolisation qui, chez nous, est encadrée par la loi, mais ailleurs comme en Russie, la métropolisation dite naturelle, c'est retirer les services à des endroits, faire de la concentration, et choisir des personnes à l'endroit où il y a du service. C'est, au bout d'un moment, comment le service public devient au service du privé. Et pas l'inverse, ce n'est pas une gestion intelligente du territoire. Là, coincés là-dedans, il faut s'avouer que l'équation n'est pas simple à résoudre.

C'est quoi l'équation ? Je crois que c'est comment est-ce qu'on continue de vivre à peu près correctement les un-e-s avec les autres et à se connaître à minima, parce que ça fait partie de l'expérience humaine. Que pensez-vous du fait de recréer des nouveaux lieux, qui doit les porter et comment, en effet, ce ne sont pas des endroits qui deviennent des ghettos, de gens qui se ressemblent ?

Par exemple, au Pollet à Dieppe, on a travaillé dans tous les bistrotts de la ville. On les a utilisés, on les a détournés le temps de notre présence en lieu de présentation, de projection. Il ne fallait surtout pas créer de nouveaux lieux mais simplement faire vivre ceux déjà là, s'appuyer sur l'existant et

sur des embryons d'existants, sur des choses qui fonctionnent un tout petit peu. Et ça, pour le coup, je trouve que les néo ruraux, pour certains, dans leurs installations, ont fait des choses assez pertinentes.

Du côté de Dieppe, il y a une forte population ouvrière. Et avec la création d'un nouveau réacteur nucléaire, cela va entraîner une arrivée importante de nouveaux travailleurs, cadres mais avant tout ouvriers, des personnes qui sont vos terrains d'étude...

Les ouvrier·ère·s vont monter de Flamanville les un·e·s après les autres. La centrale va créer des bases vides, et parfois, certaines personnes restent et font souches. À Flamanville, c'est 7500 personnes qui vivent dans un territoire qui, officiellement, n'en compte que 1 500. Qu'est-ce que tu fais à cet endroit là ? C'est quasiment insoluble. Créer un espace qui crée du lien... Il y a un ou deux cafés qui fonctionnent mais il y a une telle disparité entre les sédentaires et ceux qui n'ont aucun droit à cet endroit-là que ça devient assez complexe. C'est difficile de trouver la bonne distance focale pour dire « Voilà, je peux créer un espace qui rassemble ». Mon expérience russe m'a marqué parce que j'ai vu tellement de trucs qui arrivent à présent ici... Clairement, on est sur le chemin du travail forcé, de plus en plus. C'est des personnes qui, pour certaines, ont intériorisé le fait qu'elles ne vont pas sortir de la base-vie. Parce que dehors, les gens ne parlent pas la même langue et/ou que c'est trop cher. Le zoning n'est pas que du portrait robot social, c'est aussi du zoning réglementaire. Sur certaines enclaves du territoire, on peut être dans des espaces de dérégulation complète. Et c'est ça qui est un des enjeux aujourd'hui. Comment faire société avec ces espaces- là ? C'est compliqué.

Repenser le lien au vivant

#2

Au fil du temps, notre rapport au vivant a été altéré par des ruptures politiques, juridiques et cosmologiques. Des phénomènes de rapports de pouvoir consécutifs : confiscation de terres communales, enclosures, imposition de la rationalité scientifique par les modernes¹, recul des spiritualités... ont construit le concept de *nature* par opposition à la culture². En a découlé une vision de protection du vivant anthropocentrée, qui échoue au maintien des écosystèmes face aux crises systémiques. Alors, comment renouer avec les cycles de notre environnement, s'autoriser l'imprévu, ressentir la porosité, aborder une vision élargie du vivant, qui inclut les non-humains dans nos conceptions morales et politiques ?

Les espaces communs, grâce aux communautés d'usages que ces derniers peuvent réunir, sont des lieux propices à de nouvelles voies de gouvernance des ressources naturelles et du patrimoine immatériel. Puisque les biens communs

ne le sont pas par essence, mais grâce à la communauté qui s'élabore autour d'eux et des règles que cette dernière met en place pour leur gestion³, il est essentiel de permettre la rencontre, le débat, la convivialité dans chaque territoire.

Dans cette partie, vous retrouvez un échange entre Guilhem Bousquet et Olivier Jaspard abordant les nombreux défis complexes, tant physiques qu'économiques et sociaux autour des milieux montagnards. Ils reviennent sur le potentiel de la gestion des communs pour rééquilibrer le poids des milieux naturels dans la gouvernance des ressources. La question des frontières biorégionales sera abordée dans un second temps par Pauline Dutheil, dans une fiche de lecture de l'ouvrage *Le sens des lieux Éthique, esthétique et bassins-versants*, dans lequel Gary Snyder s'intéresse aux cultures qui ont été invisibilisées alors qu'elles défendaient un autre rapport au vivant. Des communaux aux cultures animistes, repensons notre lien au vivant à la lumière de la culture des précédents.

¹ Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes - Essai d'anthropologie symétrique*, La découverte, 1991

² Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005

³ Elinor Ostrom, *Governing the commons: The evolution of collective action*, 1990

Espaces communs : une application de l'approche juridique des biens communs en milieu montagnard ?

Avec Olivier Jaspert,
Par Guilhem Bousquet

Olivier Jaspert, titulaire d'une maîtrise de droit public, est juriste en droit public. Il est fonctionnaire territorial depuis 2011 et travaille au CCAS de Grenoble. Il promeut une théorie sur le droit administratif des biens communs (art. 714 du Code Civil) pour définir des règles de préservation par les administrations publiques ou de mise en commun via des partenariats Publics-Communs. Aussi, il contribue à un groupe de travail sur l'inventaire collaboratif des biens communs ruraux et forestiers en France et est membre du Conseil scientifique de la Chaire Valcom de l'Université Savoie Mont Blanc qui étudie les communs ruraux et fonciers afin de valoriser et visibiliser ce patrimoine matériel et immatériel, notamment en montagne.

Cet entretien permet de comprendre le lien entre les espaces communs abordés dans le diplôme universitaire et l'évolution historique des communs et biens communs, au travers de l'héritage mais aussi des politiques territoriales passées et à venir.

Vous avez participé à la rédaction du rapport des Juristes Embarqués pour l'ANCT, la 27ème Région et France Tiers-Lieux. Pouvez-vous nous expliquer les liens et les pratiques que vous développez (ou pas) avec ces espaces hybrides?

C'est exact. Je siège également au conseil scientifique du réseau français des FabLabs et suis adhérent, à titre individuel, à France-Tiers Lieu. Je suis aussi engagé dans la chaire Valcom où nous avons déjà commencé trois lieux d'expérimentation. Ainsi, j'ai une approche entre recherche indépendante et recherche académique tout en essayant de trouver des solutions sur le terrain. Bien que je n'aie pas contribué directement au montage de «communs», je travaille à montrer aux administrations comment soutenir ces initiatives. Mon rôle consiste surtout à encourager les collectivités à adopter ces modèles, plutôt qu'à y opposer des freins réglementaires, par la mise en place de partenariats public-commun par exemple. J'interviens également dans le cadre du CNFPT pour former les cadres territoriaux à la gestion des communs par les administrations.

Avant de revenir sur les tiers-lieux et les espaces communs, il y a deux notions de commun à différencier : le commun et le bien commun. Quelle est la distinction entre ces termes?

Il y a d'abord la définition économique de Samuelson qui distingue les biens par deux critères : l'exclusivité (peut-on en limiter l'accès?) et la rivalité (sa consommation par un individu empêche-t-elle celle des autres?). Les biens communs sont non-exclusif mais rivaux, comme un lac de montagne ouvert à la pêche. Cependant, en droit français, la distinction s'organise entre les choses appropriables, accessibles ou saisissables ou non. Les choses communes sont des biens inappropriables, mais peuvent être cessibles ou saisissables. Pour synthétiser, on peut définir les biens communs comme une propriété non délimitée, où l'usage est limité par le droit de tiers ; mais ne dépend pas du domaine public et ce n'est pas une propriété privée. Il s'agit d'une

personne morale de droit public ou privé, qui est gestionnaire d'un espace non clos comme une étendue maritime ou un terrain. Après Elinor Ostrom et ses travaux, je définis la notion de «commun» en fusionnant les articles 714 et 542 du Code civil : «Le commun est une institution juridique dotée d'un régime de droits dérogatoires obligeant une communauté d'ayants-droits à contribuer à la préservation d'une chose ou d'un bien commun. Cette communauté défend ses droits d'usage collectif. Donc elle a une velléité de défendre ses droits, et cette institution définit les règles permettant l'octroi d'un droit d'usage pérenne du bien mis en commun pour garantir la destination commune de l'usage de la ressource.» La notion d'usage pérenne est très importante car si tu as un droit d'usage temporaire, tu n'es pas forcément ayant-droit de la ressource, tu es juste un bénéficiaire de la ressource, un consommateur. Pour résumer, on peut donc dire que le bien commun est une ressource partagée par une communauté d'usage. Au contraire, le commun est l'institution d'une communauté, une institution collective, qui veille à garantir les conditions d'usage du bien commun, dans un but de préservation et de gestion à long terme.

Les biens communs paraissent souvent liés à la gestion et la protection d'une ressource naturelle comme des terrains, forêts, ou même des cours d'eau. Il semble émaner une volonté de préservation et conservation d'un groupe, d'un collectif. Existe-t-il un héritage philosophique, une sorte de lien, d'identification, d'attachement, transmis par ces biens communs?

Absolument, les biens communs portent un héritage philosophique et historique très riche. Historiquement, en France, les droits collectifs sur les ressources naturelles, comme les forêts ou les pâturages, faisaient partie intégrante de la vie communautaire. Avant la Révolution de 1789, les villageois pouvaient exercer des droits d'usage collectifs, tels que le droit d'affouage (le droit de ramasser du bois dans la forêt pour se chauffer), grâce au régime de ce qu'on appelait le

« domaine immanent ». Ce domaine permettait aux habitants, en tant qu'ayant-droit, d'accéder à certaines ressources sous l'autorité des seigneurs locaux. Cependant, la Révolution de 1789 abolit ces privilèges. En 1804, le Code civil instaure le droit de propriété absolue (article 544), attribuant à chaque propriétaire une souveraineté absolue sur son bien, rompant ainsi le lien communautaire autour des ressources. On va réorganiser le territoire en parcelles individuelles, marquant le début du cadastre et des clôtures, renforçant ainsi la vision de la propriété comme un droit individuel et indépendant. Le processus d'enclosure a surtout favorisé la privatisation des terres, transférant les droits d'usage aux propriétaires privés, notamment en Grande-Bretagne et en Irlande. En France, l'ancien article 538 du Code civil a permis de réserver certains de ces droits aux administrations publiques, orientant ainsi les terres vers un usage public.

Malgré ces changements, l'idée d'un bien commun a persisté, notamment autour de ressources naturelles comme les forêts. Là où chaque parcelle appartient à un propriétaire distinct, un intérêt commun subsiste pour assurer une bonne gestion de cette ressource. En 2021, une commission de 15 universitaires, mandatée par le GIP Droit et Justice, sous la tutelle du ministère de la Justice, et conduite par Judith Rochfeld présente, dans son rapport sur l'Echelle de la Communalité, notamment une définition de l'intérêt commun comme « un intérêt transindividuel et indivisible d'une communauté, [...] considérée comme une entité juridique », dépassant « la somme des simples intérêts individuels ». Dans la notion d'intérêt commun, la communauté se sent liée et co-responsable de l'entretien de la ressource. Cette nécessité se traduit par une obligation de contribution, au-delà d'une simple volonté individuelle. Geneviève Fontaine décrit le commun comme une « infrastructure relationnelle » qui relie les individus et les oblige à coopérer pour gérer durablement la ressource. Il existe donc bien une sorte de lien, d'identification, d'attachement au bien commun. En d'autres termes, ce n'est pas seulement la dépendance à une ressource qui fait le commun, mais aussi les relations humaines et le sens

de responsabilité partagée qui en découlent. Il y a donc bien une interdépendance entre l'ensemble de la communauté et le bien commun prouvant un intérêt transindividuel qui est au bénéfice de tous.

Aujourd'hui, comment a évolué la vision des communs sur les biens communs? Comment s'organise-t-elle au niveau des volontés de protection?

Le droit des communs relève principalement d'une « police administrative ». Aujourd'hui, il y a des communs de droit privé et des communs de droit administratif. Le « commun de droit privé » repose sur l'intérêt collectif, où des individus s'organisent autour d'une volonté collective pour gérer un projet commun. Les tiers-lieux en sont un exemple. Ces espaces communs du faire-ensemble peuvent être déclarés auprès de l'administration pour obtenir une certification ou un agrément permettant des financements spécifiques (subvention Fabrique des Territoires par exemple). En revanche, les espaces communs non déclarés sont limités dans leurs subventions et leur statut officiel mais constituent tout de même un cadre de partage et de coopération où des communautés, collectifs, se regroupent pour gérer un projet ou une ressource. En droit public, les communs administratifs fonctionnent sous un régime d'autorisation et d'institution d'office. Dans le premier cas, une communauté peut demander à l'administration le droit d'utiliser un territoire, et en cas d'accord, l'administration assure la protection de ce « commun », empêchant toute initiative concurrente. Cela permet une gestion unifiée dont l'objectif est d'éviter les conflits d'usages (comme en forêt avec les bûcherons, VTT, chasseurs, randonneurs). Si les usager·ère·s ne parviennent pas à s'organiser, l'administration peut « instituer d'office » le commun et imposer une gestion collective afin d'assurer l'ordre public. Historiquement, cette approche a structuré divers « communs institués » comme le système du don de sang. Bien que relevant d'un bien commun, il nécessite une gestion publique stricte pour éviter des conflits potentiels et

répondre aux exigences de santé publique. Un autre exemple est le contrôle administratif de la reproduction des chevaux, notamment via les Haras Nationaux pour assurer la pureté des races équinés et obtenir des animaux homogènes pour les besoins militaires.

Dans l'autre cas, l'administration va autoriser des associations syndicales de propriétaires (acteurs locaux d'un territoire) à gérer eux-mêmes certains espaces et propriétés, comme les réseaux d'irrigation ou les forêts. C'est le cas au XIX^e siècle, où des associations fonctionnaient comme des copropriétés avec un statut de personne morale de droit public, devenant ainsi une administration publique. De nos jours, on peut citer le cas d'une partie de la forêt de Chantilly, gérée par une ASA. Concernant les biens communaux, on va obliger le propriétaire à accepter que d'autres personnes aient un droit d'usage de sa propriété afin de limiter fortement le droit de propriété. Dans le cas de la forêt de la Teste-de-Buch (Gironde), les propriétaires ne peuvent clôturer leur terrain et doivent laisser le bois mort aux résidents. Les propriétaires, contraints de gérer leurs forêts sans compensation, n'ont pas procédé aux coupes nécessaires, ce qui a contribué à l'ampleur de l'incendie en 2022. Le législateur tente aujourd'hui de réviser ces régimes, notamment avec l'obligation réelle environnementale (ORE). Toutefois, ces mesures sont critiquées pour leur incohérence, laissant des conflits d'usage entre propriétaires et usagers, sans solution adéquate.

Est-ce qu'il y a des applications ou des différences qui sont propres aux biens communs en milieu montagnard ?

Un article récent de Philippe Yolka dans l'AJDA souligne que les glaciers français appartiennent au domaine privé des communes et non au domaine public, révélant les limites de la gestion des biens communs en montagne par les autorités nationales. Le droit dans les montagnes reste volontairement flou pour permettre à l'État d'avoir une autorité, maintenir un contrôle administratif souple, capable de définir des règles sans spécifier les responsabilités foncières précises. Cette

approche, souvent marquée par une certaine inertie législative, permet à l'État de moduler la gestion des territoires montagnards sans impliquer nécessairement les différents acteurs locaux, ce qui peut provoquer des inégalités d'accès et d'usages (ex. chasseurs versus autres usagers). Ce n'est qu'au XX^e siècle, avec le développement économique des montagnes par l'installation de barrages hydroélectriques et, plus tard, l'essor du tourisme de ski, que le Législateur a sérieusement abordé la réglementation montagnarde. Avant les montagnes étaient principalement des territoires d'autosubsistance alimentaire avec peu d'intérêt stratégique ou économique. Ce n'est qu'avec Louis XIV que la montagne gagne un intérêt militaire pour assurer « la forteresse France » mais surtout pour devenir « souverain au niveau de l'approvisionnement de l'eau potable » du territoire. Toutefois, les frontières montagnardes, basées sur les lignes de partage des eaux, évoluent avec la fonte des glaciers en raison du réchauffement climatique comme c'est le cas pour le glacier du Mont Cervin entre l'Italie et la Suisse, sur les pistes d'une station de ski. En dehors des montagnes, des initiatives internationales de gestion commune existent déjà, comme pour le Rhin et le Danube, sous forme de commissions de navigation, qui montrent comment des frontières naturelles peuvent être gérées collectivement. Cette approche pourrait être une source d'inspiration pour la gestion des glaciers et des ressources en eau en montagne, en adaptant les autorités de police de la navigation à des mandats de régulation des débits d'eau et de protection environnementale.

Le partage de l'eau est un sujet important en montagne avec les retenues collinaires de La Clusaz ou l'assèchement et la sur-exploitation d'une rivière en 2018 et en 2023 par la Société des Trois Vallées pour produire de la neige artificielle. L'autre problème majeur dans les zones touristiques comme les milieux montagnards est aussi connu : l'accès au foncier, au logement et même aux locations de longue durée. Ainsi, les biens communs peuvent-ils avoir un rôle à jouer sur les questions foncières et d'habitabilité en milieu montagnard ?

L'aménagement et l'habitabilité de la montagne soulèvent de nombreux défis complexes, tant physiques qu'économiques et sociaux. Les contraintes physiques du milieu limitent les zones constructibles, entraînant une concentration des habitations dans les rares espaces adaptés. S'ajoute la pression des résidences secondaires et la « saisonnalité » des occupants qui déstabilisent le marché immobilier et contribue à l'inflation des prix immobiliers, rendant difficile l'accès au logement pour les locaux, tout comme sur le littoral Breton et au Pays Basque. Des initiatives locales, comme la surtaxe imposée aux locations touristiques de courte durée à Chamonix (Haute-Savoie), imposant une surtaxe, visent à contrer cette « barcelonisation » des stations de montagne. Enfin, la montagne est aussi un lieu d'usage mixte, avec des conflits croissants entre pratiques traditionnelles (chasse, agriculture, recherches scientifiques) et nouvelles (randonnée, trail, tourisme de masse).

Ces conflits révèlent la nécessité d'un cadre de gouvernance capable de réguler ces usages en faveur des biens communs. Des systèmes de gouvernance partagée pourraient être mis en place pour allouer les espaces et les périodes d'usage comme dans la commune de Aussois en Savoie où les pratiques d'irrigation communautaire historiques par submersion étaient allouées collectivement afin de gérer les ressources en eau selon les besoins agricoles et les cycles naturels. La gestion en commun en montagne a existé, mais la question est de savoir qu'est-ce qu'on met en commun ? Est-ce qu'on décide de mettre l'habitat humain ou l'habitat non humain en commun ? Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), nécessaire pour limiter l'artificialisation des sols, vient compliquer davantage la gestion des territoires montagnards, pouvant engendrer une flambée du prix des terrains constructibles. Déjà des économistes parlent de mettre en place un marché des « quotas de construction ». Or, l'introduction d'un tel système impliquerait des échanges de « droits de construire » entre communes en fonction de leurs besoins et de leurs capacités d'accueil. Si cette logique s'apparente à un « marché du foncier », inspiré des crédits

carbone, pourrait-elle être adaptée pour favoriser une gestion plus équitable et écologique de l'espace en montagne ?

Au contraire, au lieu d'envisager une régulation par le marché, il serait nécessaire d'accepter que la gestion de l'aménagement de la commune se fasse en commun. Il faudrait décider collectivement de gérer plusieurs usages possibles d'habité. Mais se pose la question du montage juridique et du périmètre d'action : est-ce la région, le département, l'intercommunalité, la commune ? Quels sont les acteurs professionnels économiques à mettre en place et quelles relations créer ? Beaucoup de questions... Les chartes d'urbanisme, bien que peu contraignantes, permettent aussi aux collectivités d'imposer leurs règles (plus de social, répondre aux besoins de la population) et ainsi contraindre les promoteurs immobiliers et constructeurs. Elles pourraient être un point de départ pour une Charte de réciprocité de la construction.

Enfin, dernière hypothèse, il serait envisageable de développer un modèle où les communes auraient la gestion foncière intégrale des propriétés. Inspiré du droit de préemption en cas de recul du trait de côte dans les zones littorales, cela permettrait aux municipalités d'acquérir progressivement les terrains puis les allouer en fonction des besoins de la communauté (gestion tant qu'ils sont habitables, renaturation si nécessaire). Un exemple pourrait être tiré de ce qu'a entrepris la commune de Celles dans l'Hérault. Après une expropriation inutile par l'État, en septembre 1969, pour la construction d'un barrage hydroélectrique qui n'a jamais fonctionné, la commune s'est retrouvée propriétaire de l'ensemble de ces biens et les a mis à disposition via des baux emphytéotiques de longue durée. Toutefois, le cadre juridique du droit à l'urbanisme reste, en l'état, inadapté aux spécificités montagnardes et à une vision en commun. On pourrait imaginer un droit de l'urbanisme commun mais c'est un projet ambitieux et complexe.

Jean François Joye suggère fortement la nécessité de proposer une nouvelle « philosophie d'habiter le territoire ». Les

«communaux» permettent de mettre en avant une propriété collective et habitante. Gérés collectivement, ces espaces apportent des interactions et de la cohésion sociale entre les acteurs des territoires concernés, et donc une nouvelle forme de gouvernance locale. Ces biens communs peuvent-ils être une nouvelle manière d’habiter et d’accéder à la propriété sur des territoires à enjeux ?

Tout à fait ! Le terme «communaux» est défendu par Jean-François Joye et Flora Vern, juriste en droit privé. Il désigne un ensemble de biens, allant du four banal à la section de communes. Sur cette dernière institution, selon moi, c’est plus un Commun administratif, une institution de Commun, qu’un bien commun, selon la définition que nous avons posée. Mais le débat est ouvert. En montagne, les biens communaux, comme les pâturages, sont gérés collectivement par les éleveurs, qui se partagent chaque année les dates d’occupation. Par exemple, nous avons indivision partagée entre plusieurs propriétaires n’est pas un état transitoire, comme c’est le régime d’ordinaire, mais une gestion collective stable. En effet, contrairement à la vision d’Hardin sur les Communs, une division du foncier en de multiples parcelles entraînerait des pertes de rendement notamment par des troubles à l’ordre public et un rétrécissement des terrains exploités par chacun. La gestion en commun est donc la solution capable d’optimiser les usages de chacun et d’assurer la paix publique sur la ressource.

Pour rappel, selon Garret Hardin, diviser le commun permettrait de dégager plus de profits qu’une maximisation du terrain au bénéfice exclusif du propriétaire ; tandis qu’une gestion commune du terrain entraînerait une perte de valeur et de qualité. Pourtant, ce raisonnement ne tient pas dans le contexte français : si chacun clôturait son terrain, cela limiterait l’espace disponible pour les troupeaux, obligeant les éleveurs à les réduire et entraînant ainsi des pertes financières. Flora Vern explore des alternatives à la propriété privée pour avantager les habitants des montagnes. De mon côté, je pense que les parcs naturels régionaux, avec leur compétences,

pourraient jouer le rôle de Communs de montagne ; et permettre de dépasser la propriété individuelle pour définir des périmètres d’actions et de préservation partagés, comme l’exemple du parc naturel de Chartreuse qui a instauré des zones de silence autour d’un monastère. À ce titre, à la suite des travaux Gaël Giraud sur les Communs et notamment la gestion faite par les Communautés religieuses, on observe une continuité historique entre les biens des monastères, devenus biens nationaux, et les biens communs actuels. Les espaces communs ruraux s’inscrivent dans ce principe de solidarité et d’action sociale à l’image de l’Hermitage dans l’Oise, ancien sanatorium transformé en centre solidaire et de formation. Les conditions en montagne imposent une entraide et une hospitalité qui dépasse la notion de propriété. C’est le cas des refuges ou des lieux religieux comme au col du Grand Saint-Bernard.

Le défi de la fin de la neige et de la planification d’une montagne exploitable en toutes saisons impose aux habitants de dépasser la simple logique d’exploitation traditionnelle. Il s’agit désormais de repenser l’aménagement de la montagne en intégrant la préservation de la biodiversité, fragilisée par le changement climatique. Alexandre Monin parle d’un «renoncement» au ski, mais je pense qu’une vraie planification, une acceptation sociale et un engagement des acteurs publics et privés pour une nouvelle cohabitation avec la montagne est un vrai défi d’avenir.

J’aime penser que les bâtiments déjà construits font partie des ressources d’un territoire, tel des «biens physiques». Pourraient-ils être affectés comme un bien commun «physique» à conserver ou protéger, au même titre qu’un Parc Naturel préserve et protège une zone naturelle définie. Mais comment mettre la main sur les bâtiments existants, sur ce foncier «physique», afin d’alimenter des propriétés collectives, gérées par des collectifs locaux par exemple ?

Il faut accepter l’émergence de nouvelles centralités et la gestion collective de ces espaces, souvent sous la forme de

tiers-lieux. Par exemple, à Chamois, dans la Vallée d'Aoste, accessible uniquement par téléphérique, l'essentiel des activités se fait à pied. Ce qui est intéressant ici, ce n'est pas la mairie, mais une centralité existante, historique qui combine des éléments comme un four communal, une fontaine, une aire de pique-nique, ou encore un espace de prêt de livres et un accès à Internet. En somme, ce sont des lieux existants qui sont transformés en tiers-lieux, un modèle de gestion en commun. De même, à Doussard en Haute-Savoie, se trouve la Section de commune de Verthier. Il n'y a pas de bâtiments publics administratifs dans ce hameau. Pourtant, l'ancienne halle des pompes à chevaux aujourd'hui reconvertie en four banal est devenue un vrai lieu de rassemblement. Elle fait office de centralité de la section de commune. Ces exemples montrent que les centralités existent déjà et continuent à jouer un rôle clé dans la gestion collective. Mais la question demeure : qui porte ces espaces ? Est-ce la commune ou des acteurs privés ? La réponse n'est pas simple car il faut accepter le fait qu'il n'y a pas de modèle type.

Il existe différents types de « communs » - privés, administratifs, ou mixtes. Le vrai défi est de savoir comment l'acteur public peut protéger ou encourager ces espaces collectifs. C'est là qu'entre en jeu des propositions législatives, comme celle de Flora Vern, qui propose de définir un cadre unique pour les communaux, ou encore la suggestion d'étendre le régime de l'obligation réelle environnementale (ORE) vers l'obligation réelle d'intérêt commun (ORIC) du rapport sur l'Echelle de la Communalité. Cet ORIC permettrait de définir légalement l'intérêt commun. Un tel régime permettrait de conclure, notamment autour de biens fonciers en secteur montagnard, des accords entre collectivités ou associations et propriétaires privés pour préserver l'usage collectif de ce bien. On peut imaginer parfaitement que la commune signe une ORIC avec le propriétaire et s'engage à ce que le bien soit affecté à l'usage commun de la population. En échange de quoi, la commune va organiser, faciliter cet usage collectif.

L'ORIC pourrait ainsi offrir un cadre juridique permettant à des terrains de montagne d'être utilisés collectivement,

sous l'égide de la commune ou d'une association, pour préserver l'intérêt commun dans divers domaines : scientifique, environnemental, culturel, pédagogique, sportif, etc. La question reste cependant de savoir quel rôle l'acteur public doit jouer dans cette dynamique : doit-il être le garant de ces espaces collectifs, ou peut-il déléguer cette responsabilité à des acteurs privés ?

On comprends que les espaces communs (tiers-lieux, lieux hybrides, lieux partagés, lieux indépendants) participent à l'héritage philosophique et aux avantages des biens communs à travers leurs actions (projets, luttes, interactions et cohésion sociale), leur modèle (gouvernance partagée, propriété collective) et les usages hybrides pratiqués. De nombreux espaces communs jouent un rôle dans les questions d'habitabilités mais aussi dans la protection et la préservation des ressources naturelles. Ainsi, peut-on considérer que les espaces communs soient des biens communs « physiques » ou « fonciers » ?

C'est compliqué. En France, la culture du service public a longtemps signifié que l'État devait prendre en charge les actions collectives et de solidarité. Cependant, depuis des décennies, la crise du service public s'est intensifiée. D'abord, depuis 40 ans, les missions du service public sont de plus en plus codifiées par la loi. Ainsi des acteurs privés peuvent désormais gérer des activités qui étaient auparavant dans le champ exclusif des administrations publiques.. Enfin, les collectivités se voient attribuer des missions de service public à accomplir avec des financements et des moyens attribués de manière stricte. Cela a conduit à un éclatement des compétences entre les collectivités (région, département, intercommunalité, commune) qui fait que l'écosystème local n'est pas assuré d'avoir un service public capable de répondre aux besoins locaux de manière efficace.

D'où l'émergence de tiers-lieux dans certains territoires, afin de répondre aux besoins locaux.

Exactement, car le phénomène décrit crée un paradoxe : plus le financement public est circonscrit à ses missions, plus il assèche les fonds publics pour d'autres initiatives non prévue par la loi. Cela crée un vide d'action publique dans les territoires, comblé alors par des acteurs privés, lucratifs ou non (associations, entreprises, ESAT...), à l'image des tiers-lieux. Le portage de l'intérêt général par des acteurs privés remet en question son rôle traditionnel d'appui à l'intervention de l'administration et le rend moins pertinent pour définir le « bien commun ». Pourtant quand on parle de bien commun, on parle de nécessité pour la population, et donc là, on revient à une notion de ce que j'appelle l'utilité publique. Dans ce contexte, la gestion privative des biens communs ne garantit pas toujours l'intérêt collectif, ce qui entraîne des conflits d'usage et oblige l'administration, avec le maire comme arbitre, à intervenir pour préserver l'ordre public. Aujourd'hui, il faut accepter qu'avec le repli du service public, les acteurs privés doivent être protégés, mais dans le but principal de préserver les ressources communes. C'est une alliance entre privés, citoyens et acteurs publics. Le défi réside dans la capacité de l'administration à endosser le rôle de facilitateur, de soutien de ces initiatives citoyennes.

On connaît l'importance des espaces communs sur les territoires aujourd'hui. Il faut maintenant que les politiques territoriales s'emparent de la question des biens communs « fonciers ». En effet, Jean François Joye souligne le besoin de « travailler l'articulation entre les politiques, les acteurs publics » et les porteurs de projets. Comment la théorie du droit administratif des biens communs que vous développez et l'encadrement de partenariats publics communs pourraient permettre une meilleure prise en compte dans l'action territoriale ?

D'abord, la théorie d'un droit administratif des biens communs propose que les administrations puissent gérer des biens communs sans que cela relève du service public, de la réglementation ou de la police administrative, créant ainsi

une nouvelle forme de gestion alternative au privé et au public pour les promoteurs des communs. Du, ni public, ni privé, certains biens communs sont gérés à la fois par le droit public et par le droit privé. Je définis le partenariat public commun (PPP), inspiré de la Peer to Peer Foundation et Michel Bawens, comme « une convention conclue entre l'administration et une communauté d'usage dans le but de définir des obligations garantissant l'autonomie d'une ressource identifiée comme « commun » ou concourant à sa préservation ». Concrètement, l'administration garantit l'autonomie de la communauté dans la gestion et la préservation de la ressource partagée, lui permettant de définir ses propres règles de gestion. L'administration peut prendre plusieurs postures :

- incitation à la mise en commun : l'administration associe le public à ses décisions administratives. L'État peut inciter les gens à faire un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) par exemple. En montagne, il serait intéressant d'inciter l'utilisation de retenue collinaire pour l'avantage de tous (agriculteur, pompiers...) car un vrai PTGE permet de définir qui utilise la ressource et de manière pérenne.
- entremise d'ouvrage commun : ce rôle permet de prévenir les conflits d'usage en rassemblant et mobilisant les acteurs concernés pour encourager une gestion collective d'un projet, d'un besoin commun identifié. L'appel à commun » ou les chantiers ouverts au public à Grenoble sont des exemples. Le droit administratif des biens communs permet à un acteur public de se positionner en entremise d'ouvrages.
- fiduciaire : dans ce cas, l'administration est contributrice au commun. Elle est en charge du respect de l'affectation du bien, de son domaine (gestion des édifices religieux, ORE avec l'ensemble de sa population...).
- redevable : l'administration est imposée de contribuer à la préservation d'un commun via des fonds publics. Les biens, acquis avec l'argent public par les collectivités et accessibles par tous, permettent de contribuer à l'utilité publique. On pourrait imaginer une requalification des biens municipaux des communes nouvelles (fusion

de «communes» comme à Annecy) pour en offrir des ressources (bibliothèque, ateliers de réparation....) à ses habitants et ainsi de contribuer aux biens communs.

L'autorité d'agrément transforme un commun déclaré (de droit privé) en commun autorisé (de droit public). L'autorité de police de l'agrément est une mission de l'État car il est l'unique interlocuteur capable d'agréer le commun territorialisé. Il est possible de penser que le maire, agent de l'État mais aussi exécutif local au même titre que le président du département ou le président de région, puisse devenir cet acteur. Cela permet d'assurer l'usage exclusif et la préservation collective de la ressource. En agréant un commun, l'administration établit un monopole territorial pour éviter les conflits d'usage et oblige les gestionnaires à garantir un accès à tous les ayants droit. Une fois l'agrément accordé, le porteur du commun obtient un monopole territorial. En revanche, comme c'est le seul endroit qui existe, l'autorité d'agrément oblige les ayants droits à ouvrir et tolérer tous les habitants ayant un usage de cette ressource, dans un objectif d'auto-régulation par la communauté. Un commun fonctionne en interaction entre les ayants droits (personnes qui sont au cœur), qui exercent un droit d'usage pérenne et direct sur la ressource, et les bénéficiaires, qui ont un usage temporaire. Par conséquent, tout peut être un bien commun, et les tiers-lieux fonctionnent de la même manière. Les ayants droits sont des intermédiaires entre la ressource et l'ensemble des usagers. Par leur droit d'usage, ils sont obligés d'être associés aux décisions de la gestion. Par exemple, les domaines skiables, pour penser l'avenir des stations de ski, devraient associer l'ensemble des ayants droits (commune, hébergeurs, professionnels du domaine skiable, magasins...) pour gérer en commun, collectivement, un droit d'usage qui s'épuise : la neige. Au niveau des administrations publiques, on pourrait imaginer plein de choses. D'abord, le législateur pourrait moderniser et réautoriser le régime des sections de communes, interdites depuis 2013. Les CCAS, en élargissant leur rôle au-delà du droit social strict, pourraient aussi

favoriser cette coopération à l'instar du CCAS de Grande-Synthe, expérimentant le revenu de transition énergétique. Les Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) et Environnementale (EPCE) pourraient servir de plateformes pour préserver et promouvoir les cultures locales, comme l'agro-pastoralisme en Cévennes avec le Parc Naturel des Cévennes ou la tradition du Beaufort dans le Beaufortain. En associant culture et environnement, il serait possible de créer des structures de coopération capables de représenter et défendre les biens communs, à l'échelle communale ou intercommunale. Enfin, je reviens sur la définition Flora Vern, qui veut définir un cadre juridique des «communaux» pour fédérer ces initiatives dans une vision collective. On est poussé à le faire parce qu'on doit revenir à cette vision qui dépasse un simple intérêt personnel pour s'organiser et s'entraider dans un intérêt commun.

Les espaces communs permettent la rencontre de différents acteurs par la transdisciplinarité au sein des lieux mais aussi par la diversité des partenaires. Ces lieux peuvent se positionner comme structures d'accueil, d'échanges et de rencontres afin de se retrouver et penser collectivement à l'aménagement des territoires de montagnes de demain. L'essaimage de ces espaces pourrait-il aider à faire exemple et contribuer à l'émergence des biens communs ?

Les bibliothèques, musées, «objethèques», tiers-lieux... sont des lieux de centralité. Ils sont indispensables pour permettre aux gens de se rassembler et d'échanger. Les besoins et les usages de chacun sont bien réels, mais le service public actuel ne peut plus répondre à tout. Il faut développer un nouveau type de service public ou des communs administratifs pour permettre de nouvelles formes de solidarité citoyenne. Dans les deux cas, cela va demander que chacun s'entraide et se mobilise...

«Le sens des lieux Éthique, esthétique et bassins-versants»

De Gary Snyder
Éditions Wildproject, 2018
Par Pauline Dutheil

Né en 1930 à San Francisco, Gary Snyder est un poète, traducteur, militant anarchiste et écologiste américain. Figure discrète de la «Beat Generation», il inspire à son ami Jack Kerouac le personnage de Japhy Ryder dans *Les Clochards célestes*. Engagé dans la diffusion du bouddhisme zen aux États-Unis, Snyder s'installe au Japon en 1956 pour se plonger dans l'étude de la vie monastique, quête spirituelle qui façonnera son œuvre autant que sa pensée. À son retour en 1967, il s'établit durablement dans la Sierra Nevada, où, avec Allen Ginsberg, il acquiert des terres pour fonder une communauté rurale. Il concrétise ici les idéaux du biorégionalisme en mettant en pratique le concept de «réhabitation», une approche qui consiste à habiter un lieu en tenant compte de ses caractéristiques écologiques et culturelles, en réapprenant à vivre en symbiose avec son environnement local.

Auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont L'Île Tortue récompensé par le prix Pulitzer en 1975, Gary Snyder est aujourd'hui considéré comme un véritable « visionnaire de la révolution culturelle en matière d'écologie ». En 2018, une anthologie de ses textes, traduite par Christophe Roncato Tounsi et publiée chez Wildproject, a permis de redécouvrir la profondeur de son œuvre. Ce recueil, structuré en trois grandes sections - Éthique, Esthétique et Bassins-versants - regroupe certains des écrits les plus fondamentaux du mouvement biorégionaliste¹. Il propose une lecture précieuse pour instaurer une relation de réciprocité vertueuse entre les espaces communs et les milieux dans lesquels ils s'inscrivent. La spiritualité sauvage comme engagement éthique.

Dans *Le Sens des lieux*, Gary Snyder articule une éthique fondée sur une vision élargie du vivant, où les humains ne sont plus les seuls à occuper la sphère morale. Sa pensée dépasse les conceptions classiques de l'éthique environnementale, en appelant à intégrer pleinement les êtres non humains - plantes, animaux et éléments naturels - dans nos conceptions morales et politiques. Cette éthique prend racine dans une pratique et une spiritualité sauvage², nourrie à la fois par les pratiques indigènes et le bouddhisme zen. Pour Snyder, la nature est une communauté vivante, dont les membres ne peuvent être ignorés dans les décisions humaines. Dans le texte *Un conseil de village de tous les êtres*³, il imagine un village où les arbres, les rivières, les

¹ Le concept de « biorégion » est apparu aux États-Unis dans les années 1970, suggérant une recomposition des territoires depuis des caractéristiques biologiques et culturelles, notamment les bassins-versants. Pour approfondir la compréhension du biorégionalisme en relation avec les espaces communs, se référer au travail personnel de l'auteur intitulé « Biorégionalisme et espaces communs : une clé de lecture pour appréhender le rôle des espaces communs dans la bifurcation socio-écologique ».

² Voir les neuf clés pour une nouvelle écologie proposées par l'auteur au sein de l'ouvrage : Snyder, Gary. *La pratique sauvage*, traduit de l'anglais par Olivier Delbard, Paris, Les Éditions du Rocher, 1999, 240p.

³ Snyder, Gary, *Le Sens des lieux : Éthique, esthétique et bassins-versants*, traduit de l'anglais par Christophe Roncato Tounsi, Marseille, Wildproject, p.89

oiseaux et les animaux participeraient activement à la prise de décision collective. Cette vision renverse les hiérarchies anthropocentriques traditionnelles, proposant une éthique basée sur la réciprocité et le respect mutuel entre tous les êtres vivants.

« Il faut que nous restions libres, malins, créatifs et sauvages. Le sauvage, c'est l'imagination - il en va de même pour la communauté -, il en va de même d'un moment agréable. Soyons des guerriers verts ou des rainbow warriors (« combattants de l'arc-en-ciel ») robustes et gentils, partageons la cause de la nature sauvage, tout en nous faisant férocement plaisir. » p.72

Snyder invite ainsi à une réhabilitation spirituelle de notre rapport au monde, où chaque action humaine est réévaluée à l'aune de ses conséquences pour l'ensemble du vivant. Ce n'est pas une simple éthique de protection de la nature, mais une transformation profonde des rapports que l'humanité

entretient avec son environnement. Cette réhabilitation se manifeste aussi dans le texte *L'énergie est la joie éternelle*, où le concept de «croître avec moins»⁴ encourage une approche de la vie fondée sur la sobriété, en opposition à l'idéologie de la croissance matérielle illimitée propre à notre ère.

Dans cet appel à la spiritualité, Snyder fait écho aux traditions indigènes qui reconnaissent la présence active des autres formes de vie dans les dynamiques sociales et politiques. L'exemple des sociétés des Indiens Pueblos, où les plantes et les animaux sont «représentés» dans les cérémonies et décisions politiques, incarne cette démocratie étendue à toutes les formes de vie. Cette éthique engage donc un retour à des formes de vie locales, où l'humain apprend à cohabiter avec son environnement en se considérant comme un membre parmi d'autres du grand cycle du vivant. Le défi que propose Snyder n'est pas une simple révision des comportements individuels, mais une réorganisation complète des sociétés humaines, sur des bases spirituelles, éthiques et écologiques profondément réenracinées dans la terre.

Combattre le génocide culturel à travers l'ethnopoétique

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, Gary Snyder explore l'aspect esthétique de son engagement à travers l'ethnopoétique. Cette discipline, telle qu'il la conçoit, consiste à étudier et préserver les poésies orales des peuples autochtones, souvent menacées par les forces d'industrialisation et de colonisation. Pour Snyder, la disparition des cultures indigènes est intimement liée à la destruction des territoires naturels. Il y voit une extinction parallèle des langues, des savoirs et des pratiques culturelles qui, pendant des millénaires, ont été en symbiose avec la nature. L'expansion de la civilisation ne détruit pas seulement les environnements physiques, mais aussi des mondes symboliques, des relations anciennes avec le vivant et des visions du monde basées sur l'interdépendance.

⁴ Ibid, p.63

«Une culture impérialiste et expansionniste se sent bien lorsqu'elle est capable de croire que les gens qu'elle exploite sont en fait moins qu'humains. Lorsqu'elle commence à apprendre que ces gens-là sont peut-être des humains eux aussi, l'exploitation devient de plus en plus difficile.» p.148

L'ethnopoétique, ou l'étude des traditions orales des peuples indigènes, devient pour lui une forme de résistance face à cette disparition. En redonnant une place centrale à ces cultures marginalisées et à leurs poésies, Snyder cherche à restaurer un lien direct et sacré avec la nature, tout en dénonçant l'exploitation des peuples indigènes par les cultures impérialistes. Cette lutte s'inscrit dans une esthétique radicale où le langage vernaculaire, issu de la «grammaire fauve» chère à Thoreau⁵, devient un vecteur de renouveau poétique et politique.

Snyder développe ainsi une esthétique de résistance, où le langage et la poésie deviennent des outils pour préserver ces savoirs et ces relations. L'ethnopoétique permet de garder vivants les chants, les mythes et les récits des peuples qui, pendant des siècles, ont maintenu une relation profonde avec leurs terres. Ces formes orales ne sont pas des reliques

⁵ Expression tirée de l'ouvrage suivant : Thoreau, Henry David, *Marcher*, traduit de l'anglais par Nicole Mallet, Paris, Le Mot et le Reste, 2012, 128 p.

du passé, mais des sources d'inspiration pour renouveler notre relation à la nature. Snyder affirme que la poésie a le pouvoir de « créer ou de détruire un monde »⁶ par le biais de la métaphore et du symbole. Cette puissance du langage est essentielle pour redéfinir notre perception du vivant et retrouver une relation respectueuse avec les territoires qui nous entourent. Dans ce contexte, la poésie et le langage deviennent des moyens de résistance contre ce que Snyder nomme le « génocide culturel »⁷. Ce génocide consiste en l'effacement progressif des cultures indigènes, souvent accompagné par l'exploitation des ressources naturelles de leurs terres. Snyder propose une esthétique où le langage redevient un lien vital entre les humains et le monde non humain. La poésie devient un acte politique, capable de réenchanter notre vision du vivant et de réinsuffler du sens dans des cultures et des environnements fragilisés. À travers l'ethnopoétique, Snyder nous invite à repenser la place du langage, non pas simplement comme un outil de communication, mais comme un moyen de relier les humains au reste du vivant, en restaurant les liens spirituels et culturels qui ont été érodés par l'industrialisation et l'impérialisme.

« Le langage est à la fois
une petite fenêtre sur le
monde et une manière de
façonner notre perception
du monde » p.182

⁶ Snyder Gary, *Le Sens des lieux : Éthique, esthétique et bassins-versants*, traduit de l'anglais par Christophe Roncato Tounsi, Marseille, Wildproject, p.26

⁷ Ibid, p.141

Réhabitation et ancrage écologique

Le concept de « réhabitation »⁸ occupe une place centrale dans l'œuvre de Gary Snyder et se déploie pleinement dans la dernière section du livre. Pour Snyder, réhabiter signifie non seulement vivre de manière durable dans un lieu, mais aussi réapprendre à vivre en harmonie avec les cycles naturels. Ce concept est indissociable de la notion de bassin-versant, une unité géographique qui reflète les cycles de l'eau et les mouvements de la terre. Le bassin-versant devient pour Snyder une « nation »⁹ naturelle, bien plus significative que celles construites par les États modernes.

Snyder appelle à une réhabitation à la fois écologique, spirituelle et politique. Vivre dans un lieu implique de connaître ses cycles naturels, ses saisons, ses ressources, mais aussi d'intégrer cette connaissance dans notre quête spirituelle. Pour Snyder, cette réhabitation est une manière de se reconnecter aux rythmes de la nature, de réintégrer les cycles de l'eau, de l'air et des minéraux dans notre conscience et nos pratiques quotidiennes. La réhabitation est donc un engagement local et durable, un apprentissage constant des limites et des interdépendances qui régissent nos environnements. Le bassin-versant, pour Snyder, incarne une forme d'unité géographique et spirituelle où les communautés humaines cohabitent avec la nature dans une relation de respect mutuel. Cette idée renforce l'importance d'une gestion locale et communautaire des ressources, en opposition aux logiques d'exploitation centralisées. Réhabiter un bassin-versant, c'est réapprendre à vivre dans un lieu en engageant une transformation profonde de nos modes de vie et de nos structures politiques, en plaçant la nature au

⁸ Le chapitre « Réhabiter » présent au sein de l'ouvrage est issu d'une conférence donnée par Snyder en 1976 qui sera transformée en essai l'année suivante. Il est reconnu, à l'instar de l'article Réhabiter la Californie écrit par Peter Berg la même année, comme l'un des écrits fondateurs du concept de réhabitation, deux ressources précieuses pour comprendre le sens originel de cette notion.

⁹ Snyder, Gary, *Le Sens des lieux : Éthique, esthétique et bassins-versants*, traduit de l'anglais par Christophe Roncato Tounsi, Marseille, Wildproject, p.232

cœur des dynamiques humaines.

«La connaissance du bassin-versant et le biorégionalisme ne sont pas uniquement de l'écologisme, pas uniquement un moyen de résoudre les problèmes sociaux et économiques, mais un changement d'attitude qui vise à résoudre les problèmes naturels et sociaux à travers la pratique d'une citoyenneté profonde ancrée à la fois dans le monde social et naturel. Si le sol devient notre terrain d'entente, le dialogue collectif (humain et non humain) va pouvoir recommencer.» p.237

Conclusion

Bien que l'œuvre de Gary Snyder ne traite pas directement des espaces communs, son approche biorégionaliste offre un cadre particulièrement pertinent pour repenser leur rôle dans la bifurcation écologique et sociale. Toutefois, pour en saisir toute la portée, il est nécessaire de dépasser une vision romantique ou idéalisée du biorégionalisme, qui pourrait se limiter à un simple retour poétique à la nature, afin d'intégrer une critique rigoureuse des systèmes de domination et d'exclusion à l'œuvre dans nos sociétés. Dans cette perspective, les espaces communs apparaissent comme des lieux d'apprentissage pour réinventer nos manières d'habiter, tout en tissant des solidarités capables de transformer les territoires et de redéfinir les rapports de pouvoir qui les traversent.

En prolongeant cette réflexion, la critique des dynamiques coloniales formulée par Snyder souligne combien les luttes écologiques et sociales sont étroitement imbriquées. Dans ce cadre, les espaces communs apparaissent comme des réponses concrètes aux enjeux environnementaux tout en offrant des ancrages stratégiques pour les luttes globales. Ils deviennent des leviers essentiels pour construire une écologie populaire, essentielle dans des contextes urbains et périurbains où les habitant·e·s, souvent dépossédé·e·s de leurs territoires, subissent de plein fouet les effets de la crise écologique et des politiques néolibérales.

Enfin, Snyder invite à dépasser toute vision figée ou simpliste de la biorégion. Il ne s'agit pas seulement d'affirmer une

appartenance territoriale, mais d'initier des engagements communs avec les communautés marginalisées. La réhabilitation, loin de se réduire à un retour à la terre, doit être comprise comme un processus collectif et transformateur, ancré dans une résistance aux logiques capitalistes, coloniales et patriarcales. En ce sens, la pensée de Snyder s'avère d'une pertinence et d'une actualité remarquables, contribuant à la construction d'un récit collectif capable de réinventer en profondeur nos manières d'habiter le monde.

Déconstruire les référentiels, augmenter les imaginaires

Lieux hybrides, espaces partagés, tiers lieux, sont au cœur d'une controverse effervescente : faudrait-il donner une nouvelle définition à ce que nous appelons *culture* ?

Ce débat semble vif dans le paysage culturel contemporain, mais il a pourtant marqué l'histoire des politiques publiques de la culture en France depuis les années 1960. Acteurs de l'éducation populaire dès le début du siècle dernier, acteurs des Friches Culturelles dès les années 1980 : ils revendiquent tous un autre paradigme culturel. La culture dont il est question ici, se revendique comme le reflet de notre société : donner à voir et comprendre la matérialité des pratiques quotidiennes, rendre visible les préoccupations, les luttes. En partant de cette définition anthropologique, toutes les expressions culturelles deviennent intéressantes et sont porteuses d'apprentissages. Il n'est plus seulement question d'œuvres. L'objet culturel, ce sont les pratiques.

À travers des entretiens et une fiche de lecture, nous vous invitons à entrer dans cette conception large d'une culture qui déconstruit les référentiels et augmente les imaginaires. Une culture où s'incarnent des utopies concrètes, comme avec l'entretien sur les *Nouveaux Territoires de l'Art* avec Fabrice Lextrait. Une culture qui propose de nouveaux processus de reconstruction de notre rapport au monde à travers les communs, comme avec la fiche de lecture de *Réenchanger le monde. Le féminisme et la politique des communs* de Silvia Federici. Une culture qui place les questions de genre et de justice sociale au cœur des pratiques culturelles, comme avec l'entretien avec Laure Daougabel et Elisa Grenet, les cofondatrices de Repair-e, un tiers-lieu à l'intersection des luttes féministes et de la création. Une culture qui invite à repenser nos droits en tant que travailleurs à travers la notion de subversion, avec un entretien avec l'économiste et sociologue Bernard Friot.

Des nouveaux territoires aux tiers-lieux, tentatives de transition du monde culturel ?

Avec Fabrice Lextrait,
Par Arnaud Idelon

Fabrice Lextrait est un militant culturel et programmeur engagé dans les dynamiques artistiques hors des cadres institutionnels. Il commence son parcours à Marseille à la Friche La Belle de Mai, qu'il contribue à transformer en un lieu culturel emblématique. En 2001, il rédige un rapport pour le ministère de la Culture sur les « nouveaux territoires de l'art », qui fait date dans la reconnaissance des initiatives artistiques autonomes : squats, friches, lieux hybrides.

Il a également travaillé aux Ateliers Jean Nouvel en tant que directeur général adjoint, et porté plusieurs projets mêlant culture et économie solidaire, notamment au sein des Grandes Tables. Observateur attentif des mutations culturelles, il continue à intervenir dans des publications et rencontres autour des politiques culturelles, des communs et des lieux alternatifs.

À l'heure des Nouveaux Territoires de l'Art, comment les institutions culturelles regardaient ce mouvement? Avec intérêt? Défiance? Indifférence?

Je crois que le premier élément est de dater la question du terme des *Nouveaux Territoires de l'Art*. Le nom a été écrit pour qualifier les rencontres que Michel Duffour, le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, a décidé d'organiser en février 2002¹. Il incarne le mouvement que j'avais souhaité dénommer au pluriel avec les termes de friches, de fabriques, d'espaces intermédiaires qui s'est depuis enrichi du terme de tiers lieux². Il est donc indispensable de contextualiser l'analyse de ces trois termes, intérêt, défiances et/ou indifférence, qui sont simultanés depuis la fin des années 80 au regard du mouvement. Nous avons eu à la fois des initiatives publiques pour accélérer le mouvement et le réprimer. Nous avons eu à la fois des coproductions avec les institutions culturelles et un mépris caractérisé. Nous avons eu à la fois dans la presse des incantations en faveur du mouvement et des ignorances ségrégationnistes.

Si intérêt, qu'est-ce qui dans ces Nouveaux Territoires de l'Art venaient intéresser les institutions culturelles? Que venaient-elles y butiner? Comment s'en inspiraient-elles? Qu'est-ce que cet intérêt disait de leurs besoins et désirs à ce moment-là?

Le premier élément qui faisait écho, et qui fait encore écho aux fondamentaux des institutions culturelles, est le principe de la permanence artistique. Ce que les friches, les tiers lieux culturels ont cultivé et doivent continuer à cultiver est le principe de cette permanence artistique qui peut garantir en fonction de chaque contexte (géographique, temporel, culturel), la capacité de production des parcours artistiques.

Le deuxième élément est bien sûr la nature des publics et

des populations, mobilisés par les *Nouveaux Territoires de l'Art*. Des «loulous»³ acteurs associés à des spectacles, aux «raveurs» des premières Utopia, des migrant-e-s en cours de langue aux tout-petits des crèches, des publics de restaurants, aux auditeurs de radios libres, les *Nouveaux Territoires de l'Art* ont montré que les fondements de l'action culturelle étaient vivants et qu'ils incarnaient une utopie concrète pouvant essaimer, mais surtout un cadre d'utopie concrète permettant à chaque territoire de générer ses propres modèles.

Quel lien fais-tu aujourd'hui, dans ce mouvement des institutions vers les tiers-lieux, avec le contexte dans lequel tu as produit ce rapport?

L'instituant qu'incarne les *Nouveaux Territoires de l'Art*, n'a jamais été contre l'institué des institutions culturelles. Je dirai même que instituant et institué ressentent aujourd'hui encore plus qu'il y a trente ans de nécessaires alliances contre la domination du marché et de l'économie du libre-échange, hélas de plus en plus souvent incarnée dans certaines de nos politiques publiques. Ce qui s'est généré depuis 30 ans doit se cultiver dans le champ d'un instituant transversal qui n'est pas la marge, mais le centre de nos problématiques d'évolution, et/ou de révolution de systèmes. Les *Nouveaux Territoires de l'Art* ont été et sont un remède à «la cohérence et à ses boucles d'amplifications toxiques»⁴, qui empêche de remettre en cause les archétypes. Friches, Tiers-Lieux, *Nouveaux Territoires de l'Art*, ne doivent pas être un alibi du système, ne doivent pas être la marge. Ils doivent être le ferment, l'accélérateur du mouvement, de la refondation des institutions.

¹ *Nouveaux Territoires de l'Art*, Fabrice Lextrait et Frédéric Khan, Sujet/Objet, 2005

² Abécédaires des friches, laboratoires, fabriques, squats, espaces, intermédiaires, tiers lieux culturels, Marie Pierres Bouchaudy et Fabrice Lextrait, Sesn&Tonka, 2023

³ Armand Gatti : Les mots et l'utopie. Hommage, radio grenouille, 2017

⁴ *De l'incohérence*, Oliver Hamant, Odile Jacob, 2024

« Réenchanter le monde. Le Féminisme et la politiques des communs »

De Silvia Federici
Éditions Entremonde, 2022
Par Lise Dary

Silvia Federici est une philosophe universitaire italo-américaine née à Parme en 1942 . Elle est diplômée de l'université de l'État de New York aux États-Unis et de l'université de Bologne en Italie. Elle est militante féministe et enseignante de philosophie politique et études internationales à l'université Hofstra de l'État de New York. Elle a également enseigné au Nigéria à l'université de Port Harcourt. Les thèmes de sa réflexion, à travers ses différents ouvrages, se concentrent sur les questions de rapport d'exploitation et de domination induits par l'avènement du capitalisme et qui se répercutent en priorité sur les dominations de genre et l'organisation sociale du travail reproductif. Dans une critique du communisme orthodoxe et de ses différents acceptations, elle milite pour le recentrage de la réflexion politique sur la place accordée aux femmes et aux populations précarisées afin de favoriser des processus relationnels fondés sur la propriété collective et l'accès égalitaire à des ressources et à leur gestion qui sont à son sens le véritable

Plusieurs chapitres de ce livre sont de précédents articles qui ont été publiés au cours des années 1990 à 2010. Ils ont été retravaillés à l'occasion de cet ouvrage mais plusieurs sont issus des cahiers de *Midnight Notes*. Federici s'inspire de cas très concrets étudiés à travers le monde de lutte pour la réorganisation sociale du travail reproductif et d'organisations communautaires, notamment dans des pays où elle a séjourné longtemps et profondément étudié, comme une partie des pays d'Afrique de l'Ouest (notamment le Nigéria et le Niger), et des pays d'Amérique Latine (notamment la Bolivie). À la limite de l'ethnographie, son travail est immergé dans chaque recoin de lutte comme le souligne Peter Linebaugh dans sa préface « Elle écrit dans ces lieux où se fait l'histoire, sur les trottoirs où s'activent les vendeuses et vendeurs de rue, dans les cuisines collectives, les épiceries coopératives, les parcs, les refuges pour femmes, et là, elle écoute tout en parlant. » [...] « C'est une intellectuelle du peuple et, en tant que telle, elle est un bon antidote à la lourdeur de Hannah Arendt. ».

Résumé

Par une lecture féministe du marxisme, Silvia Federici met en évidence la nécessité d'abrogation du système de « nouvelles enclosures » qui caractérise notre société capitaliste fondée sur les accumulations individuelles pour le bien-être global de la société et la sauvegarde de la planète. Elle démontre que ce nouveau système des communs est un processus de mise en propriété collective en tant que résultat d'une lutte autour du travail reproductif et de reconnaissance des valeurs créées (matérielles et immatérielles) par les communautés autonomes, qui sont principalement portées par les femmes.

Thèse principale de l'ouvrage

En parlant de « réenchancement du monde », Silvia Federici fait éminemment référence au texte de Weber citant « le désenchantement du monde » de 1917. Dans le contexte de la

première guerre mondiale, ce désenchantement faisait référence à la dissipation du sacré et du religieux face aux formes modernes d'organisation sociale et leur rationalisation au sein de la société occidentale. Federici pose un parallèle en parlant de « réenchancement » en appelant les membres de la société à déconstruire ces formes de rationalisation héritées du capitalisme fordiste qui sont « ancrées dans le corps du prolétariat » et qui ont réussi à s'imposer aux membres de la société comme seule source de nos croyances, nos espoirs, nos aspirations, nos rêves, nos désirs, nos projets. Défaits des croyances et normes du capitalisme, il devient possible de fonder notre rapport au monde, notre existence à la terre, selon le prisme de la propriété collective et des communs et non plus de l'ultra-individualisation privée qui régnait jusqu'alors. Ce n'est qu'à partir de ce processus de reconstruction de notre rapport au monde via les communs, et non par accumulation de propriété de choses privées, que nous sommes capables de refaire corps et de refaire société, et de réconcilier notre rapport à la nature et à l'environnement.

« Aujourd'hui, les communeurs et les communeuses¹ répudient le rôle progressif du capital, réclament le contrôle sur les décisions qui affectent le plus leur vie, affirment leur capacité à l'auto-gouvernement et rejettent l'imposition d'un modèle unitaire de vie sociale et culturelle. Dans l'esprit du slogan zapatistes : « Un seul non, beaucoup de oui, ils et elles reconnaissent que de nombreuses routes mènent aux communs, en fonction de diverses conditions environnementales et différentes trajectoires historiques et culturelles. En outre, cent cinquante ans après la publication du Capital, nous pouvons attester que le développement technique auquel Marx avait confié la tâche de construire les fondations matérielles du communisme - est en train de détruire non seulement les dernières structures sociales communautaires, mais aussi la possibilité de vie et de reproduction sur cette terre d'un nombre de plus en plus important d'espèces. De plus, nous

¹ Partisan-e-s et praticien-ne-s des communs

devons nous interroger : est ce que la mécanisation, et même la robotisation de notre vie quotidienne, représente vraiment la meilleure chose que peuvent produire des centaines d'années de travail humain ? Pouvons-nous imaginer reconstruire nos vies autour de la mise en commun de nos relations avec les autres , y compris avec les animaux, les eaux, les plantes, les montagnes, - qui seraient certainement détruites par la construction de robots à grande échelle ? C'est là l'horizon que le discours et la politique des communs nous ouvrent aujourd'hui : non pas la promesse d'un impossible retour en arrière, mais la possibilité de récupérer le pouvoir de décider collectivement de notre destin sur cette terre. C'est là ce que j'appelle réenchanter le monde.»

Développement de la réflexion

Thèse partie I : Les nouvelles enclosures sont une forme de post-colonialisme capitaliste mondial menant à la thanatocratie dont les femmes sont les premières victimes.

La mondialisation est un processus d'accumulation primitive. Il s'agit dans cette partie d'analyser les formes d'enclosures d'aujourd'hui qui fondent le socle actuel face auquel lutte le mouvement des communs, qui provoque sa résurgence. Federici s'oppose aux marxisme orthodoxe qui prenait pour postulat l'avancée technique et les formes de privations privées comme un chemin nécessaire pour produire à grande échelle qui irait vers une unification du prolétariat mondial. Pour résumer, si le marxisme propose une gouvernance commune de biens privés, Federici met en évidence la nécessité d'une gouvernance collective de biens communs. Dans cette partie, Federici s'attache à montrer comment les nouvelles enclosures ne sont qu'une forme de postcolonialisme, un processus qui fait suite aux accumulations primitives des ères coloniales qui ont menées à l'ultra privatisation de tout bien et de toute chose, matérielle comme immatérielle (recensement et titrisation des terres, brevets de médecine sur le corps humain, droits à payer pour

une intervention chirurgicale, droits d'auteurs sur les biens culturels, ...)

«Il s'agit de démontrer que le principe des communs, tel que défendu aujourd'hui par les féministes, les anarchistes, les écologistes et les marxistes non orthodoxes contraste avec le postulat - partagé par les marxistes développementistes, les accélérationnistes et par Marx lui-même - de la nécessité de la privatisation des terres pour pouvoir produire à grande échelle, et de la mondialisation comme instrument d'unification du prolétariat mondial.»

Elle s'attache ensuite à démontrer comment l'économie mondiale, qui a connu son avènement dans les années 1990-2000, notamment par la mise en place des «programmes structurels» du FMI et de la Banque Mondiale des années 1980, a conduit à saper des logiques d'économie solidaire communautaire qui préexistaient dans différentes parties du monde, et notamment parmi les populations les plus précaires, et qui étaient des moyens de survie efficace et plus respectueux des populations et de leurs besoins. Ce système a créé une «économie de dette» que Federici considère comme une «attaque violente et scandaleuse non seulement contre les partisan·e·s et praticien·ne·s des communs, mais aussi contre les relations de solidarité et d'assistance mutuelle des femmes» (voir focus).

Elle rappelle les formes exacerbées de la mondialisation qui ont conduit à la mise en place des pires formes d'esclavage au monde (trafic d'humains au profit du trafic d'organes, trafic sexuel...) et les massacres de populations (animales et humaines) pour conduire notre monde vers la thanatocratie. En première ligne des populations sacrifiées pour que se maintienne l'organisation actuelle de la société capitaliste : les femmes. La raison pour laquelle elles sont les plus directement touchées est triple :

- d'une part, le capitalisme a eu pour conséquence majeure une division internationale du travail et notamment

genrée, dont 60 à 80% de notre « économie » au sens de oïkos, donc de la reproduction, est invisibilisée, c'est-à-dire tout le travail de reproduction pris en charge gratuitement et sans reconnaissance, pour les femmes : construire ou entretenir un foyer, donner la vie, gérer des terres des récoltes, fournir les bases de l'alimentation à toute la planète,... Les femmes sont restreintes et associées à cette économie

- d'autre part, le capitalisme a séparé les travailleuses de leur outil de travail, de leur terre de travail et du fruit de leur travail. Le capitalisme nous a fait accéder toutes et tous au marché mondial avec la promesse de pouvoir toutes et tous connaître une augmentation de notre pouvoir d'achat et voir chaque besoin comblé par un produit de ce marché. Les travailleuses n'ont jamais été aussi « mobiles » et déracinées de tout ce qui fait sens dans leur culture mais aussi dans leurs besoins. Cet éloignement de la terre natale, des réseaux et liens familiaux, amicaux, de solidarité qui peuvent supplanter l'économie formelle qui défaille, n'ont plus lieu d'être. Le nomadisme du capitalisme a sapé les logiques locales d'entraide qui sont à même de nous sortir des logiques de propriété privée.
- enfin, de par la négation de leur intérêt dans l'économie formelle, elles sont déconsidérées d'un point de vue moral et physique et utilisées par les hommes pour accéder au reste du marché mondial : elles sont exploitées, achetées, vendues, maltraitées, violées, tuées, ... pour que d'autres puissent vivre.

Thèse partie II : la lutte pour une réorganisation du travail reproductif est la base de la lutte pour l'avènement des communs ; communs qui constituent notre seule voie de sortie du capitalisme esclavagiste.

Le cœur de la partie II s'attache à montrer qu'il n'y a pas de commun sans communauté, qu'il n'y a pas de communauté sans femme et que l'avènement des communs commence par la réorganisation sociale du travail reproductif.

« En tant que base matérielle de notre vie et premier terrain sur lequel nous pouvons mettre en pratique nos capacités d'autogestion, le travail reproductif est le « point zéro de la révolution ».

Trois raisons majeures expliquent la prégnance du travail reproductif dans la lutte pour l'avènement des communs :

- le travail reproductif est déjà un espace de lutte : pouvoir cultiver la terre et s'en nourrir, construire une maison ou l'entretenir, donner la vie et élever un enfant... sont des processus qui sont sans cesse menacés, précarisés ou attaqués, par les enclosures et la marchandisation des terres et parcs immobiliers, par un système d'éducation dans lesquels il faut payer pour accéder à la connaissance, etc.
- le travail reproductif est notre premier espace de vie, il est notre quotidien, plus particulièrement pour les femmes, mais nous avons tous un rapport à entretenir à notre propre corps et espace de vie, que ce rapport soit malportant, malade ou en train de s'orienter vers le bien-être. Notre rapport au monde commence par soi et son environnement direct. c'est donc le travail, le soin que nous accordons à cet environnement direct que se constituent les ferments de tous nos autres rapports au monde : aux autres personnes, aux espaces dans lesquels nous évoluons.
- enfin, et surtout, le travail reproductif (donc de soin gestion de l'alimentation, du soin de la personne, etc) majoritairement pris en charge par les femmes possède les ferments de notre capacité à créer des « relations sociales plus coopératives » parce que ce travail reproductif fait appel à la capacité la plus profonde et la plus intime d'une personne à s'entretenir avec des éléments naturels « le fait de reproduire des êtres humains ou des récoltes destinées à notre table constitue en fait une expérience qualitativement différente de la production de voitures, car cela exige une

interaction constante avec un processus naturel dont nous ne maîtrisons ni les modalités, ni la temporalité. En tant que tel, le travail reproductif a le potentiel de susciter une compréhension la plus profonde des contraintes naturelles qui encadrent notre fonctionnement sur cette planète, qui est essentielle au réenchâtement du monde» proposé par Silvia Federici.

Par des exemples très concrets à travers (cf focus ci-dessous) le monde, Silvia Federici apporte la preuve que les questions autour du travail reproductif déterminent notre capacité à faire commun dans notre société. Bien qu'elle n'ait pas de positionnement tranché, il est possible de retenir une certaine définition des communs comme suivant :

Les communs...

1. sont un espace indépendant qui doit tendre vers l'auto-gestion.
2. existent par la voie d'une propriété collective et non des formes cumulées de propriétés privées, appliqués à toutes les ressources naturelles et sociales (eau, forêt, la mémoire, les systèmes de connaissance, ...). Avec un accès égalitaire.
3. sont un processus de « mise en commun »² : on s'intéresse surtout à la mise en relation sociale et au fait de coopérer, de discuter, de négocier.
4. entraînent des droits et devoirs pour les communeurs et communeuses.
5. n'existent pas sans communauté : il n'y a pas de communs sans communauté et pas de communauté sans économie au sens de la reproduction sociale des individus dans un habitat et un environnement. Les communs sont donc localisés (à ce sujet, Federici pousse la réflexion plus loin en remettant en cause les concepts même de « patrimoine mondial de l'humanité » comme soutenus par les organisations internationales telles que l'ONU. Cette fiche

² Peter Linebaugh, *The Magna Carta Manifesto*

de lecture ne permet pas d'explorer cette notion cependant très développée dans les concepts de Federici).

6. s'établissent sur la coopération sociale dans son hétérogénéité et appellent à une certaine ouverture.

7. se structurent autour de décisions collectives donc nécessitent d'appliquer un grand soin à la gouvernance.

8. sont une lutte intersectionnelle.

9. appellent à penser en-dehors des cadres étatiques et du marché traditionnels; mais sont cependant encore contraints dans ce cadre du marché mondial et des sociétés capitalistes. La lutte des communs s'adjoint donc d'une lutte pour la privatisation de l'État et du marché.

III - Focus : les nouvelles chasses aux sorcières de l'Amérique latine à l'Asie en passant par l'Afrique saharienne

Focus chapitre

Quand la micro-finance sape les réseaux de solidarité économique féminine locale : étude comparée depuis la Bolivie jusqu'au Bangladesh en passant par le Niger de nouvelles formes de chasse aux sorcières (p. 95 à 115, chapitre « de la mise en commun à la dette: financiarisation, micro-crédit et architecture changeante de l'accumulation du capital »).

Dans ce chapitre, Silvia Federici décrit comment les systèmes monétaires internationaux ont sapé les logiques d'entraide solidaire des réseaux informels de femmes à travers le monde. Elle met en évidence le rôle des réseaux économiques informels de femmes notamment en Bolivie, au Niger et au Bangladesh. Elle cite les travaux de Maria Galindo sur le mouvement bolivien des Mujeres Creando, et les travaux de Lamia Karim au Niger. Les Mujeres Creando sont un des groupes de militantisme féministe les plus importants du pays qui s'est constitué en 2002 pour lutter contre le développement massif de la dette personnelle au début des années 2000 liée à la microfinance encouragée par la Banque Mondiale. Federici explique notamment que dans les communautés de femmes en situation de précarité, le troc et les

micro dettes personnelles ont toujours joué un rôle majeur dans l'économie du pays afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins sans passer par des emprunts bancaires. Les organisations internationales qui ont poussé à la micro finance pour soi-disant développer leur pouvoir d'achat (et, en réalité, les rendre dépendantes vis à vis des créances) ont sapé cette logique d'entraide. Dans certains pays comme au Niger, les banques ont même poussé les femmes à signer des emprunts en tant que collectif afin que se développent un système d'auto-surveillance des créancières entre elles, prêtes à se dénoncer pour éviter toute représailles. Dans les travaux réalisés par Galindo et Karim sont répertoriés des pratiques d'humiliation des débiteuses qui peuvent s'apparenter à des formes nouvelles de chasses aux sorcières, cette fois-ci renvoyant des femmes à leur incapacité à récolter des fonds pour honorer leurs dettes et accusées de créer une instabilité économique autour d'elles. Des pratiques d'intimidation, menace et des pratiques violentes font peser une peur permanente sur elles et un système de défiance qui sape toute logique de solidarité : au Niger sont affichées sur les portes des banques les photos en gros plan des femmes qui n'ont pas remboursé leurs dernières dettes ; en Bolivie, les établissements de microfinance étalent de la peinture sur les maisons des femmes qui n'ont pas payé leurs créances ; au Bangladesh, certaines ONG arrachent les portes, toitures et fenêtres des maisons des femmes qui n'ont pas payé leurs dettes, retenues comme hypothèques. Ces pratiques peuvent s'accompagner d'actes violents allant jusqu'à la lapidation. Les autres femmes du village sont encouragées à participer à la violation de domicile pour prouver leur bonne foi au remboursement de leur dette. Quand elles ne sont pas dépossédées de leurs terres par hypothèque de leurs biens, elles peuvent être accusées de pratiques douteuses au point d'être rejetées de leur village comme cela peut être encore constaté en Inde ou au Bangladesh. C'est contre ce genre de mécanique que les femmes des Mujeres Creando sont toujours actives; agissant notamment par le rachat collectif des micro dettes afin de les annuler.

Focus Chiffre

Les femmes, à travers les pays, produisent en moyenne 80% de l'alimentation qui nourrit l'ensemble de la population mondiale. Plus de la moitié de cette production est invisibilisée par la non intégration du travail des femmes dans la culture des terres, leur entretien, leur récolte, et la préparation des repas à travers le monde entier. Pour autant, elles sont les premières victimes d'un système thanatocratique, représentant la très grande majorité du trafic d'humains à l'échelle mondiale, mais aussi de la précarité qui découle des systèmes de financement mondiaux. Les emprunts bancaires à destination des femmes appliquent des taux d'intérêt allant jusqu'à 20% dans les zones les plus précaires. Par ailleurs, des études ont révélé que dans plusieurs pays d'Afrique et notamment au Niger, 95% des emprunts bancaires sont destinés à être donnés à des hommes, très souvent aux maris des femmes qui contractent ces emprunts.

Mise en perspective

Atterrissages dans le cadre du D.U.

Au sein de l'écosystème tiers-lieu est constaté qu'une importance très forte est accordée au fait d'embrasser la question de l'égalité des genres et notamment de la répartition des tâches dans les espaces partagés qui sont des espaces de vie et des espaces sociaux. La mise en questionnement de cette organisation sociale est une manière d'adresser la répartition sociale du travail reproductif, qui est selon Federici, la base même du travail de lutte menant à l'avènement des communs. Ainsi, parce qu'ils sont un espace d'expérimentation des nouvelles formes d'organisation sociale du travail reproductif, les tiers-lieux favorisent l'essor de la société des communs.

Les tiers-lieux sont des espaces interstitiels où peuvent se créer les communs parce qu'ils sont un espace à conquérir, où les logiques patriarcales et capitalistes n'ont pas encore sapé toutes les mécaniques relationnelles de ces lieux qui

expérimentent en permanence, justement leur organisation. Ils sont ainsi un terrain propice aux formes d'auto-organisation qui, comme nous avons pu le voir avec les exemples mis en avant par Federici, laissés aux mains des femmes, donnent naissance à des logiques d'entraide communautaires particulièrement fortes.

Les tiers-lieux sont également des espaces disruptifs où sont proposées des alternatives à nos organisations habituelles. Dans cette perspective, les tâches, fonctions et métiers qui font vivre ces lieux font l'objet de nouveaux arbitrages et de nouveaux systèmes de gouvernance qui permettent de mettre en exergue les enjeux sous-jacents à la création et à l'entretien de communs ; en accordant volontairement une place plus importantes aux populations habituellement peu représentées et en première ligne, les femmes. À cet égard, les tiers-lieux reposent sur une forte implication des femmes dans le mouvement et occupent des postes majeurs, dont il faut cependant continuer d'accroître la reconnaissance : fonctions d'accueil, d'animation, d'hospitalité, de convivialité, ... Mais aussi fonctions de coordination, représentation, construction et enfin, et surtout, place dans les fonctions de direction et d'administration. Les tiers-lieux ne sont pas exempts de la reproduction de schémas de domination, mais ils sont cependant un espace de questionnement et de tentative de repositionnement qui sont des formes de lutte pour une réorganisation sociale des fonctions centrales qui permettent de faire société et de faire commun. Ils sont donc un terrain d'expérimentation privilégié de ces nouvelles organisations et nouveaux processus relationnels fondés sur la propriété collective.

Liens avec d'autres ouvrages

Karl Marx, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, 1867. Paris, PUF, 1993.

Lamia Karim, *Microfinance and its Discontents. Women In Debt in Bangladesh*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2011.

María Galindo, *Prologo*

La pobreza, un gran negocio: un análisis crítico sobre cenes, microfinancieras y banca, G. Toro Ibañez, La Paz, Mujeres Creando, 2010.

«Mujer Publica», n°7, décembre 2012.

«Nous considérons que nous ne pouvons pas nous contenter de dire «pas de communs sans communauté». Il nous faut également dire «pas de communs sans économie», dans le sens d'oikonomia, c'est-à-dire de la reproduction des êtres humains au sein de leur habitat social et naturel. À partir de là, réinventer les communs c'est aussi réinventer une économie communautaire fondée sur les communs.»

M. MIES, V. BENNHOLDT, *The subsistence perspective, Beyond the Globalized economy*, Londres, Zed Books, 1999.

Repair·e : un tiers-lieu à l'intersection des lutttes féministes et de la création

Avec Laure Daougabel
et Elisa Grenet
Par Sarah Benabou

Dans un contexte où les tiers-lieux se multiplient pour favoriser l'inclusion et l'ouverture culturelle, Repair·e se démarque en explorant la rencontre entre lutttes féministes et création artistique. Au-delà d'un simple espace de partage, ce projet repose sur une vision qui place les questions de genre et de justice sociale au cœur des pratiques culturelles. Actuellement en résidence à l'Hôtel Pasteur, le tiers-lieu Repair·e est en phase d'expérimentation. Dans cet espace temporaire, Repair·e réunit des initiatives culturelles et militantes, offrant des ateliers, des workshop, des temps de discussions etc.

Laure Daougabel et Elisa Grenet, deux des cofondatrices et membres de l'association, partagent dans cet entretien leur vision de ce projet naissant, ainsi que les défis et les ambitions qui animent le collectif. Elles se confient sur les défis à relever, liés au modèle économique des tiers-lieux, souvent contraints à des formes de précarité structurelle. L'équipe de Repair-e, bien qu'enthousiaste, évoque aussi les tensions entre bénévolat et stabilité économique durable. Ce projet d'engagement autour des questions de visibilité, de diversité et de féminisme cherche avant tout à offrir à chacun-e la possibilité de s'appropriier pleinement cet espace de création.

Est-ce que vous pouvez me dire comment est né le tiers-lieu Repair-e ?

Laure : Je peux commencer avec ma version qui, je pense, ne sera pas forcément la même que celle d'Elisa. L'idée, au départ, c'était de créer un lieu féministe à Rennes. Je n'avais pas encore défini si ce serait un tiers-lieu ou non. J'avais aussi en tête de monter un comedy club différent, de manière à sortir du stand-up très normé, qu'on voit un peu partout. Comme il n'y avait pas de comedy club à Rennes, je me suis dit : « C'est l'occasion de lancer un comedy club féministe. » Quand je me suis installée à Rennes il y a un an, en échangeant et en rencontrant plein de collectifs, d'associations, et aussi Zoé, Elisa, Louise [ndlr : co fondatrices de Repair-e] etc., j'ai senti qu'il y avait quelque chose de plus large à imaginer, vraiment, sur l'ensemble de la culture. Mon idée était de créer un lieu où l'on pourrait sortir dans des espaces les plus « safe » possible, pour les femmes et les minorités de genre.[...] Le début du projet a donc été lancé comme ça, il a pris forme à travers de nombreux échanges entre nous. L'orientation encore plus culturelle est venue aussi avec toi, Elisa, grâce à ton parcours d'ingé son. Ça nous a poussés à réfléchir davantage à la place des artistes et des personnes impliquées dans le milieu culturel. Au départ, la création et la production culturelle n'étaient pas au cœur du projet ; c'était davantage axé sur la

mise en visibilité des artistes. Cet aspect est venu par la suite. Et je pense qu'il y a cette dimension d'expérimentation qui commence dès notre manière de penser le lieu.

Elisa : Pour ma part, j'avais surtout l'idée d'un lieu culturel, vraiment centré sur la culture. Je suis musicienne et ingé son, et il y a des trucs tout bête qui m'ont marquée : par exemple, je répétais au Jardin Moderne et c'est un environnement très masculin. Je n'y croisais que des mecs, qu'ils soient musiciens ou professionnels de la musique ; il y avait très peu de femmes. Ça ne créait pas un climat idéal pour être à l'aise dans le processus créatif. Je trouvais qu'il manquait d'espaces artistiques où l'on pouvait créer de la musique et d'autres formes d'art ensemble, notamment pour la communauté queer, qui a aussi besoin de ces espaces. C'est à Nous Toutes 35 que Laure et moi nous sommes rencontrées, Laure a eu cette idée de lancer un podcast, et comme elle savait que j'étais ingé son, elle m'a contactée. On a passé une après-midi entière à échanger ; ça a super bien accroché entre nous. On a parlé de tout ça et on s'est dit : « On veut créer un lieu où plein de gens formidables pourraient se retrouver ». Laure, plus axée sur la pédagogie du féminisme, pour ouvrir cet espace à des personnes qui ne seraient pas forcément sensibilisées, et moi, avec une orientation plus culturelle. On s'est dit « il y a quelque chose à faire pour créer un espace où les artistes pourraient répéter et aussi organiser des ateliers pour initier le public aux questions féministes, queers, antiraciste etc. ». Finalement, on a lancé un premier événement davantage orienté sur l'Art, mais ici, à l'Hôtel Pasteur, nous organisons aussi des ateliers [ndlr : féministes]...

Laure : Oui, je vois le côté croisement dont tu parles, il y a des intersections...

Elisa : Exactement. Laure, grâce à son implication dans plusieurs associations militantes Rennaises, a rencontré pleins de personnes. Moi, avec Nous Toutes 35, mais aussi Zoé et Louise avec Les Catherinettes. On a formé un groupe

de militantes féministes qui voulaient créer un lieu où l'on puisse se sentir bien. Ayant vécu à Paris avant, j'y trouvais plus facilement ce type de lieux, mais à Rennes, même si c'est une ville orientée à gauche, il y a encore un manque d'espaces de ce genre.

Laure : Ça me fait penser à un aspect qui a beaucoup évolué avec le temps et sur lequel nous avons pris le temps de poser des mots. Au départ, on s'est rendu compte qu'il y avait un élément que nous n'avions pas anticipé : beaucoup d'entre nous venaient d'un milieu militant. On en a discuté entre membres de Repair-e, et on a évoqué la question de la « pureté militante », qui, à Rennes, peut être problématique. Personnellement, je ne me sentais pas dans un milieu où je pouvais dire, sans crainte, que parfois, je ne savais pas. Et ce n'est pas parce que je ne sais pas, que je n'ai pas le droit de vivre mon féminisme, ou en tout cas, de vivre ce que je vis en tant que minorité. Cela implique aussi que j'ai le droit d'apprendre des autres. C'est maintenant un de nos objectifs : promouvoir une « joie militante ». Notre projet est très politique, pas dans le sens de remettre en question tout ce que dit Darmanin ou tout ce que dit Retailliau mais plutôt de réfléchir à notre manière de faire la fête et la façon dont nous mettons en lumière toute la beauté des productions des femmes et minorités de genre.

Et vous diriez que c'est ça qui fait la différence ? C'est ce qui vous a poussé à vous définir comme un tiers-lieu plutôt qu'une association ou un espace culturel par exemple ?

Laure : L'idée n'était pas forcément de commencer par le terme « Tiers-lieu ». La première fois que j'ai pensé à ce mot, c'était à Paris avec Rémy Seillier, le Directeur Général Adjoint de France Tiers-Lieux. Je lui expliquais le projet, en particulier notre envie que les utilisateur-ric-e-s puissent vraiment s'approprier l'espace, comme un local mis à disposition pour permettre aux gens de se rencontrer et de vivre des choses ensemble. Ce n'est pas un lieu à but capitaliste ;

le but n'est pas de viser la rentabilité... enfin, si, il faut quand même qu'il soit rentable pour durer, mais c'est un projet avant tout social. En lui parlant de tout cela, et de notions comme l'éducation populaire, il m'a dit « Mais Laure, en fait, c'est d'un tiers-lieu que tu parles ». Il disait que le mot « tiers-lieu » peut vouloir dire tout et rien à la fois, mais qu'ici, il faisait sens : la diversité des activités, le fait qu'elles permettent juste de faire vivre le lieu dans une finalité sociale plutôt que de faire de l'argent, tout cela définissait bien ce qu'est un tiers-lieu. Ce terme nous permet aussi d'avoir la liberté de tout imaginer à l'intérieur. Par exemple, Elisa disait qu'en plus de faire un studio d'enregistrement, on pourrait faire un studio de montage ou de doublage. Le terme « tiers-lieu » permet aussi de se dire « Ok, go, faisons-le, on fait ce qu'on veut, si on a envie de rajouter quelque chose, on peut le faire ». On a pas besoin de se dire que cette idée va bouleverser toute notre activité, qu'il faut tout revoir. Non. C'est ce que je trouve génial avec le concept de « tiers-lieu » : cette possibilité d'expérimenter, d'aller plus loin.

Elisa : Pour moi, le terme « tiers-lieu » était d'abord associé à l'écologie, même si ce n'est pas nécessairement son essence. Cependant, la question écologique est très pertinente dans notre démarche. Nous avons toujours voulu intégrer une approche intersectionnelle dans notre projet. Bien que nous souhaitions mettre le féminisme au premier plan, il était également essentiel de parler d'écologie, en collaborant par exemple avec des producteur-ices locaux. « Le concept de « tiers-lieu » nous permet d'explorer cette intersectionnalité. »

C'est intéressant que vous parliez d'intersectionnalité dans les tiers-lieux. Dans les luttes féministes, il y a des luttes qui s'entrecroisent, qui se rejoignent et qui se soutiennent à plein d'échelles différentes (locales, internationales etc.). Pour vous, quels sont les points communs entre luttes féministes et tiers-lieux ? Vous parlez d'intersectionnalité, vous évoquez la mixité des usages, de quoi les tiers-lieux ont-ils à s'inspirer dans les luttes féministes et inversement ?

Élisa : En tant que personne blanche, je ne fais pas l'expérience de la discrimination ni du racisme. Je pense que la création d'un tiers-lieu permet de rassembler des populations qui n'ont pas souvent l'occasion de se croiser et d'entrer en contact avec d'autres luttes sociales. Par exemple, nous avons récemment organisé une soirée avec la Ballroom Scène Rennes, une culture qui m'était inconnue et à laquelle je n'appartiens pas. Accueillir ce type d'événements dans un tiers-lieu nous offre la possibilité de nous ouvrir à d'autres luttes sociales qui sont également liées au féminisme.

Laure : Ce que je ressens dans notre création, qui me porte beaucoup, c'est cet espace de rencontre qu'un lieu physique permet d'offrir, et qui fait souvent défaut dans nos espaces féministes. Même dans les luttes féministes qualifiées d'intersectionnelles, dans certains collectifs on ne trouve pas de personnes racisées. Souvent, nous ne sommes constituées que de personnes cis, majoritairement hétéro, appartenant à la même tranche d'âge, ayant fait des études et bénéficiant d'un niveau socio-professionnel élevé, ce qui permet de vivre avec un RSA sans se retrouver dans une situation de précarité. On a besoin de ce féminisme à Rennes et c'est incroyable ce qui est en train d'être fait par elles et eux. Néanmoins, on est dans une dynamique d'entre-soi. De même, du côté des luttes antiracistes, la rencontre reste rare. Ce que nous voyons apparaître avec Repair-e c'est la possibilité de créer un espace où chacun peut se sentir bien et exprimer des idées. En offrant des locaux, soit gratuits, soit à faible coût, nous favorisons des rencontres entre différentes luttes. Cela permettra également d'organiser des événements plus mixtes [...] Si on regarde le sujet dans l'autre sens, que peuvent apporter les luttes féministes au tiers-lieu ? Ce qui me vient directement à l'esprit c'est la notion de colère. C'est ce que je trouve fascinant dans les luttes féministes. J'ai beau dire que je veux m'éloigner de la pureté militante et de l'entre soi, la colère demeure intéressante. Le terme « tiers-lieu » a déjà été institutionnalisé ; l'Etat fait tout pour se les réapproprier. Il ne faut pas oublier qu'à la base, les tiers-lieux,

proviennent des squats. Aujourd'hui, ces lieux se traduisent souvent par des baux précaires, on nous propose des espaces avec peu ou pas de chauffage, ou des charges exorbitantes dues à l'utilisation du fioul ou autre. Comment on fait pour se réapproprier ça ?

« Nous devons nous appuyer sur les luttes féministes, il y a un véritable défi à relever face à l'État. »

Vous êtes en résidence à l'Hôtel Pasteur depuis deux mois, c'est la première fois que vous expérimentez l'ouverture au public et que vous proposez une programmation, comment ça se passe ?

Élisa : Ça se passe vraiment bien, et nous sommes assez étonnées de voir à quel point cela fonctionne. Au début, on allait chercher les gens pour faire des ateliers, on avait des idées, on voulait mettre en place certains projets. Et maintenant on ne va même plus chercher les gens, c'est elles et eux qui viennent nous dire « on veut faire un atelier chez vous ». En si peu de temps, ça montre qu'il existe une réelle demande, qu'il y a une nécessité d'inventer ces espaces. Nous avons une grande variété d'ateliers et de personnes qui viennent, on commence déjà à sortir de l'entre-soi. Nous réalisons que le milieu rennais, bien que très petit, est également très diversifié, mais tout le monde manque d'espace. Avec Repair-e, en proposant un lieu, nous offrons à chacun l'opportunité de se réapproprier l'espace public, et ça fonctionne vraiment bien !

Laure : Je suis d'accord. On avait fait seulement un événement ouvert au public avant la résidence, c'était le 1er

juin. C'était super pour se tester. Maintenant, nous faisons face à un vrai défi : nous sommes ouverts presque tous les jours et organisons des ateliers. En novembre, nous avons des ateliers presque quotidiennement, mais nous devons refuser beaucoup de gens. Elles et ils nous redemandent des dates, mais toutes sont déjà prises. Sur cinq dates proposées par un collectif, j'ai dû toutes les refuser. Je suis contrainte de leur dire que c'est soit un dimanche, soit un samedi, en dehors des horaires d'ouverture au public de l'Hôtel Pasteur. Cet engouement soulève des questions : Pourquoi y a-t-il si peu de lieux alors qu'il y a autant de demandes ? Cela pose également la question de notre avenir. Nous avons habitué les gens à avoir accès à notre local gratuitement, mais pourra-t-on continuer à le faire à l'avenir ? Actuellement, le local nous est mis à disposition, ce qui nous permet de le faire, mais pour le local que nous avons identifié pour la suite, est-ce que nous pourrions continuer ainsi ?

Élisa : Ce que j'ai trouvé intéressant à Pasteur, c'est que sa géolocalisation, en plein centre-ville, permet à de nombreuses personnes de nous découvrir par hasard. La porte est ouverte, et les gens se baladent dans le bâtiment et tombent sur nous, nous demandant ce qui s'y passe. J'ai eu des conversations super intéressantes avec des personnes qui me demandaient ce qu'il se passait ici. Ça nous donne l'opportunité de parler de notre monde et de nos valeurs avec des gens qui n'iront pas chercher ces informations dans d'autres circonstances.

Faire réseau entre tiers-lieux, faire tiers-lieux hors les murs, vous pensez que ce sont des solutions pour assurer une plus grande diversité des publics ?

Laure : Complètement ! Pour revenir à ce que disait Elisa tout à l'heure, concernant les personnes qui viennent ici par hasard et qui engendrent des conversations enrichissantes, je suis d'accord avec elle. Cependant, j'ajouterais que ceux qui arrivent jusqu'à nous sont déjà dans un tiers-lieu et savent à quoi s'attendre.

Élisa : Pasteur est vraiment un espace qui accueille beaucoup de résidences artistiques. Les gens viennent souvent y voir des expositions, etc. Une fois, deux femmes d'une soixantaine d'années sont venues visiter Pasteur. En passant, elles ont pensé que nous étions des artistes, et j'étais fière de leur dire que ce n'était pas le cas. J'ai commencé à discuter de féminisme avec ces femmes de soixante ans. Nous avons eu un débat sur la nouvelle génération de féministes, qu'elles qualifiaient de trop radicales et trop extrêmes. Cela nous a permis d'échanger sur de nombreux sujets et de recueillir leur point de vue générationnel.

Est-ce que vous avez pu réfléchir à cette question justement : comment assurer une diversité du public ? Comment faire venir ces femmes de soixante ans dans vos nouveaux locaux justement ?

Laure : Je sais que mes propos peuvent sembler classistes, mais ce n'est pas notre priorité aujourd'hui. Ça le sera plus tard. Je me pose notamment la question de travailler avec des EHPAD, de créer des ateliers intergénérationnels au sein du tiers-lieu. Nous sommes proches des Luttes enchantées, une chorale féministe intergénérationnelle, et des Histoires du Féminisme qui sont également plus âgées que nous. Nous envisageons de leur proposer des espaces et des ateliers. [...] Nous avons besoin de trouver des fonds pour financer nos futures actions et il est crucial de ne pas perdre cet objectif de vue. Dès que nous aurons atteint un équilibre économique, nous pourrions développer davantage d'actions en faveur des personnes précaires.

En attendant, nous commençons à organiser des ateliers et des partenariats, par exemple avec Régine Komokoli, élue à la Protection de l'enfance et à l'égalité des chances, qui nous aide à mettre en place des actions plus sociales. Nous cherchons également des moyens de proposer des prix libres pour permettre aux personnes en situation de précarité de participer.

Élisa : La question de l'équilibre économique est primordiale et suscite de nombreuses interrogations. Nous souhaitons assurer une accessibilité économique tout en devant payer le loyer. L'idée est de fixer des tarifs, tout en proposant des options solidaires, ce qui nécessite une confiance dans la générosité du public. Cependant, cela reste un aspect sur lequel nous n'avons pas un contrôle total. Concernant nos partenaires, nous en rencontrons beaucoup. Nous envisageons de mettre en place un système basé sur des « membres ressources ». Par exemple, je suis bien informée en matière culturelle, mais j'ai moins de connaissances sur des sujets comme l'écologie. Dans ce cas, je peux solliciter un-e membre ressources pour accéder à cette expertise. Aminata par exemple nous a beaucoup soutenue de cette façon. Le réseau et l'entraide qui émergent de ces interactions sont très enrichissants. Nous mettons tout en œuvre pour garantir l'accessibilité de ce lieu.

Et la suite vous l'imaginez comment ? De quoi avez-vous besoin ?

Élisa et Laure : D'argent !

Laure : Ce qui nous manque, ce sont les moyens. En cette fin d'année, on se heurte au fait qu'il n'y a plus de subventions disponibles, et on sait que cela ne va qu'empirer. On ne peut pas compter là-dessus. On se demande comment faire fonctionner une association et un tiers-lieu avec un modèle économique autonome. Là, pour le mois de janvier, il nous manque 10 000 € [ndlr : pour financer le premier mois de loyer et la caution de leur nouveau local]. Nous avons aussi besoin de plus de temps, du temps pour expérimenter et réunir ces fonds. Actuellement, nous sommes toutes bénévoles et n'avons pas les moyens d'embaucher quelqu'un-e, ce qui risque de nous épuiser. On a déjà accompli énormément en un an, et on ne veut ni ralentir ni s'arrêter maintenant. Ce qui est difficile, c'est d'accepter que nous remplissons en partie un rôle de l'État, répondant à des besoins essentiels,

mais on nous dit qu'il n'y a ni subventions ni moyen de nous rémunérer pour ce travail.

Élisa : Même dans le milieu associatif, tout tourne toujours autour de l'argent. Si on avait les moyens d'embaucher, on aurait davantage de temps pour développer nos actions. Il y a une limite au travail bénévole, les gens doivent pouvoir vivre de leur engagement et être motivés à rester, à construire quelque chose de durable. On est déjà contentes d'avoir trouvé un local, mais il nous reste à trouver comment assurer l'équilibre financier. Notre projet, c'est d'ouvrir un lieu féministe. Sans cet espace, on se demande quel avenir il nous reste.

Pour aller plus loin

Federici, S., 2017, *Féminisme et politiques des communs*, in C. Verschuur, I. Guérin et I. Hillenkamp (dir.), *Genre et économie solidaire, des croisements nécessaires*, Cahiers Genre et Développement, n°10, Genève, Paris : L'Harmattan, pp. 335-350

Ministère de la Culture, 2024, Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), *Observatoire 2024 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*

Benguigui, F, *Cherchez la Femme* (Podcast)

Sisters of sound, *Mermaid* (Podcast)

Récit subversif de la Sécurité Sociale et affirmation d'un puissant déjà-là communiste

Avec Bernard Friot
Par Yoann Guyot

Bernard Friot est économiste et sociologue du travail. Ses recherches portent sur la Sécurité Sociale et en particulier le système de retraites. Il a fondé le réseau d'éducation populaire Réseau Salariat, avec lequel il promeut notamment l'idée d'un salaire à la qualification personnelle comme une extension des droits citoyens. Par son travail sur la sécurité sociale, les retraites, le salaire à la qualification, la notion de subversion des institutions capitalistes, l'importance qu'il donne au récit et l'accent mis sur l'enjeu de la souveraineté sur le travail me semble inspirant à plus d'un titre sur la question des espaces communs.

L'entretien introduit le travail de Bernard Friot autour de la souveraineté des travailleuses sur la production en prenant l'axe du récit à travers l'exemple du régime général de sécurité sociale, et ouvre des ponts qui invitent les espaces communs à s'approprier ce récit et ses enjeux.

Un point d'entrée essentiel dans ton approche est une mise en récit « alternative » ou plutôt communiste du régime général de Sécurité Sociale. Tu dénonces une « fable capitaliste » selon laquelle la Sécurité Sociale aurait été construite dans un moment historique d'union nationale allant des gaullistes aux communistes dans l'après-guerre de 1945. Tu affirmes au contraire que la Sécurité Sociale en 1945 est une institution capitaliste construite progressivement depuis le XIX^{ème} siècle et que le moment crucial se produit en 1946, lorsque les travailleurs et travailleuses, à travers la CGT et le Parti communiste français, subvertissent cette institution pour créer le régime général, géré par et pour les intéressés eux-mêmes ».

Qu'est-ce qui différencie la lecture historique de la Sécurité Sociale de 1945 de celle de 1946 ? Quels sont les grands principes en jeu dans ces deux visions de la Sécurité Sociale ? En quoi l'une est capitaliste et l'autre communiste ?

Je conteste le récit officiel, oui : « Il était une fois le CNR, des circonstances exceptionnelles avec un programme d'union nationale des gaullistes aux communistes... ». J'oppose ce qu'il se passe effectivement à ce récit, qui est une fiction. La Sécu telle qu'elle se met en place en 1946, est une subversion de la Sécu telle qu'elle existe en 1945. Nous ne sommes ni dans une création ex-nihilo, ni dans le rejet pur et simple de l'existant, ce qui aurait pu se produire aussi quand on sait combien le cœur de la Sécu c'était les allocations familiales tel que le code de la famille de 1939 les avait organisées. Au lieu de ça, il y a une appropriation – partielle – et un retournement au bénéfice des travailleurs, d'une institution qui était dirigée, à coups sûr sans eux, mais également contre eux.

Je vais prendre trois terrains de cette subversion : en premier lieu une forme d'unification. Parce que quand on est pris dans des régimes entièrement différents, on a vu ça par exemple aux Etats-Unis où il y a des régimes d'entreprises, on n'arrive pas à faire un dispositif interprofessionnel. Là on avait des régimes de branches, d'entreprises et territoriaux. Des tas de dispositifs étaient de branche, comme Henri Hatzfeld l'a très bien montré¹. Ils s'unifient avec un taux unique interprofessionnel. Pas totalement parce que les ordonnances de 1945 distinguent les allocations familiales du reste, et puis il y a un certain nombre de régimes qui vont se créer ou demeurer hors du régime général. S'agissant des fonctionnaires, s'agissant de l'EDF-GDF, etc. Mais tu as une unification, donc un côté interprofessionnel. C'est extrêmement important pour non seulement unifier le salariat, mais également ôter des armes au patronat. Nous ne sommes plus dans un outil de gestion patronale des travailleurs à l'échelle du territoire, de la branche ou de l'entreprise. Ça devient au contraire un outil de socialisation et de constitution d'unité de droits des salariés.

Une seconde subversion c'est la gestion. Le cœur de la Sécu à l'époque c'est les allocations familiales, et elles sont gérées exclusivement par des patrons. Tu as aussi les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles, ce sont des assureurs, donc là il n'y a aucune gestion. Et puis les assurances sociales. Là il y a les syndicats, mais c'est paritaire, ce qui veut dire patronal fondamentalement. Je ne dis pas que la gestion va en entier aux travailleurs et travailleuses, d'une part parce qu'il y a un quart d'employeurs, mais aussi parce que l'État conserve la décision sur les taux de cotisation et sur les prestations. Mais il n'empêche qu'il y a un rôle effectif de la gestion ouvrière. Les directeurs de caisses ont une compétence limitée, alors que les conseils d'administration ont une compétence générale, pour prendre ce seul exemple, et un très gros travail de formation des administrateurs salariés

¹ Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité Sociale, 1850-1940*. Essai sur les origines de la Sécurité Sociale en France. Espace Social, 2005.

est entrepris, ce qui évidemment, accompagne ce pouvoir des travailleur-euse-s sur l'institution. Il n'y a aucune relation hiérarchique non plus entre la caisse nationale et les caisses locales. Le poids de l'État est dans la définition, en revanche il n'y a pas ce que Juppé créera ensuite, les conventions de gestion. Il n'y a pas non plus de loi de finance de la sécurité sociale qui encadre le fonctionnement de l'institution, par le débat parlementaire. C'est-à-dire par l'exécutif, parce que le débat parlementaire est une fiction, on le voit bien aujourd'hui, et c'est pareil pendant toute la V^e République. Non, il n'y a rien de tout cela, donc il y a une participation réelle des travailleur-euse-s et de travailleur-euse-s élu-e-s à la gestion.

Et puis une troisième mutation importante, c'est la signification même des prestations. Croizat va changer complètement le sens des prestations de famille et de retraite. Jusque là, les allocations familiales étaient un sur-salaire nécessitant la présence du travailleur-euse dans l'entreprise pour pouvoir être perçues. Tout lien entre l'emploi, c'est-à-dire le contrat de travail, et les allocations familiales est supprimé en même temps que le caractère salarial est affirmé en y posant pour deux enfants, 225 heures par mois de l'ouvrier-ère-e spécialisé-e de la région parisienne. Dès 1947, quand on regarde les statistiques sur le salaire dans les familles ouvrières qui ont en moyenne trois enfants, la moitié du salaire est un salaire qui ne correspond pas du tout à l'emploi, c'est un salaire qui est un attribut des parents. C'est une dissociation du salaire et du contrat de travail qu'on observe de la même façon pour la retraite puisque Croizat copie le dispositif de la fonction publique et donc supprime tout lien entre cotisation et prestation. Ce n'est pas du salaire différé, c'est du salaire continué.

Voilà les trois mutations qui transforment une institution patronale en une institution dans laquelle il y a un rôle réel des ouvrier-ère-s. Ce ne sont pas des protestataires qui font des manifs, mais des initiateur-ice-s d'une alternative au salaire capitaliste. Un salaire interprofessionnel, qui commence à sortir des rails de l'emploi pour être affecté à la personne et qui relève de la gestion par les intéressé-e-s elleux-mêmes.

En matière de santé, ce qu'il se passe à la fin des années 50 est décisif aussi et relève de la même chose. Tu as une hausse massive du taux de cotisation qui fait que la caisse d'assurance maladie va être richement dotée et qu'elle va pouvoir changer la production de soins. On avait une sécurité sociale patronale, centrée sur la distribution de ressources aux personnes en tant que titulaires de besoins et devant consommer. Une distribution de pouvoir d'achat en quelque sorte. Et là, le salaire socialisé dans l'assurance maladie devient l'avance monétaire de la production qui va générer des producteurs de soins. Donc l'assurance maladie avance les salaires nécessaires, par exemple à la paye des ouvrier-ère-s, des ingénieur-euse-s qui construisent les CHU, ou à la conception du matériel médical, et des soignant-e-s, bien sûr. Cette avance monétaire se substitue au crédit qui met la production à la merci des capitalistes. Du moins c'est une condition nécessaire pour que la production puisse devenir l'affaire des salarié-e-s elleux-mêmes et non pas leur être imposée par un prêteur. Aujourd'hui les soignant-e-s ont perdu le pouvoir sur leur travail parce que l'hôpital est endetté et que les gestionnaires ont pris le pouvoir à leur place. Ils produisent pour rembourser la dette de l'hôpital, comme on le voit dans le partenariat public-privée, avec des effets délétères sur leur travail qui sont absolument considérables. Donc il y a cet aspect-là, le salaire qui devient l'avance monétaire. Et puis la deuxième dimension intéressante de ce qui se met en place dans les années 60-70 en matière de production de soins, c'est que les soignant-e-s sont fonctionnaires. Ils et elles sont libéré-e-s du marché du travail. C'est une double libération, libération vis-à-vis de la dette préalable et libération vis-à-vis du marché du travail. Là on est vraiment dans une dynamique de type communiste puisque pour que les travailleur-euse-s puissent décider, encore faut-il qu'ils soient titulaires de leurs droits et qu'ils et elles ne soient pas endetté-e-s avant même de commencer à travailler. Ajoutons qu'en 1958 est créé l'Unédic qui va attribuer un droit au salaire pour les chômeurs alors qu'ils n'ont pas de contrat de travail, c'est un attribut de leur personne. Alors certes

c'est limité, c'est pas le salaire complet, etc. Mais enfin on est dans les prémices d'une possible attribution du salaire à la personne même plutôt qu'à son contrat. Les fonctionnaires soignant-e-s, c'est la même chose. Les retraité-e-s du régime général de 1946, c'est pareil. Les parents, en tout cas jusqu'à l'invention de la CSG par Rocard en 1989 ou 1990, c'est pareil. On a là une subversion de la signification du salaire, non pas le résultat d'un contrat dans lequel tu es subordonné, mais un attribut de ta personne.

Dans nombre de tes interventions, tu prends ce moment historique de 1946 en exemple et en point de départ pour développer ton analyse politique. Le récit de cette subversion est en effet très parlant pour les gens puisqu'il est question d'une institution, la Sécurité Sociale, qui est partagée, vécue et défendue par le plus grand nombre, et dont l'enjeu émancipatoire peut très facilement être éprouvé (ex: accès à l'hôpital public, pensions de retraite). Ce récit est particulièrement puissant car il ouvre la porte à une vision politique et même philosophique et anthropologique plus générale. En effet, si tu opposes le récit de la création du régime général par subversion de la sécurité sociale à la « fable de 1945 » adoptée au sein même de notre famille politique, c'est plus généralement une sociologie marxiste de la contradiction que tu opposes à une sociologie critique de la domination.

Qu'est-ce qui différencie les approches sociologiques de la contradiction, dans laquelle tu inscris ton analyse, et de la domination ? En quoi, la seconde est une impasse pour les mouvements anticapitalistes ou alternatifs ?

Ce qui distingue les deux, c'est que dans la science sociale critique dominante, il n'y a qu'une seule classe pour soi dans l'affrontement de classes. Une seule consciente de ses intérêts, et en capacité de les faire valoir. C'est la bourgeoisie. Et puis il y a une classe en soi qui, précisément, n'a pas une conscience de classe suffisante et qui n'est pas en capacité

de faire valoir ses intérêts, qu'on va définir par le fait que c'est une classe dominée. Or, chez Marx, le mot central ce n'est pas domination ou reproduction, c'est contradiction. Jacques Bidet propose d'utiliser le mot classe fondamentale pour la classe dominée. De fait, elle est dominée, on ne peut pas nier le pouvoir de la bourgeoisie, mais ce n'est pas elle qui va concéder des droits, finalement compatibles avec ses intérêts, lors de rapports de force provisoirement favorables aux dominé-e-s. Ce qui est, en général, la lecture classique de la sécurité sociale par exemple. C'est un moment du Fordisme. À la fois, les patrons sont obligés de lâcher de la monnaie, mais en même temps, ça les arrange parce que le capitalisme fordiste a besoin d'écouler la marchandise produite par une logique dans laquelle le profit relève d'abord des économies d'échelle et a besoin de solvabiliser la population. La Sécu va solvabiliser la population et finalement ce n'est pas un conqui. Il n'y a pas de conqui. Tout ce qui arrive est cohérent avec l'intérêt à long terme du capital. Il n'y a pas de classe révolutionnaire en capacité d'instituer une alternative au capitalisme. Ce sont des victimes qui peuvent de temps en temps avoir des rapports de force favorables.

Finalement, c'est la différence entre Marx et Engels d'un côté et Lassalle de l'autre. Marx et Engels insistent sur le côté contradictoire du capitalisme, et donc sur le fait que la situation est toujours ouverte. Il y a une lutte de classes, avec deux classes pour soi, dont une classe révolutionnaire en capacité d'instituer des alternatives au capitalisme dans le capitalisme même. Alors que Lassalle pense que ce n'est pas possible. Lassalle, c'est le penseur du mouvement ouvrier allemand, qui est le principal mouvement ouvrier de l'époque. Il pense que le capitalisme, c'est une structure de domination, qu'il faut d'abord sortir du capitalisme par une prise du pouvoir d'État, ensuite instituer du socialisme d'État. Et si Marx et Engels font un Manifeste du parti communiste, c'est parce qu'ils considèrent non pas que le socialisme est une étape vers le communisme mais que c'est une institution alternative à l'institution communiste. Le communisme, c'est un mouvement, comme ils le disent dans l'idéologie

allemande, c'est le mouvement réel de la sortie de l'État et du capitalisme. Donc l'enjeu derrière la question que tu poses, c'est l'existence ou non d'une classe révolutionnaire. S'il n'y a pas d'alternative au capitalisme, dans le capitalisme même, c'est qu'il n'y a pas de classe révolutionnaire. C'est un récit dans lequel on considère en permanence les travailleur·euse·s comme des victimes, et non comme des vainqueurs. Ce récit les rend impuissantes.

Un des chapitres du livre «L'art de conter nos expériences collectives» de Benjamin Roux (arpenté durant le cursus du diplôme Espaces Communs), a raisonné pour moi avec ton travail. Le titre est : *Raconter, subvertir*. En voici quelques extraits :

«Quand la grande Histoire vient figer une vérité à partir de certains faits, elle enferme nos capacités à passer outre ses frontières.» [...] «Pour l'écrivain Alain Damasio, c'est cette «dictature du déjà-là, qui sature nos réflexions et nos choix et empêche ce léger décalage, ce pas de côté qui rend toute révolte possible.» [...] «Il y aurait donc deux types d'imaginaires. Le premier se rattache à la grande Histoire, un imaginaire «qui divertit - littéralement, te détourne de la voie -» et qui se matérialise notamment à travers les médias, le divertissement et la Culture (unique et avec une majuscule) de masse, tel qu'Hollywood peut le proposer. Le second imaginaire à l'inverse serait «celui qui subvertit, c'est-à-dire passe sous la voie, incline le sol, le fracture». Et s'il est assez aisé de se laisser divertir, d'être dans l'inaction, le geste de subversion quant à lui «est devenu difficile, car subvertir c'est créer» et donc relève de l'action.»

Je trouve intéressante la communauté fortuite de vocabulaire avec le tien. Les notions de «subversion» et de «déjà-là» sont essentielles dans ton discours. Pourtant ici, le déjà-là dont parle Damasio désigne l'imaginaire, le récit ou l'histoire dominante et on comprend qu'elle est posée comme incapacitante. Par ailleurs, la notion de subversion

est présentée comme l'alternative qui n'existe pas encore, la chose qui naît dans les «interstices» avec difficulté. Il me semble voir là, la lecture bourdieusienne que tu pointes et une mise en lumière des expériences zadistes, par exemple.

Comment utilises-tu les termes «déjà-là» et «subversion»? Comment analyses-tu la mise en avant, par la gauche radicale, des expériences zadistes (ou autres formes dissidentes) plutôt que le déjà-là communiste (régime général de 1946, retraites etc.)?

Il y a aujourd'hui un réel mouvement tout à fait intéressant de dissidence, il y a un exit au sens où des travailleur·euse·s, surtout des jeunes diplômé·e·s, etc., qui refusent le travail capitaliste, souvent pour des raisons écologiques d'ailleurs, créent en marge des productions mais à faible envergure. Ce sont des affirmations locales, micro-sociales, de puissance des travailleur·euse·s, de leur capacité à décider de leur travail. Mais ça relève plutôt de l'exit à l'échelle micro. Ce qui est très intéressant dans la lecture qui s'est progressivement imposée à moi - au départ, j'étais solidaire des victimes, comme un peu tout le monde, dans les sciences sociales critiques - c'est la capacité instituante des travailleur·euse·s à l'échelle macrosociale. Le régime général de sécurité sociale, le statut de la fonction publique, la mise en sécurité sociale des soins, tout ça, nous sommes dans, non pas dans de la protestation ou dans de la dissidence marginale, mais dans le fait de s'emparer d'une institution macrosociale et d'en changer le sens. C'est l'enjeu décisif aujourd'hui.

Et l'intérêt de regarder ce qui s'est passé au cours du XX^e siècle en termes de conquête de droit du travail, c'est de voir que les institutions macro-économiques alternatives à celles du capital sont possibles. La nécessité d'une réponse macro, la gauche en est bien consciente, mais ça ne va pas être pour la souveraineté des travailleur·euse·s sur le travail. Ça va être sur la fiscalité par exemple. Alors que quand on regarde les Soulèvements de la Terre, ou les ZAD, c'est bien le contenu même du travail qui est en jeu. Nous sommes

dans une impasse écologique qui fait que nous devons absolument mettre en cause la légitimité de l'objet même de travail. Est-ce que c'est légitime ou pour des raisons écologiques prétendues de remplacer le moteur thermique par le moteur électrique pour les bagnoles? Ou est-ce qu'il faut se débarrasser de la bagnole? Etc. Le mouvement syndical s'est beaucoup intéressé évidemment au statut des travailleur-euse-s, avec des conquies tout à fait intéressants. Il s'est intéressé aux conditions de travail, sur des questions de santé au travail, de façon également très pertinente, si bien que Macron s'est empressé de supprimer les CHSCT dès qu'il est arrivé au pouvoir. En revanche, la question du contenu même du travail, elle est justement posée par l'exit, par la dissidence, chez les dissident-e-s. Et alors, qu'est-ce que la gauche radicale peut faire pour être à la hauteur de cela?

C'est à la fois proposer des sécurités sociales sectorielles de l'alimentation, du transport, de l'habitat, etc., qui sortent les dissident-e-s de la marge par dispositifs de mise en sécurité sociale sur le modèle de ce qui a été fait en matière de soins dans les années 60. Et engager le fer dans les lieux centraux de la production, qu'il s'agisse du service public ou de l'entreprise, pour que les travailleur-euse-s prennent en main le contenu même du travail, le travail concret, et ne continuent pas à travailler dans la souffrance, comme on dit, c'est-à-dire sur un travail aliéné. Pour moi, c'est ça le nouveau fond de l'action collective. Par exemple, les fonctionnaires ont un statut qui leur permet collectivement, parce qu'ils et elles sont titulaires de leurs salaires et d'autres droits, de refuser de faire des choses non conformes à l'intérêt collectif. C'est pour ça que le statut a été construit, conquis avec 150 ans de lutte. Or, si par exemple la fermeture d'une classe ou d'une maternité est décidée, le personnel, qui sont des fonctionnaires, est assez peu mobilisé pour que ces équipements continuent. Ils et elles vont être muté-e-s ailleurs, ma foi, et ils iront ailleurs. À la différence des salarié-e-s du privé qui elleux, si ils et elles perdent leur emploi, ils et elles perdent tout. Alors qu'être à la hauteur de son statut, c'est continuer à faire vivre une école ou une maternité ou un tribunal que

l'appareil d'État a décidé de supprimer. Continuer à le faire vivre. Cela suppose que le collectif des fonctionnaires qui travaillent dans cet établissement, voué à la fermeture, travaillent collectivement à son existence, avec l'appui des usager-ère-s, des élu-e-s locaux, etc. C'est ça, la nouvelle bagarre qu'il faut mener maintenant. C'est la maîtrise du travail par les travailleur-euse-s elleux-mêmes.

Antoine Burret, dans Nos Tiers-Lieux, raconte comment Ray Oldenburg, sociologue américain inventeur du terme «tiers-lieu», a choisi très précisément ce terme pour désigner son objet de recherche, et qu'il voyait les mots comme des armes et des munitions rhétoriques.

Est-ce que ça a été un enjeu pour toi de mettre en récit ton travail et d'en choisir les termes précis? Y vois-tu un enjeu de lutte comme c'était le cas de Ray Oldenburg?

L'enjeu des mots est décisif, il y a une bataille des mots. Ça se traduit surtout chez moi par le maintien de mots qu'un marxisme ordinaire ou une culture militante ordinaire, voue à la disparition. Par exemple, salaire, travail, monnaie, valeur, enfin, des mots qui sont identifiés au capitalisme et donc qui devraient disparaître avec lui. Dans *En travail*, nous insistons avec Lordon sur l'importance du prédicat, l'adjectif capitaliste ou communiste, pour sortir ces mots de leur absolu, parce que ce ne sont pas des institutions propres au capitalisme. Elles peuvent être apparues avec le capitalisme éventuellement, mais pas toujours d'une part. Et d'autre part, le fait qu'elles soient apparues dans le capitalisme ne signifie pas qu'elles sont vouées à disparaître. Encore faut-il adopter une vision dialectique, à l'inverse de la vision dominante sans contradiction que nous avons vue précédemment. Par exemple, je veille attentivement à qualifier la répartition de communiste ou de capitaliste. Ce n'est pas la bonne répartition contre la mauvaise capitalisation. C'est d'une part contester le fait que la capitalisation soit dans le projet de la bourgeoisie en matière de retraites parce que je ne l'ai encore jamais vu

comme un projet vraiment présent. Mais c'est également voir que le mot répartition, c'est un mot qui cache son caractère soit capitaliste soit communiste.

La répartition capitaliste, c'est l'Agirc-Arrco. C'est un régime complémentaire où la pension n'est pas du tout la poursuite du salaire, absolument pas. C'est le différé des cotisations. Ça maintient donc le salaire dans le carcan de la subordination, dans le carcan du contrat de travail, dans le carcan de l'emploi. Nous sommes là dans une répartition capitaliste alors que la pension de retraite, telle qu'elle est pratiquée dans la fonction publique ou dans le régime général depuis l'initiative de Croizat à l'été 1946, elle est calculée en fonction d'un salaire de référence et non pas des cotisations de la carrière de l'assuré-e et elle pose le salaire comme un attribut de la personne des retraité-e-s. Elle sort le salaire du contrat. Elle sort le salaire de la subordination. Elle pose le salaire comme un droit politique de la personne. Donc là, il ne s'agit pas du tout de disqualifier le mot salaire, de le supprimer. Bien sûr que dans le communisme, le salaire continue. Ce sont des mots qui, à condition d'être lus dans le caractère contradictoire de la réalité qu'ils désignent, sont des mots très importants. En revanche, je pense qu'il faut supprimer de notre vocabulaire, le mot investissement, le mot entrepreneur-se, parce que ce sont des mots qui ne correspondent à aucune pratique réelle, y compris dans le capitalisme. Ils désignent purement une idéologie. Dans le capitalisme, ce qu'on appelle investissement, ça n'a aucune spécificité. Il s'agit de travailleur-euse-s qui conçoivent des outils, qui transportent des matières premières, qui fabriquent de l'énergie. Bref, c'est du travail qui n'a pas besoin d'être qualifié comme investissement, sauf que parler d'investissement, ça va légitimer les figures du prêteur et de l'investisseur, qui sont des acteurs capitalistes complètement inutiles, mais extrêmement présents hélas dans la production. De même pour le mot entrepreneur-se. Le mot entreprise a du sens, parce que là nous sommes dans un dispositif collectif, où des travailleur-euse-s honorent notre statut d'espèce humaine en quelque sorte, pour entretenir avec les autres vivants

non-humains et le non-vivant ce rapport métabolique qu'est le travail. Mais l'entrepreneur-se en revanche... Nous ne sommes pas dans une réalité où il y aurait des génies qui, à la place du collectif de travailleur-euse-s, feraient le boulot. Et donc c'est le mot qui doit disparaître. Il y a une guerre des mots.

Les espaces communs sont souvent, au départ, le fruit d'une initiative citoyenne. De mon expérience, dans le tiers-lieu où je travaille mais également ce que j'ai pu observer dans le parcours du diplôme, il peut y avoir une volonté d'être acteur ou actrice de ce qu'il se passe sur son territoire, de prendre part à ce qu'il se passe dans un espace laissé libre voire abandonné, d'imaginer soi-même, de s'approprier un lieu, d'échapper à la subordination dans son travail, d'entreprendre au sens littéral. Cela fait écho à un enjeu que tu poses comme essentiel, à savoir la souveraineté sur la production. Nicolas Da Silva également, dans la Bataille pour la Sécu, montre que l'enjeu n'est pas l'argent, mais le pouvoir sur la production. Pourtant, dans les lieux que j'ai visités, et au cours de la formation, les enjeux ont rarement été formulés explicitement en termes de souveraineté sur la production. Les enjeux étudiés sont plutôt la gouvernance de la structure porteuse du lieu, ce qui implique de poser la question de la participation des salarié.e.s à celle-ci, ou son modèle économique, et en particulier ses moyens de financement, c'est-à-dire: comment payer le loyer (ou l'emprunt) et comment payer les salaires.

Pourquoi poses-tu la souveraineté sur la production comme l'enjeu essentiel plutôt que l'argent comme cela semble être le cas dans les espaces communs? En quoi l'exemple de la Sécurité Sociale de 1946 répond à cet enjeu? Répond-il également aux questions de financement des loyers, des emprunts, ou des salaires que l'on rencontre dans les espaces communs?

Les expérimentations locales peu ou prou, s'inscrivent

forcément dans une logique capitaliste qui les dépasse, par exemple, il faut emprunter pour investir, etc. Et les lieux où on veut pratiquer des communs avec un travail correspondant à un rapport aux autres vivants qui ait sens, dans la mesure où ce sont des lieux justement en marge de la logique dominante de production, en dépendent. Et ce qui est vraiment fondamental c'est qu'en même temps qu'on crée ces lieux alternatifs dans les limites de la dépendance vis-à-vis de dispositifs capitalistes comme l'emprunt, il faut absolument se battre collectivement pour l'apparition d'institutions macro-économiques qui permettent de se passer de ces institutions capitalistes. La leçon à tirer de la mise en place de la sécurité sociale du soin, c'est que l'on a pu produire 10% du PIB sans endettement. Il n'y a aucune raison de naturaliser la nécessité d'une avance en monnaie par emprunt. Qu'il faille une avance monétaire pour toute production, c'est évident. Mais qu'elle se fasse à crédit, c'est le propre du capitalisme. Donc, un, ce qui est important quand on crée un commun de ce genre, c'est de contester le caractère naturel de l'emprunt, même si on est obligé de le pratiquer. Et deux, de se battre pour sa disparition, mais qui ne peut se faire qu'à l'échelle macrosociale. Par une avance des salaires, par création monétaire... Au lieu de ça, la gauche propose un pôle public de crédit, par exemple. C'est une légitimation de l'endettement préalable à toute production, alors que cet endettement, c'est un outil d'assujettissement. Si avant même de produire, je suis endetté et que je dois rembourser une dette que j'ai contractée pour pouvoir travailler, je suis dans la situation que nous dénonçons de travailleur-euse-s dont l'endettement est organisé lors de la traite ou lors de migrations où la dépendance au passeur se fait par l'endettement. Pourquoi est-ce que ce que nous condamnons, à juste titre, dans ces pratiques, nous l'acceptons comme pratique dominante dans la façon même dont nous nous mettons au travail ?

On retrouve dans les mouvements des tiers-lieux, des espaces communs ou des lieux intermédiaires et

indépendants, même si cela regroupe des objets très différents, parfois opposés, un programme, un manifeste ou à minima un discours d'alternative. On peut y trouver, également, une critique explicite du capitalisme. Il est plus difficile d'y trouver une affirmation explicite du communisme, tant celle-ci est chargée historiquement, et très clivante au sein même de la famille politique populaire, sociale et écologiste. En revanche, on trouve souvent une proposition autour des « communs ». Le site internet lescommuns.org en propose cette définition : « Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource. » et donne des exemples très variés comme : des jardins partagés, des logiciels libres, des cartographies, des énergies renouvelables, des sciences ouvertes, des connaissances, des AMAP, des épiceries collectives...

Pourquoi as-tu choisi de réaffirmer plutôt le mot « communisme » ? Y a-t-il un lien entre cette proposition et celle des « communs » ? Une convergence est-elle possible ?

Ce que je vais dire là, c'est sous réserve d'une méconnaissance de l'origine du terme de « communs » et du fonctionnement concret de tout cela. Pour moi, c'est un peu le même problème que précédemment. Les institutions macroéconomiques du travail ne sont pas interrogées.

Ces propositions sont territoriales ou dans leur envergure de quantité produite, restent limitées. Pour moi, on reste dans l'exit, c'est-à-dire dans la recherche d'une alternative au capitalisme en dehors des institutions du capital, tout en en dépendant, parce qu'on a besoin de matériel qui sort de boîtes capitalistes et puis parce qu'on a besoin d'emprunter, etc. Ce que je dis là, encore une fois, n'ôte rien à mon appréciation positive de tout lieu où, un il y a une tentative d'être maître de son travail, deux, où ce travail s'exerce en dehors du surplomb prométhéen vis-à-vis de la nature, comme on dit, qui

consiste à tuer le vivant au bout du compte. Et nous comme vivants parmi les autres. C'est positif tout cela. Et il faut en permanence travailler à ce qu'adviennent des institutions macroéconomiques de la chose. Et ça, c'est le communisme. Le communisme, ce n'est pas l'addition des communs, c'est l'inscription des communs dans un rapport de production qui sorte de l'endettement, qui sorte du salaire ou du bénéfice comme résultat de la vente de la production qui est faite, enfin qui sorte de la logique capitaliste.

Dans la bataille pour la Sécu, Nicolas da Silva montre que l'État social organise les mutuelles spatialement plutôt que professionnellement afin d'empêcher que les mutuelles servent à défendre les intérêts des ouvrier-ère-s face aux employeur-e-s. Cela me questionne dans la mesure où les espaces communs sont typiquement des lieux de regroupement de travailleur-euse-s sur une base territoriale et non professionnelle. On peut y retrouver des personnes du même secteur d'activité, mais souvent avec des employeurs distincts. Pourtant, Antoine Buret montre comment les tiers-lieux ont été dans l'histoire des repaires de subversion dans lesquels les mécontents fomentaient des révoltes. Des espaces potentiels de résistance, d'opposition et de sédition. Des espaces pour informer, questionner, contester, explorer, enrichir et former des opinions de manière collective et locale. Or ces espaces fleurissent sur tout le territoire français et au-delà, que ce soit sur initiative citoyenne ou sur initiative étatique ou même capitaliste. Ils se structurent et organisent une partie de la production (culturelle par exemple) à une échelle grandissante.

Peut-on faire une analogie avec la construction de la Sécurité Sociale et voir dans le réseau d'espaces communs en construction un potentiel de subversion et de résonance de la question de la souveraineté sur la production ?

Je passe par l'histoire du syndicalisme pour travailler les questions du salaire, des conventions collectives etc. mais je

ne suis pas un spécialiste de l'histoire du syndicalisme. Pour autant que je sache la CGT s'est construite sur une base à la fois territoriale et professionnelle, tu as les unions locales, ça c'est le territorial qui sont les reprises des bourses du travail. Puis des fédérations où là tu as une logique par branche professionnelle. Tu as des lectures qui disent que c'est la suppression, plus exactement l'infériorisation de la logique interprofessionnelle des bourses du travail au bénéfice de la logique professionnelle des fédérations de branche qui a plutôt été utile pour conquérir des droits sur le statut du salarié mais plutôt négative dans la dynamique révolutionnaire. Je ne suis pas un sociologue des organisations. Spontanément, je ne dirai pas que le territorial est négatif et que le professionnel est positif. L'histoire de la CGT de ce point de vue là montre que les bourses du travail par exemple étaient particulièrement incisives et que tu as des fédérations qui se sont montrées des lieux d'accompagnement de la logique capitaliste. Donc c'est pas si simple que ça, je pense que par exemple dans les confédérations syndicales actuelles, l'instance interprofessionnelle est extrêmement importante et ne l'est éventuellement pas assez.

Dans le cas des mutuelles décrites par Nicolas Da Silva, il y avait les mutuelles autorisées, qui refusaient toute reconnaissance de l'État parce que c'était leur domestication, et les mutuelles approuvées, qui étaient subventionnées et animées par les notables. C'est l'articulation de ces deux qui crée une dynamique qui va pouvoir être ensuite subvertie dans la mise en place du régime général de sécurité sociale, enfin d'abord des assurances sociales. Pourquoi pas. Est-ce que les choses pourraient se passer comme ça pour les espaces communs ? Peut-être. Je n'ai pas de lumière particulière sur l'avenir. Encore une fois, mon obsession en permanence, c'est d'inscrire dans du macro-social d'une part et un macro-social qui ne soit pas n'importe lequel, c'est-à-dire avance des salaires, suppression de l'endettement préalable, attribution du salaire à la personne. Ce sont des conditions absolument nécessaires pour qu'un mode de production nouveau soit possible.

Changer les postures professionnelles

#4

Dans une société en mouvement, les lieux comme les territoires évoluent, s'hybrident et se complexifient et appellent de la part des travailleurs et travailleuses qui les animent des compétences nouvelles, transdisciplinaires, à même de répondre aux réalités territoriales tant dans le champ privé que celui de l'action publique. Face aux défis du présent, la somme des expertises professionnelles et le travail en silo ne seront pas une réponse à la hauteur d'enjeux systémiques.

D'où la nécessité de l'hybridation des métiers et compétences, de langages communs (imaginaires, représentations, préjugés, points de repères, rythmes, postures, focales et intérêts...) pour générer un climat de confiance propice à la coopération entre acteurs et actrices et déjouer les postures professionnelles pour servir des projets communs. Les transitions se jouent ainsi dans l'essaimage de modes d'interventions nouveaux, dont certains s'expérimentent au quotidien dans les espaces communs, pour doter d'outils celles et ceux qui décident et dessinent. Transitionner

suppose des allié·e·s. Et en préalable : un langage commun, un horizon partagé, et la volonté collective de déconstruire les postures usitées et les pratiques désormais caduques face aux urgences qui viennent.

Découvrez dans cette partie un entretien entre Jeanne Piacentino et Amélie Tehel explorant la manière dont les pratiques du Do It Yourself peuvent infuser les métiers du soin et les tiers-lieux solidaires et contribuer ainsi, depuis les espaces communs, à repenser le travail social. En miroir, Léa Finot pose, au travers de l'exemple du tiers-lieu Les Beaumonts à Tours, la question suivante : « Quand l'aménageur devient maître d'usage. Que produit l'intégration d'une fonction de *maître d'usage* chez l'aménageur ? ». Ou quand les changements de postures ouvrent des possibles dans la fabrique des territoires. Enfin, en ouverture, Delphine Simon Billaud nous invite à la suivre dans la pensée de Pascal Nicolas-Le Strat et son ouvrage *Le travail du commun*, au cœur de lieux de culture en rupture avec les référentiels institués.

Les pratiques « Do It Yourself » appliquées au corps et à la santé, sur les fablabs et les tiers- lieux solidaires

Avec Amélie Tehel
Par Jeanne Piacentino

Amélie Tehel est docteure en sciences de l'information et de la communication, et post-doctorante à Sciences Po Rennes à la chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique. Elle a travaillé sur les pratiques Do It Yourself appliquées au corps et à la santé, sur les fablabs et les tiers-lieux solidaires, ainsi que sur les questions d'empowerment et de « care »

Peux-tu te présenter et nous parler de tes travaux de recherche? Qu'est-ce qui t'a personnellement motivée à t'intéresser aux tiers lieux solidaires et aux politiques de solidarité?

Dans le cadre de mes recherches pour ma thèse «(Re) construire un corps hors-normes : perspective communicationnelle de la fabrication Do It Yourself de soi», j'ai été en immersion dans un fablab à Rennes, qui construisait des prothèses pour les personnes en situation de handicap. Cela m'a conduit à m'intéresser aux espaces collectifs et collaboratifs qui travaillent avec les personnes qui rencontrent des situations d'exclusion, d'isolement ou de discrimination. C'est par ce biais que j'ai mis le pied dans cet univers alternatif des tiers-lieux et solidarités. A l'issue de cette thèse que j'ai soutenu en 2021, j'ai pu postuler sur une offre de contrat post-doc à Sciences-Po Rennes, qui s'intéressait aux mutations et aux nouvelles formes de l'action publique, pour aller travailler sur l'articulation avec les tiers-lieux et les mouvements de solidarité.

J'ai été recrutée à l'automne 2022 avec une fiche de missions assez ouverte, j'ai pu apporter mes propres approches et ma compréhension du sujet. Je ne connaissais pas la question du travail social que je suis allée explorer. Ce qui m'intéressait, de mon point de vue de chercheuse en infocom, c'était les dynamiques d'acteurs et les formes organisationnelles que cela prend, le travail social en lui-même n'étant finalement qu'une de ces variables. Je me suis intéressée aux modèles hybrides et à la question des croisements de publics, que j'ai réuni sous la question des situations de vulnérabilité, pour ne pas créer de sous catégorie et stigmatiser des personnes.

Peux-tu présenter la Chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique, ses travaux et ses objectifs scientifiques?

La Chaire TMAP est une chaire de recherche portée par Sciences Po Rennes, qui compte un certain nombre de partenaires, notamment des collectivités territoriales, qui

travaillent sur des sujets variés. On peut citer notamment une étude et évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dans laquelle on retrouve aussi les questions de solidarité et d'évaluation des politiques publiques. L'idée est d'avoir un travail de recherche et d'observation de l'action publique et de la manière dont ça s'organise sur les territoires. Cela peut prendre différentes formes en fonction des projets de recherche. La chaire anime un consortium de partenaires, de chercheur-e-s et de personnes intéressées par tous ces sujets. Cela passe par l'organisation d'événements, de webinaires, et des projets de recherche un peu plus structurants comme POPSU transition, une plateforme nationale d'observation et de recherche action sur les questions de transition. Nous avons rassemblé un consortium de chercheur-e-s sur les conditions de transition écologique et climatique pour accompagner les stratégies de développement de la métropole de Rennes et du contrat de coopération de Rennes.

Quelle est la place de la méthodologie de recherche action dans ton approche de la recherche? Quels autres outils ou méthodes utilises-tu dans tes travaux de recherche?

La question de la méthode est régulièrement posée lorsque l'on se retrouve entre chercheur-e-s et personnes qui réfléchissent à la question des tiers-lieux. Il existe beaucoup de méthodes, je n'en recommande pas une plus qu'une autre mais nous réfléchissons plutôt aux méthodes qui vont nous sembler adaptées à tester sur un terrain pour répondre à une problématique. Je suis restée personnellement un peu éloignée de mon objet, parce que l'idée était d'aller dresser un paysage des différents tiers-lieux solidaires, pour faire émerger ce qui faisait commun dans ces différents espaces et dans ces différentes configurations. J'ai fait le choix de ne pas aller que dans un seul lieu, mais dans beaucoup de lieux différents. Cela ne laissait pas le temps de proposer une recherche action approfondie dans chacun des lieux Je

suis restée plutôt sur une recherche en extériorité, tout en restant en lien le plus possible avec les différentes personnes qui m'ont accueillie sur le terrain pour leur faire un reporting régulier les avancements de mon travail et mener une réflexion à travers des groupes de travail, que les résultats de la recherche soient quand même valorisés et qu'ils servent aux personnes qui font les tiers-lieux.

Qu'entends-tu par «tiers lieux solidaires»? Comment ce concept diffère-t-il d'autres types de tiers lieux?

Je ne suis pas arrêtée sur le sujet. Je suis un peu partagée sur les questions de typologie. Il n'y a pas de consensus sur la définition de ce qu'est un tiers-lieu en France car il existe beaucoup de définitions. Certaines sont très opérationnelles et se basent sur une liste de critères. Cela pose une question un peu controversée : est-ce que ceux qui ne correspondent pas à ces critères ne sont pas des tiers-lieux? Et qui définit ces critères? Il n'y a pas non plus de consensus au niveau universitaire, on vient tous avec notre prisme disciplinaire, avec nos propres approches. On a une idée un peu vague de ce qu'est et n'est pas un tiers-lieu mais il n'y a pas de définition à reprendre de manière absolue. On fait souvent référence à Ray Oldenburg mais sa définition est utilisée de manière un peu rapide, «ni des lieux de vie ni des lieux de travail», mais on se rend compte que beaucoup de tiers-lieux aujourd'hui sont à la fois ces deux choses là, parfois un «chez soi» même si on y dort pas, et un lieu de travail. Définir un tiers-lieu est donc déjà compliqué. Ensuite, pour spécifier les actions, des sous-typologies ont été créées, comme les tiers lieux culturels, les tiers-lieux nourriciers, les tiers-lieux de travail. Elles visent à préciser un peu les objets et à clarifier les missions auprès des pouvoirs publics ou des partenaires, pour se rapprocher des politiques culturelles, agricoles, alimentaires, etc.

Ce n'est pas vraiment une définition mais plutôt une porte d'entrée pour aller observer des pratiques de solidarité en tiers-lieu. J'ai ainsi abordé la notion de tiers-lieu solidaire

par l'entrée opérationnelle. C'est un tiers-lieu qui va cibler son action plutôt en faveur de publics en situation de vulnérabilité. Ils vont déployer une action qui va relever de l'action sociale conventionnelle encadrée ou qui pratique une solidarité autogérée mais en en faisant le cœur de son action. Cela soulève d'autres questions parce que certains tiers-lieux ne s'ouvrent pas avec cet objectif là et vont se retrouver par le jeu de la construction de leur communauté à travailler sur ces questions plus précises d'accompagnement sociale. Cela s'inscrit pour eux dans l'ADN des tiers-lieux. Tous les tiers-lieux se revendiquent quand même d'une certaine forme de solidarité et vont agréger aussi ces publics en situation difficile ou mettre en œuvre des tarifications solidaires, des distributions alimentaires, des ressourceries, etc.

Certains lieux se créent aussi en co-portage avec des structures de l'action sociale, comme Emmaüs, la Croix-Rouge Française, Aurore. Là, on est sur une forme organisationnelle qui implique l'action sociale dans ses fondations.

Comment les valeurs de solidarité et de soutien communautaire se manifestent-elles concrètement dans ces lieux?

Il y a autant de réalités que de projets. On peut les placer sur un spectre plus ou moins encadrés et réglementés. Par exemple, les centres d'hébergement ou chantiers d'insertion bénéficient d'un cadrage réglementaire pour les définir. À l'opposé, on trouve les discussions informelles avec quelqu'un-e en situation de détresse qui passe par un tiers-lieu et est accueilli-e par un-e bénévole. C'est un spectre large d'accueil, d'hospitalité et de tenter de répondre à des situations de difficulté. Il y a aussi les distributions alimentaires, des espaces de gratuité et les tarifications solidaires, l'engagement dans les luttes politiques qui participent à la défense des personnes en situation de précarité. Certains lieux hébergent de manière illégale des personnes sans domicile fixe, d'autres font des ateliers de cuisine qui participent à la formation ou à l'éducation autour des questions d'alimentation.

Quel rôle jouent les tiers lieux solidaires dans les communautés locales et en quoi contribuent-ils à la résilience de leur territoire?

C'est une dimension un peu plus macro que je n'ai pas forcément eu l'occasion d'observer de près, c'est difficile d'en tirer des résultats. Ça dépend aussi beaucoup des typologies de tiers-lieux et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Je suis allée voir un lieu d'occupation temporaire à Bruxelles qui s'est implanté dans une rue assez résidentielle d'un quartier pas très marqué par la précarité, dans une commune assez aisée. Les personnes en situation de précarité sont donc moins visibles et bénéficient de moins d'offres d'accompagnement. C'est un lieu qui a travaillé dans la durée pour construire des liens avec le centre social du quartier, qui amenait ses publics pour des activités qui sortent de l'accueil administratif ou d'activités socioculturelles plus «routinières» pour imaginer quelque chose de différent. Ils ont organisé, de manière hebdomadaire pour garder un point de repère temporel pour les personnes, un restaurant solidaire à prix libre avec de grandes tablées conviviales et un café associatif l'après-midi sur lequel il peut y avoir des animations. Il y a des personnes de tous horizons, qui peuvent bénéficier d'un repas équilibré à moindre coût. C'est un exemple de lieu où un point d'ancrage se crée dans un quartier où il n'y avait pas grand chose et où la communauté ne se construisait pas.

Comme c'était une occupation temporaire, il arrive le moment où le lieu ferme. Je suis arrivée en enquête de terrain au moment où la date de fermeture était fixée, des discussions étaient lancées avec les habitant·e·s pour se projeter sur la fin, définir d'autres usages des bâtiments futurs. C'était un coût émotionnel très fort pour les occupant·e·s et pour les équipes de se demander ce qu'il allait advenir de cette dynamique qui a mis beaucoup de temps à s'installer, à créer des repères, du lien social. Aujourd'hui, il n'y a, à ma connaissance, pas d'étude qui documente l'après pour les personnes qui ont connu un lieu qui a fermé. Est-ce que ces lieux ont donné

suffisamment de pouvoir d'agir aux personnes pour que quelque chose se crée en dehors du lieu après? Ou est-ce que les situations d'isolement reviennent au stade où elles étaient avant ces dynamiques? L'évaluation de ce qu'il se passe dans la vie des personnes après est un peu un angle mort.

Il y a une critique importante à formuler parce qu'il y a beaucoup d'engouement autour des questions d'occupation temporaire, et c'est une bonne chose de s'emparer d'espaces vacants mais il faut s'intéresser à ce travail de remise en confiance, de création de repère qui peut refragmenter les personnes à la fermeture du lieu. C'est perturbant pour les professionnel·le·s qui y travaillent aussi parce que leur propre organisation professionnelle est un peu floue, mais c'est su et plus maîtrisé. Mais pour les personnes en situation de fragilité qui sont venues trouver un réconfort dans ce type d'espaces, arrivent-elles à reproduire cette communauté en dehors?

Un deuxième exemple serait les Jardins de la voie romaine dans le Loiret. Ce n'est pas la région la plus fun de France, il ne s'y passe pas grand chose, c'est juste en dessous de la Beauce avec son agriculture intensive, en zone rurale, où on a l'impression que tout le monde a baissé les bras. C'est assez caractéristique de ces zones abandonnées, délaissées, dans lesquelles les problématiques sociales sont mises sous le tapis mais peuvent être très complexes ensuite à reprendre en main.

Les Jardins de la voie romaine ont créé il y a plus de 10 ans des tiers-lieux agricoles qui font partie du réseau Cocagne, avec des chantiers d'insertion. Ils ont créé quatre lieux qui font un maillage des tiers-lieux sur leur territoire, sur lesquels ils font de l'agriculture maraîchère, en circuit court. Ils visent à identifier les problématiques du territoire, pour pouvoir, à partir de différents champs d'action, agir sur des petits leviers et contribuer à résorber certaines choses. Ils portent des chantiers d'insertion, qui permettent d'accompagner des personnes très éloignées de l'emploi vers de la formation ou de l'emploi, et font de l'agriculture maraîchère biologique, un positionnement fort dans une région très marquée par l'agriculture intensive, avec laquelle ils essaient de nourrir

les enfants dans les cantines scolaires locales. Leurs lieux s'implantent dans des espaces patrimoniaux qui étaient un peu délaissés : une ancienne roseraie historique, un ancien restaurant d'étape. Ce sont des espaces, des bâtiments qui comptaient dans le paysage local mais qui étaient à l'abandon. A travers tout ça, ils essaient de recréer du lien, des discussions, des débats politiques aussi et d'identifier les problématiques locales comme la mobilité, des contextes familiaux difficiles, des questions de santé. Ils créent ensuite des interfaces de dialogue avec les pouvoirs publics pour faire remonter ces problématiques et les intégrer à la conception des politiques publiques locales.

Quelles ont été les pistes creusées pour assurer un suivi des personnes après la fermeture des lieux ?

La question de l'après doit être de plus en plus prise en compte. C'est l'expérience de ces collectifs qui montrent que si on ne pense pas la transition, cela peut recréer de la fragilité et ce n'est pas le but. Des pistes existent mais ne dépendent pas toujours des collectifs des lieux. Eux signent une convention pour une durée donnée mais la suite dépend de la capacité d'ouverture des projets futurs à intégrer les usages qui se sont développés.

Ce projet à Bruxelles a été repris par un promoteur, il va y avoir des logements, plutôt à vocation sociale et un espace qu'ils appellent « polyvalent » qui est le fruit de concertations. Et puis il y a cette idée que l'on pourrait reconduire à l'identique l'activité du lieu dans ces nouveaux espaces, alors qu'on ne peut pas forcément déplacer les choses de manière si facile. Cela dépend aussi d'à quel point les gens qui viennent après sont ouverts à la discussion, dans la mesure où ils deviennent propriétaires de cet espace. Maintenant qu'il y a une certaine expertise, une maturité de certains projets, cette question de la transition doit être pleinement intégrée dans les formations, dans les collectifs qui se spécialisent et se professionnalisent dans ces occupations temporaires. C'était assez intéressant de voir que ce collectif avait l'impression

d'avoir bien fait les choses, et c'est vrai qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu, ils n'ont jamais caché que le lieu allait fermer, il ont organisé des réunions et des concertations publiques avec les futurs acquéreurs, avec la ville, etc. Mais pour les personnes qui font ces communautés, il y avait forcément une recherche de coupables, du côté des pouvoirs publics et du promoteur alors que tout avait été transparent dès le départ. Nous ne sommes pas là sur quelque chose d'informatif mais d'affectif. Si on ne prend pas en compte cette question de l'affect, cela laisse des traces dans les parcours.

Comment les tiers-lieux solidaires interagissent-ils aujourd'hui avec les autres acteurs de la solidarité (travail social, institutions, associations, etc.) ?

Il y a un groupe de travail à l'association nationale des tiers-lieux sur les tiers-lieux sociaux et solidaires, qui réunit notamment des acteurs membres de structures d'action sociale, APF France Handicap, Emmaüs, la Croix-Rouge, qui ont une expérience d'ingénierie et de montage de projets de lieux. Ils ont un intérêt pour d'autres formes d'innovation, des manières de faire évoluer les pratiques ou de tester de nouvelles manières de faire et y trouvent un intérêt pour leur processus de R&D.

Des alliances se font entre différentes typologies d'acteurs, les formes organisationnelles peuvent varier mais on retrouve souvent des associations collégiales qui déterminent leurs propres modalités de gouvernance. J'ai observé que lorsqu'un acteur y allait tout seul, la dimension innovante et expérimentale est moins forte. Lorsqu'il y a une alliance d'acteurs, ils se bousculent un peu mutuellement, ce qui les pousse à évoluer ensemble. Ce que j'ai trouvé intéressant aux Amarres, c'est cette manière de confronter des métiers qui ne sont pas les mêmes, les personnes de YesWeCamp se retrouvent à faire du travail social informel, les travailleurs d'Aurore s'essayaient à l'animation socio-culturelle et je trouve que ces contextes peuvent provoquer des expérimentations intéressantes. À l'inverse, j'ai pu voir des structures médico-sociales

ou de l'action sociale qui ouvrent un tiers-lieu mais cela reste très cadré et normé par la structure porteuse ce qui fait que la dimension expérimentale est difficile à défendre par les personnes qui travaillent de manière opérationnelle dans le lieu. Cela va parfois mener à un combat entre la personne chargée de la coordination et sa structure pour faire bouger les lignes.

Il faut aussi penser un accompagnement au changement des travailleur·euse·s des structures accueillies dans ces lieux, et l'adaptation des postes de travail. Le travail social peut être tenu par des logiques gestionnaires, avec des objectifs à tenir et ça ne laisse pas de temps pour penser l'expérimentation. Cela soulève aussi la question des conditions de travail : ce n'est pas parce que le lieu est sympa que l'on a envie d'y passer sa vie ni de se surinvestir, la fiche de salaire reste la même à la fin du mois. Beaucoup de critiques sont émises sur la surexploitation des travailleurs dans les milieux associatifs. La culture du collaboratif, de la convivialité fait aussi partie de l'univers start-up, de pratiques managériales qui visent à susciter un engagement affectif qui peut créer des situations d'épuisement, d'autant plus difficiles à reconnaître dans ces lieux.

Comment les politiques publiques solidaires s'articulent aujourd'hui avec les tiers-lieux solidaires? Quelle place leur laissent les acteurs de ces politiques, à différentes échelles?

Le mouvement est trop récent pour que les politiques de solidarité les aient pris en compte. Aujourd'hui on finance des dispositifs expérimentaux innovants et on voit ce qu'ils donnent, par exemple sur les tiers-lieux autonomie en EHPAD ou les tiers-lieux alimentaires pour les personnes hébergées à l'hôtel. Je n'ai pas l'impression que ce soit plus identifié que ça pour l'instant mais c'est un travail en cours et des grosses structures d'action sociale vont sûrement porter ce sujet. Pour moi cette question est très liée à ce qu'il va se passer après le 7 juillet et ce qu'il va advenir des tiers-lieux solidaires

et des politiques de solidarité, ainsi qu'aux personnes sans papiers, sans domiciles fixes ou demandeuses d'asile.

Quelles sont les principales différences entre l'action sociale classique et l'accompagnement social en tiers-lieux solidaires? Quels rôles jouent-ils sur le pouvoir d'agir des personnes?

Je ne suis pas allée voir comment ça se passe dans des structures classiques d'action sociale mais seulement dans des tiers-lieux. Ce qui n'était pas évidemment dans la manière dont j'ai analysé mes données était d'extraire ce qui relevait du travail social ou de la plus-value des tiers-lieux. J'ai essayé de voir comment les personnes faisaient des comparaisons, qu'ils et elles soient accueilli·e·s ou travailleur·euse·s. Ce cadre est plus informel, on essaie de s'extraire partiellement de choses caricaturales et institutionnelles comme les configurations de bureaux face à face, des couloirs déshumanisés, des salles d'attente, etc. On travaille plutôt sur des espaces plus ouverts, moins stigmatisants. On est pas derrière un guichet, on est dans un espace où il y a une buvette, on travaille un cadre matériel et un aménagement intérieur qui se rapproche plus d'un lieu festif, culturel, de convivialité et familial. Je pense que ça a un impact sur la question de la normalisation de l'espace pour aller toucher des personnes en situation de non recours, qui n'auraient pas forcément osé pousser la porte d'un espace identifié comme un espace d'action sociale parce que ça les stigmatise comme étant pauvres ou en détresse. Les tiers-lieux solidaires sont plutôt des espaces de médiation. On peut y aller juste pour boire un verre, pour rencontrer des gens ; il y a plusieurs portes d'entrée.

Il y a une pratique du travail social plus diluée dans le champ d'acteurs qui se trouve dans le tiers-lieu. Il pourrait y avoir aussi bien des configurations classiques du travail social que des discussions informelles, avec la personne qui tient la buvette ou les autres usager·ère·s par exemple. Pour les usager·ère·s, cela veut dire que tu n'es pas limité à ton

ou ta travailleur-euse social mais que tu peux décider à qui tu vas demander conseil et avec qui tu rentres en relation, sur un volet plus informel, des relations plus affectives et pas forcément professionnelles. Ça a ses limites, parce que la personne en service civique à la buvette n'est pas travailleuse sociale, et elle va recevoir des récits de vie parfois douloureux et ne sera pas toujours prise en charge par des cercles d'analyse de pratiques ou ne recevra pas un soutien psychologique.

Dans les travailleur-euse-s sociaux que j'ai interrogés, certain-e-s sont perturbé-e-s mais pour celles et ceux qui se plaisent dans cet état d'esprit et dans ces méthodes, ils relèvent plus de légèreté dans leur pratique et ont moins l'impression de gérer des dossiers. Ils et elles sont dans des relations re-humanisées aux personnes, ils et elles les connaissent plus intimement et sont moins dans une posture professionnelle ce qui leur permet d'être plus elleux-même. Ils peuvent s'investir dans d'autres activités selon leurs propres goûts et appétences et assurer un autre type de suivi par ces biais. Ces espaces hybrides permettent de se mettre en action et en projet de beaucoup de manières mais ils permettent aussi de ne rien faire ou consommer, ce qui est assez rare. Ce sont des espaces où il y a une familiarité mais aussi une capacité d'attention qui autorise à exprimer un champ d'émotions qu'on ne pourrait pas exprimer ailleurs. Ils offrent une culture d'attention où on ne laisse pas quelqu'un en détresse sans aide.

**Comment envisages-tu l'avenir des tiers lieux solidaires ?
Quels changements ou évolutions as-tu observées et
comment anticipes-tu les prochaines années ?**

Ce que j'ai observé c'est que ces espaces sont parfois un peu victimes de leur succès. Ça commence petit, ils construisent la communauté, puis par bouche à oreille, les personnes apprennent que c'est un lieu qui va pouvoir accompagner, qui offre une certaine offre de services de première nécessité.

En fonction des contextes locaux et de la situation sociale, ces lieux se retrouvent débordés par les demandes. Par exemple aux Amarres, le lieu arrive à saturation de la capacité d'accueil et d'accompagnement des hommes isolés. Cela fait que l'accueil est moins bon et cela crée de la concurrence entre les personnes, sur un modèle premier arrivé / premier servi qui peut créer du conflit, voire des altercations. Dans un autre lieu dans lequel j'étais, ils font face à une situation locale d'arrivée de mineur-e-s non accompagné-e-s. C'est un lieu avec cuisine partagée pour que les personnes se fassent à manger et ils sont passés de 10 à 20 personnes dans la cuisine, ce qui crée des configurations de tension. Un autre risque non mesuré est cette question de l'urbanisme transitoire : si on ne fait que des projets temporaires, est-ce que ça résout les situations dans le temps ? Il faudrait des études comparatives entre des places d'hébergement et d'accueil de jour fixe et des services en occupation temporaire.

Enfin, la question de la professionnalisation des tiers-lieux solidaires ressort. Est-ce qu'on va avoir des formes très institutionnalisées et assez peu innovantes qui vont faire des expérimentations à la marge ou des formes qui vont venir apporter des choses à la pratique du travail social et décloisonner ? Quelle va être la capacité de prise en compte des travailleur-euse-s sociaux ? Si on ne crée pas de poste de travailleur-euse-s sociaux mais qu'on ne recrute que des services civiques qui assurent une part de ce travail sans en avoir ni les compétences ni les ressources pour se protéger et créer de la distance d'auto-préservation, cela va précariser encore le travail social.

**Quelles sont les pistes de recherche qu'il reste à creuser
sur les tiers-lieux solidaires et les politiques de solidarité ?**

Il faudrait plus de travaux qui comparent travail social et tiers-lieux solidaires. Beaucoup d'endroits font tiers-lieux sans s'en revendiquer, il serait intéressant d'aller documenter ces pratiques. Il va aussi être intéressant de voir comment ces grosses structures de l'action sociale vont s'approprier ces

expérimentations, ce que ça va donner dans le temps long. Les impacts mesurables peuvent aussi être intéressants à aller creuser : est-ce qu'un chantier d'insertion en tiers-lieu à un meilleur taux d'insertion qu'une entreprise classique ? La question de la mixité en tiers-lieu est intéressante aussi, elle apparaît comme une évidence mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut qu'elle s'accompagne, ça passe par de la médiation, sinon cela peut reproduire de la violence symbolique.

Il faut continuer à parler des conditions de travail en tiers-lieu pour que les personnes ne se sentent pas seules face à ça. A titre personnel, la question de la médiation socio-technique m'intéresse. J'abordais les tiers-lieux par la question matérielle, ce sont des espaces de trace, d'aménagement, de design que l'on retrouve moins dans des espaces plus institutionnels, plus désincarnés.

Enfin, il y a la question de la participation des usager·ère·s dans les instances de gouvernance. Ce n'est pas évident de voir comment on implique les usager·ère·s dans les décisions stratégiques d'un tel projet. Cela soulève la question de la répartition des pouvoirs dans ce type de lieu, comment on responsabilise toutes les parties prenantes sur de petites choses pour affirmer la dynamique de gouvernance.

Quand l'aménageur devient maître d'usage. Que produit l'intégration d'une fonction de « maître d'usage » chez l'aménageur ?

Par Léa Finot

Le métier d'aménageur se transforme. De nouvelles compétences embarquent dans la fabrique du projet urbain, pour que l'expérience de l'usager-ère soit mieux prise en compte à toutes les étapes de conception et de réalisation de nouveaux programmes. Quels effets sur le projet urbain, son territoire d'implantation et sur le métier d'aménageur ? Analyse à partir de l'expérience de 3 aménageurs, la Set à Tours, Territoires à Rennes et Grand Paris Aménagement en Ile-de-France.

«Le maître d'ouvrage devient un simple usager du bâtiment, parmi tous les autres porteurs de projet du lieu»

(Louis-Marie Belliard, Territoires)

Connaissez-vous l'aménageur de votre lieu de vie? Il est fort probable qu'on vous réponde par la négative. Si l'aménageur est méconnu de l'habitant·e et de l'usager·ère qui fréquente les équipements publics, il a pourtant un rôle décisif sur la fabrique de la ville. Son rôle est de réaliser de nouveaux quartiers, rénover et transformer des quartiers anciens et de réaliser des équipements publics, en réponse à une commande émanant le plus souvent d'une collectivité locale. Comme l'aménageur rennais Louis-Marie Belliard l'explique¹, *«Le métier de l'aménageur est souvent très technique et consiste - en partie - à écrire un programme; or il est rare qu'on écrive ce programme avec les habitants ou avec les usagers»*. C'est notamment dû à la technicité et à la temporalité longue du projet d'aménagement, qui s'étend sur 10, 15 voire 20 ans, impossible donc d'en connaître les habitant·e·s ou usager·ère·s finaux au démarrage du projet.

Pourtant le métier d'aménageur évolue, avec une volonté croissante de faire la ville par l'usage. De plus en plus d'aménageurs perçoivent l'importance de préfigurer ou d'activer les sites sur lesquels ils opèrent, pour en affiner leur programmation, l'adapter au contexte local et aux évolutions d'usages, pour viser plus juste et éviter de livrer une coquille vide ou un programme inadapté aux besoins, à la livraison finale du projet. Créer une meilleure appropriation ou a minima une meilleure acceptabilité du projet intéresse tant l'aménageur

que l'élu local : il s'agit alors de donner à voir le projet urbain en train de se faire, d'ouvrir le chantier au public, de faire avec les forces vives locales.

Dans cette optique, l'aménageur a plusieurs options. Il peut faire appel à des équipes extérieures, mobilisant des compétences ad hoc en concertation, activation ou urbanisme transitoire, mobilisées en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou intégrées aux équipes de maîtrise d'œuvre (Mœ). Un autre choix, retenu par un nombre croissant d'aménageurs en France, est d'internaliser une fonction dédiée à la co-construction du projet urbain. De nouveaux profils intègrent ainsi les sociétés d'aménagement, avec des approches tactiques issues de la sociologie, du design, des politiques culturelles ou encore de l'éducation populaire... C'est alors faire entrer la maîtrise d'usage chez le maître d'ouvrage; c'est-à-dire intégrer l'usager au cœur du processus de conception du projet d'aménagement, dans une posture moins techniciste et plus à l'écoute des besoins du terrain. Je propose de témoigner de cet endroit puisqu'avec un profil issu des politiques culturelles et du développement territorial, j'ai été recrutée au sein d'une société d'aménagement à Tours pour développer des démarches collaboratives au sein d'opérations d'aménagement, et en particulier pour accompagner l'émergence d'un tiers-lieu citoyen sur une friche militaire en reconversion urbaine à Tours. Une expérience au plus près du terrain et des usager·ère·s, et un changement d'échelle et de posture, après avoir été consultante à Paris.

**Qu'est-ce que produit ce pas de côté chez l'aménageur ?
Quelle est la valeur ajoutée ou quelles sont les limites
de cette intégration du maître d'usage chez le maître
d'ouvrage ?**

Partant de mon expérience à la SET, l'aménageur de Tours & d'Indre-et-Loire, je propose de la confronter à celles de deux autres aménageurs qui ont internalisé une fonction de maître d'usage, Grand Paris Aménagement en Ile-de-France et Territoires à Rennes. Cette analyse est

¹ La Preuve par 7 (2022, 14 octobre) «Le rôle de l'aménageur dans la permanence architecturale à l'Hôtel Pasteur», Podcast avec Louis-Marie Belliard, Territoires

nourrie d'échanges avec Sarah Vanier, cheffe de projet aménagement à la SET, Aline Lunven, chargée d'études à Grand Paris Aménagement et Louis-Marie Belliard, responsable d'opérations à Territoires.

L'aménageur tourangeau, la SET (Société d'Équipement de Touraine), a choisi de créer un poste de cheffe de projet urbanisme culturel et transitoire, que j'occupe depuis 2021. Cette fonction est née dans un contexte politique favorable, avec la volonté de la municipalité de Tours, élue en 2020, de co-construire tous ses projets urbains avec la société civile. Cette fonction, sans précédent chez cet aménageur né en pleine Reconstruction (1958), doit être ressource pour tout le territoire d'intervention de la société d'économie mixte et venir appuyer différents projets urbains en Touraine. Un site a fait office de projet pilote : la conception et la coordination des Beaumonts, un tiers-lieu situé dans d'anciennes halles militaires, au sein du projet urbain des Casernes Beaumont-Chauveau à Tours. Le contexte de mutation de friche en plein cœur de ville est particulièrement propice pour imaginer une démarche innovante pour l'aménageur. En effet, le site a un emplacement stratégique, avec un « déjà-là », du patrimoine bâti, dans un quartier pourtant méconnu et historiquement fermé au grand public de par sa vocation militaire. Ce projet urbain, qui avait déjà 10 années d'ancienneté, a totalement été remis à plat en 2020-2021 avec le lancement d'un dialogue compétitif associant un jury citoyen pour choisir de nouveaux architectes-urbanistes en chef et une nouvelle programmation urbaine plus attentive aux transitions sociales & environnementales.

La commande politique a alors été de faire émerger un tiers-lieu au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC), un lieu pour accompagner la transformation du quartier, en préfigurer les usages futurs et créer de l'animation et du lien entre les quartiers environnants aux sociologies très contrastées, aux portes d'un quartier prioritaire.

Plutôt que de lancer un appel à projet et de faire appel à des expertises externes, l'internalisation d'une fonction dédiée à l'urbanisme collaboratif a permis de prendre le

temps de construire une méthodologie sur-mesure avec une présence très forte sur le terrain. J'ai ainsi entrepris un diagnostic territorial, rencontré de nombreux acteurs locaux (plus d'une soixantaine en phase d'étude), amené les élus et l'équipe de la SEM (société d'économie mixte) en voyage d'étude. Cela m'a permis de proposer une méthodologie de « permanence d'usages », une manière d'accueillir sur site fortement inspirée de l'expérience de l'Hôtel Pasteur à Rennes, pour ne pas figer une programmation du tiers-lieu a priori, mais plutôt poser un cadre souple et ouvert permettant d'accueillir de multiples tests d'usages². Après des travaux de réhabilitation minimaux (clos couvert & mise en accessibilité), nous sommes donc partis d'une page blanche, avec quelques règles du jeu³, à l'écoute des propositions des associations, habitant·e·s, porteur·euse·s de projets locaux désireux de tester des activités dans les lieux. Les Beaumonts ont remporté une adhésion inattendue, répondant à de forts besoins d'espaces capables de la part du tissu associatif. Plus de 20 000 visiteur·euse·s et usager·ère·s ont utilisé les lieux lors de la Saison 1 (2022), de multiples initiatives culturelles, sociales, écologiques y ont été organisées. S'en sont suivies deux autres saisons en 2023 et 2024, avec des améliorations successives dans l'organisation de cette préfiguration et un travail qui s'amorce pour travailler à la pérennisation d'un modèle de fonctionnement du lieu en 2025⁴. La permanence sur site a donné une teinte forte à la fonction de maître d'usage, que l'on peut définir comme un « couteau suisse » assurant tant la coordination de lieu, avec des aspects logistiques et opérationnels, et le conseil-accompagnement pour définir un programme et un modèle de fonctionnement du lieu inséré dans le futur quartier. Cette fonction chronophage a demandé de mobiliser des renforts en coordination et en

² Boujardine, S (2023, juillet) « Les Beaumonts, la programmation ouverte d'un équipement municipal au cœur d'une ZAC », l'École du Terrain

³ La SET, (2024) « Guide d'accueil des Beaumonts »

⁴ La SET, (2024, décembre) « Bilan de Saison 3 (2024) des Beaumonts » et Deniaud, J-P, (2024, 12 novembre) « Les Beaumonts à Tours : après l'expérimentation, le défi de la pérennisation », l'Observatoire des tiers-lieux.

régie du lieu dès la Saison 2 (2023). Ce travail d'activation d'un lieu de 1500 m² s'organise en binôme avec la cheffe de projet «aménagement» en charge du bon déroulé du projet urbain global qui s'étend sur 10 hectares.

En Bretagne, Territoires, la société publique locale (SPL) de Rennes, est souvent citée en exemple depuis l'expérience de l'Hôtel Pasteur⁵. Louis-Marie Belliard, responsable d'opérations, a travaillé sur le projet de réhabilitation de cette ancienne faculté dentaire en cœur de ville, de 2015 à 2021, aux côtés de Sophie Ricard, architecte qui tenait le rôle de permanente. S'est ainsi écrit un programme, ou plutôt un «non programme», à quatre mains, à partir d'un foisonnement d'expérimentations citoyennes accueillies sur site et d'un chantier ouvert et apprenant. Louis-Marie Belliard explique bien le changement de posture alors induit : «Quand on est aménageur, on est faiseur, facilitateur, mais on ne travaille pas toujours avec notre usager final. Quand j'arrive à Pasteur, le bâtiment foisonne de vie, et je ne connais personne... personne ne s'intéresse à moi, alors que je suis le maître d'ouvrage. J'ai juste eu à m'asseoir et à assimiler ce qui se passe, c'est une posture nouvelle»⁶. Depuis Pasteur, la méthodologie a infusé. L'aménageur a ainsi créé un poste dédié à une permanence urbaine ciblée sur l'animation d'un projet transitoire, les Halles en Commun, au sein d'une vaste opération de la métropole rennaise, la ZAC de la Courrouze (115 ha)⁷. S'il n'y a pas de poste transverse créé à ce jour, le responsable d'opération a fait évoluer sa pratique : il a ainsi choisi d'intégrer une permanence architecturale dans l'équipe de maîtrise d'œuvre (MŒ) retenue pour le projet de reconversion d'un technicentre SNCF près de la gare de Rennes, afin d'accompagner les occupants pressentis dans l'écriture d'un programme et dans la préfiguration et

l'ouverture progressive du site. Un trio se forme alors entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et usager-ère-s finaux du site. Louis-Marie Belliard porte aussi une attention particulière à l'organisation de chantiers école avec les Compagnons Bâisseurs, qui peuvent être un lieu de formation pour des personnes en précarité notamment issues du quartier gare. Pasteur a fait des petits : plusieurs des intervenants sur cette opération ont fait leurs armes à Pasteur et s'en inspirent aujourd'hui pour construire la ville autrement.

Chez l'aménageur francilien Grand Paris Aménagement (GPA), Aline Lunven accompagne la préfiguration et l'animation culturelle des opérations urbaines. Elle a une dizaine d'années de recul sur l'intégration de démarches centrées sur les usages, avec une coloration culturelle, chez un aménageur. Son poste a été créé au sein d'une précédente structure (l'EPA Plaine de France), absorbée en 2016 par GPA. Son poste était initialement inscrit dans une logique de prospective et de marketing territorial et a pris une dimension plus opérationnelle chez GPA, où la démarche d'activation doit être accrochée à une opération précise. Elle intervient sur des projets urbains tels la reconversion du Fort d'Aubervilliers⁸, site qui avait déjà un fort ADN culturel, ou la mutation de la Cité Gagarine à Ivry-sur-Seine⁹ où un 1% artistique a été expérimenté à l'échelle de la ZAC, avec une participation demandée aux promoteurs immobiliers.

Je propose d'observer ce que cette internalisation d'une fonction de «maître d'usages» produit à trois échelles : sur le projet urbain, sur le territoire environnant et au sein même de la société d'aménagement.

Quels effets sur le projet urbain ?

La présence d'un maître d'usage sur site contribue à l'ouverture d'un site en chantier, habituellement fermé au public. Si cette ouverture est incarnée par une programmation

⁵ Amirzadeh, A. (2023, 1 juin). Hôtel Pasteur : les dix ans d'un lieu citoyen. L'Observatoire des politiques culturelles.

⁶ La Preuve par 7 (2022, 14 octobre) «Le rôle de l'aménageur dans la permanence architecturale à l'Hôtel Pasteur», Podcast avec Louis-Marie Belliard, Territoires

⁷ Les Halles en Commun : <https://leshallesencommun.fr/>

⁸ www.grandparisamenagement.fr/operations/fort-daubervilliers/

⁹ www.grandparisamenagement.fr/operations/agrocite-gagarine-truillot/

attractive, qui met en vie le site, le site devient rapidement identifié du grand public. Cela a été le cas aux Casernes Beaumont Chauveau à Tours et à Pasteur à Rennes. De nouvelles parties prenantes, de nouveaux usager·ère·s créent des usages sur site et s'intéressent donc à son devenir. À Tours, il est frappant de constater la mise en visibilité forte d'un ancien site militaire qui était jusque-là inconnu du grand public. Cela préfigure déjà l'intensité d'usages du futur quartier, voire permet d'aborder concrètement, à partir de l'activation d'un bâtiment, des enjeux d'accessibilité, de mobilité, d'offre commerciale, de conception d'espaces publics à l'échelle du quartier aménagé, puisque les visiteur·euse·s et usager·ère·s du tiers-lieu posent ces questions. Par le biais de la permanence d'usages, le tiers-lieu est aussi un lieu d'information-médiation sur le projet urbain, ce qui multiplie les occasions de parler du projet urbain, hors des formats plus classiques de réunion publique.

L'effet sur le projet urbain dépend aussi de la temporalité de la préfiguration : à Tours, le tiers-lieu a émergé pendant la phase de concours d'architectes-urbanistes, et il a été valorisé par la collectivité et la maîtrise d'ouvrage puisque porté en interne. Tous les candidats ont donc intégré ce lieu dans leur programmation urbaine, dans leur manière de concevoir le plan-masse du futur quartier. Cela a permis d'introduire une polarité au sud du projet urbain, en proximité du quartier prioritaire. Le tiers-lieu participe également à la mise en récit du projet urbain, on note même que les promoteurs immobiliers l'intègrent à leurs éléments de communication pour commercialiser des logements neufs.

L'effet sur le projet urbain dépend également de l'ADN culturel déjà existant, porté par la collectivité ou des acteurs historiques. Chez Grand Paris Aménagement, l'exemple du Fort d'Aubervilliers est parlant : Villes des Musiques du Monde a d'abord été retenue sur appel à manifestation d'intérêt par l'aménageur pour animer un espace transitoire (Point Fort), et sa présence va être pérennisée dans le projet définitif, avec un soutien de l'Etat via le label « Scène Conventionnée d'Intérêt National Musiques et Danses du

Monde ». Le terrain n'est pas neutre car les usages culturels du site étaient déjà forts, avec la présence de la compagnie Bartabas, et une commande politique favorable à ce continuum. La chargée de mission culture se place alors plus dans l'accompagnement de ce morceau de programmation culturelle, le facilite opérationnellement, sans intervenir sur le reste de la programmation urbaine.

Je partage avec mes homologues le constat que l'interaction n'est pas toujours aisée entre le périmètre d'activation (un bâtiment, un espace ciblé) et l'ensemble de la programmation urbaine. Comment l'activation et la permanence d'usages peuvent infuser dans tout le projet urbain, quand on dépasse l'échelle d'une rénovation de bâtiment ? Cela demande un travail fin avec les maîtres d'œuvre et les différents intervenants du projet urbain. Sarah Vanier (SET) souligne que cela se joue dès l'écriture des cahiers des charges pour retenir les maîtres d'œuvre et qu'il est nécessaire d'y penser à chaque phase du projet (permis d'aménager, avant-projet etc.). Le risque est que l'on peut oublier les enseignements de l'activation dès lors que de fortes contraintes pèsent sur le projet urbain, plus encore dans la période de crise immobilière où nous nous situons.

Quels effets sur le territoire ?

À Tours, priment les relations de confiance construites avec les acteurs associatifs, dont une grande partie ne connaissait même pas la SET il y a encore 4 ans. La présence d'une fonction interne diffère drastiquement de la posture d'un consultant qui anime un atelier de co-construction et reprend aussitôt le TGV. Elle permet de multiplier les mises en lien et d'essaimer : par exemple des porteur·euse·s de projet apprennent à se connaître et expérimentent au tiers-lieu, puis montent un projet ailleurs ensemble. Cette fonction d'incubation de projet et d'essaimage à l'échelle territoriale est particulièrement forte à Rennes : des professionnels de l'économie circulaire et de la culture qui se sont connus à Pasteur se sont ainsi adressés à l'aménageur pour investir

un autre projet transitoire sur la ZAC de la Courrouze, créant une forme de continuité programmatique. Pour favoriser le développement d'un vrai écosystème, il est nécessaire que l'aménageur et la collectivité locale pensent une sorte de parcours à l'échelle du territoire, qui permette à certain-e-s porteur-euse-s d'être redirigés vers un nouveau site s'il y a une fin d'activation. Cette dimension relève toutefois d'une stratégie de développement économique et culturel qui dépasse souvent le rôle du maître d'usage. Le portage politique (ou du moins l'acceptation politique) est nécessaire à la concrétisation de ces démarche d'activation par l'usage. Aline Lunven nous précise bien qu'une limite peut être une « approche à l'opportunité » sans nécessaire stratégie territoriale d'ensemble; « tout vient du politique », d'un rapport de négociation entre les élus locaux, l'aménageur qui reste un levier opérationnel, les promoteurs et investisseurs¹⁰. Cela demande donc au maître d'usage un travail dans la finesse, dans la durée, qui prend en compte ces rapports de force, et qui travaille autant que possible en transparence avec les acteurs associatifs, de terrain.

Enfin, qu'est ce que le maître d'usage « intégré » change au sein même de la société d'aménagement ?

À Rennes, Louis-Marie Belliard témoigne de son expérience avec Sophie Ricard : « On est un binôme, tout au long de la journée de travail. Malgré nos différences de pratique, il faut qu'on apprenne à composer. Si la fonction de permanence avait été un simple AMO, on ne serait pas allé aussi loin, il n'y aurait pas eu la même légitimité qu'en internalisant. Un AMO n'aurait pas ce poids pour créer ce rapport de force consenti et volontaire. » Quand on met en place une permanence sur site, cela impose aussi au maître d'ouvrage d'être « un simple usager du bâtiment, parmi tous les autres porteur-euse-s de projet du lieu. Au final, cela permet de construire un programme de travaux, au plus près

des attentes des usagers, plus réaliste et ajusté, sans engager des dépenses inadaptées »¹¹.

Sarah Vanier, cheffe de projet à Tours, estime que faire la ville par l'usage constitue désormais une approche qui parle à la plupart des aménageurs, au moins à la nouvelle génération, mais que cela souvent difficile à mettre en place directement par les responsables d'opérations très mobilisés par la complexité technique de leurs opérations. C'est donc un réel appui d'avoir une fonction dédiée, pour construire en binôme, interroger les pratiques, consacrer de l'attention et du temps à la prise en compte des usages, à l'association de la société civile, sur les opérations. À mon sens, il est aussi plus facile de convaincre les responsables d'opérations plus réticents, en ayant un pied dans l'organisation et donc une vision tant de l'activité de la société que des besoins du territoire. Pour Aline Lunven, cette intégration de la maîtrise d'usage constitue aussi une « logique de différenciation » pour l'aménageur, voire un « supplément d'âme » pour se distinguer dans un contexte de mise en concurrence des aménageurs. Ce qui est vrai en contexte métropolitain l'est moins dans les villes moyennes et en ruralité, où il s'agit de trouver des points d'accroche pour montrer que l'aménageur peut aussi venir activer, préfigurer, co-construire dans un contexte de faible densité, en appui d'une petite commune. Se pose alors la question du positionnement de l'aménageur : est-ce que la structure défend une vision, démontre l'intérêt de cette maîtrise d'usage intégrée auprès de ses collectivités partenaires ou est-ce qu'elle agit à l'opportunité ? Cela interroge l'acculturation globale de la structure, un chantier à travailler chez chaque aménageur, car toutes les personnes rencontrées partagent le constat que la fonction « innovante » tend à être isolée, personnalisée, et qu'il faut encore convaincre en interne.

Quelques pistes se dessinent alors pour que la maîtrise d'usage se déploie au mieux chez l'aménageur.

¹⁰ Entretien téléphonique le 10/12/2024

¹¹ Entretien téléphonique le 11/12/2024

Pour Sarah Vanier (SET), une méthodologie peut être développée pour interroger chaque type d'opération - selon son contexte (rural/urbain, renouvellement/extension, don-neur d'ordre public ou privé etc.) et sa temporalité - pour identifier quel angle de la programmation on pourrait venir tester, affiner, activer. Il serait aussi intéressant de valoriser l'entrée par l'usage, la prise en compte du déjà-là, en associant le maître d'usage à chaque écriture de cahier des charges dans le déroulé du projet urbain. Chez GPA, à chaque réponse à appel d'offre, l'aménageur incorpore une ligne «préfiguration-activation» dans son bilan d'opération; c'est un point de départ, qu'il faut ensuite concrétiser à chaque étape opérationnelle. C'est ce qu'expérimente Louis-Marie à Rennes avec une attention à chaque étape de son opération: pour lui, l'activation et l'intégration d'une maîtrise d'usage permettent d'ajuster les orientations de programmation tout au long de l'opération urbaine, et ainsi de consolider le modèle économique et la gouvernance des programmes. In fine, il s'agit de garantir que les programmes fonctionnent dans la durée et s'intègrent à la vie de la cité.

« Le travail du commun »

De Pascal Nicolas-Le Strat
Éditions du commun, 2016
Par Delphine Simon-Bailaud

Pascal Nicolas-Le Strat est chercheur en sciences sociales, professeur en sciences de l'éducation, responsable de Territoires en expérience(s), initiateur du réseau des Fabriques des sociologies (2012) et co-créateur de la revue Agencements - Recherches et pratiques sociales en expérimentation (2018). Ses recherches portent sur les micro-politiques de création ou de résistance, les expérimentations politique, artistique ou pédagogique, les politiques du savoir, les démarches de recherche-action / recherche-crédation, les épistémopolitiques de la coopération et de l'émancipation, le travail du commun (agir le commun / agir en commun), les expériences de coopération et les formes d'autonomie / de démocratie radicale.

«Le commun sera
politique ou ne sera pas.
Il sera rebel ou ne sera pas.
Il sera coopération
ou ne sera pas.»

De quoi commun est-il le nom ? Le premier dictionnaire de synonyme en ligne n'en propose pas moins de quatre-vingts... La définition du commun qui intéresse *Le travail du commun* est évidemment et avant tout politique et sociale. Alors que la notion connaît un regain d'actualité et un écho grandissant dans le débat public, elle se voit fréquemment réduite à une simple affaire de bon usage ou administration des ressources, au détriment des enjeux politiques et de la portée critique qui la sous-entend.

Pour Pascal Nicolas-Le Strat, le commun se pense et se théorise, mais avant tout il s'agit. Il n'est ni un « préambule à l'action », ni « un simple arrière-plan », ni « une incantation » (p.74). Il se produit. Les titres de chapitres dans les neuf textes composant son livre portent la marque de ce « faire » : *Agir en commun / Agir le commun, Commun oppositionnel, Capacitation du commun, Arts de faire le commun, Faire œuvre commune*... Il convient donc, pour mieux le réinventer, de retrouver le commun dans les pratiques sociales qui aident à le caractériser : coopération, mutualisation, réseau, capacité des personnes à se comprendre et à coordonner leur action, volonté de faire ensemble, idéal politique d'autonomie et d'égalité, démocratie radicale... Ainsi qu'annoncé dans la quatrième de couverture, au moment où le commun « rouvre une espérance », Pascal Nicolas-Le Strat propose « de le rencontrer là où il est au travail », dans des domaines de pensée et d'action spécifiques, dans des expériences et des processus déjà bien installés dans le paysage.

Le travail du commun regroupe une série de neuf textes et/

ou articles écrits entre 2014 et 2016 (que l'on peut d'ailleurs consulter en accès libre sur le site de Pascal Nicolas-Le Strat <https://pnls.fr/>), et de quatre compte-rendus de lecture d'ouvrages qui explorent la question du commun ou témoignent d'une expérimentation singulière (artistique, action / lutte collective...). Au fil de chapitres spécifiques qui mettent la notion de commun en résonance avec d'autres (institution, capacitation, autonomie, co-crédation...), le livre propose aux lecteur-ices de mettre « au travail cette question du commun de façon à chaque fois singulière, selon ses préoccupations et ses désirs » (quatrième de couverture).

Pascal Nicolas-Le Strat ne se contente pas d'être observateur-interprète et la notion de travail du commun n'a pas pour lui vocation à devenir un « mot-manifeste » ou « donneur d'ordre », encore moins « un label conceptuel inutilement unifian » (p.90). À l'inverse, « le mot/notion est à éprouver dans et par une politique du geste, dans et par une politique de l'expérimentation, donc à éprouver au cœur de nos communautés de lutte et de pensée » (p.20). Le travail du commun relève d'un agir qui le fait exister par l'intérieur et depuis l'intérieur au travers de gestes de pensée, de langage, de techniques, de pratiques... Autant de *gestes du commun*, engagés et interactifs, matériels et immatériels, qui le font advenir ici et maintenant.

Politique, esthétique, éthique, philosophique, le travail du commun est un processus, un agir qui nous « oblige collectivement dans la conduite de nos activités » (p.16), là où l'État et les institutions nous contraignent et nous imposent. Ce moment de rupture politique et radical recouvre une double dynamique démocratique : participative, qui encourage une parole située venant nourrir le débat public, et contributive, qui s'appuie sur les récits et les prises en compte d'expérimentations collectives. Il s'incarne dans des processus élaborés et actés collectivement, qui relèvent d'une constitution politique et / ou socio-économique et cherchent à faire advenir un autre monde, débureaucratisé et repolitisé,

dès à présent au travail. L'avènement du commun s'envisage comme un élan démocratique radical, qui va bien au-delà de l'engagement militant (qui comporte le risque de s'enfermer dans le moment négatif de l'opposition et finit trop souvent par s'auto-alimenter dans et par l'opposition). Car l'antagonisme ne suffit pas : il s'agit de le sublimer « dans un moment positif et affirmatif par une capacité, jamais démentie, à imaginer et concevoir des alternatives » (p.12).

Pascal Nicolas-Le Strat questionne et réfléchit la notion du commun à partir d'une double opposition qui cherche à défaire les logiques dominantes (gestion étatique bureaucratique et technocratisée et logique de marché arbitraire et inégalitaire) et dans le même mouvement à expérimenter de nouvelles façons de faire. L'auteur décrit le travail du commun comme une dynamique de résistance, d'émancipation et de co-création, qui « joue en contre et en pour » (p.43) et instaure un rapport critique permanent dépassant le simple antagonisme et visant à recouvrer et développer une montée en capacité d'agir et de penser des alternatives en prise avec le réel et en actes. Dès lors le travail du commun introduit une exigence et un défi, individuels et collectifs qui s'éprouve dans les réflexions, les récits, les pratiques, les expérimentations qui l'inaugurent et qui en découlent. Il nous invite à un agir (auto)réflexif, à la fois en tant qu'individu et en tant que groupe.

Ce processus continu entre affirmation et pratique collectives n'a pas de programme, il se nourrit de ses propres réalisations, coopérations, désirs de faire ensemble. Il ne nécessite pas même un accord préalable ou un intérêt commun. Il se présente comme un mouvement, un soulèvement, une révolution en cours et déjà en place, portée par la volonté d'une réappropriation collective des questions qui nous concernent tous et toutes. Il reviendra aux acteur·ices engagé·e·s dans le processus de le définir et de le caractériser.

La Lecture 2 est consacrée à l'ouvrage collectif *Constellations : Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^e siècle*, (édition de l'éclat, 2014) du collectif Mauvaise Troupe,

que Pascal Nicolas-Le Strat envisage comme un « Que faire ? » lancé à tout collectif de lutte, une invitation à expérimenter et à mettre en pratique l'engagement politique, « au sens de le vivre et le ressentir dans sa chair et son esprit, et de l'éprouver aussi au sens de le mettre à l'épreuve, de le confronter radicalement à la pratique et vérifier ce qu'il réserve effectivement, manifestement » (p.112). Ce chapitre est un des rares moments où le livre (qui dans l'ensemble manque justement parfois d'un peu de chair) s'éloigne des considérations et abstractions théoriques pour aborder les expérimentations concrètes et mises en pratique qui activent le travail du commun. Dans le cas de Mauvaise Troupe, il s'incarne dans des ouvertures de squats, fêtes sauvages, occupations, campements, acquisition et transmission de savoir-faire, Do It Yourself... Autant de formes transgressives et de manières vivantes de « repeupler la scène politique » (p.119) figée ou dévitalisée par la pratique militante institutionnalisée, et autant de tentatives de réponses par l'expérimentation aux questions qui travaillent le commun et le mettent au travail en retour : « *Comment habiter un lieu ? Comment le vivre et le penser dans ses interactions internes et dans ses interactions avec l'environnement ? Comment contredire dans la vie quotidienne les discriminations les plus insidieuses et les plus caricaturales ? Comment déjouer la restauration de rapports verticaux ? Comment éviter qu'une compétence ne s'érige en position de pouvoir ? Comment faire vivre une parole plurielle et pluraliste ?* » (p.108).

Constellations fait ainsi émerger une parole commune, qui introduit une distanciation réflexive et critique, en revenant sur les engagements et les choix politiques à l'origine de ses luttes et sur le chemin, parfois chaotique, parcouru. Rappelant que commun se construit également dans ces paroles et ces récits que font les acteur·ices d'expérimentations politiques, sociales et alternatives pour se réapproprier leur histoire, à partir de points de vue situés (la nécessité de rendre compte d'un commun et de le mettre en récit, notamment pour éviter que d'autres le fassent à

notre place, est largement développée par Benjamin Roux dans *L'art de conter nos expériences collectives*, éditions du commun, 2018). La lecture de *Constellations* est l'occasion pour Pascal Nicolas-Le Strat de situer sa propre parole en tant que sociologue, autrement dit « tiers-récoltant », une parole qui peut présenter le risque d'écraser une expérience par ses mots et ses concepts, alors que « ces expériences n'ont bien évidemment pas besoin d'être éclairées par les sciences sociales et qu'elles se suffisent largement à elles-mêmes sur le plan intellectuel » (p.118).

Le récit apparaît dès lors « un vecteur privilégié de la transmission car il ne dissocie jamais le vécu du conçu, le perçu du pensé... ». Il met à jour « un commun qui se 'découvre' à travers l'enchaînement des expériences » et « procède par démultiplication et dissémination et ne s'indexe à aucun point de vue supérieur, à aucun discours universel » (p.185).

Le travail du commun auquel Pascal Nicolas-Le Strat aspire est « un travail situé au sens où il s'ancre dans l'expérience d'une communauté et où il s'arrime à ce que les personnes concernées ont appris à faire et à voir ensemble » (p.174). À l'opposé des généralisations abstraites et paresseuses véhiculées par des points de vue désincarnés et surplombants « qui en imposent *naturellement* car exercés par les majoritaires » (p.174).

Faire société au prisme des communs

#5

La transition politique symbolisée par ces espaces communs et alternatifs s'inscrit dans un mouvement plus large de remise en question des formes traditionnelles de gouvernance, de propriété et de vivre-ensemble. Ces espaces incarnent une critique du capitalisme, de l'individualisme et de la centralisation du pouvoir. À travers la mise en commun des ressources, ils permettent un rejet de la propriété privée exclusive, dénoncent des logiques marchandes et productivistes et refusent une hiérarchie rigide en valorisant des modèles de gouvernance horizontale et plus ouverte. L'ensemble de leurs pratiques préfigurent alors une certaine transition politique par le bas, vers des espaces de démocratie directe et participative, avec de nouvelles formes d'autogestion et de résiliences locales. Toutefois, parler d'espaces communs sans aborder la notion de « bien commun » serait un peu comme parler d'une maison sans évoquer ses fondations.

Cette idée de « bien commun », développée notamment par la politologue Elinor Ostrom, nous permet de comprendre comment des communautés s'organisent pour gérer collectivement des ressources partagées, dépassant ainsi les

logiques purement marchandes ou étatiques. Les espaces communs deviennent alors des laboratoires vivants où se développent de nouvelles formes de gouvernance participative, d'autonomie et de responsabilité collective. La gestion commune des ressources n'est plus une utopie, mais une réalité concrète qui s'inscrit dans une longue tradition historique tout en se réinventant face aux défis contemporains.

Depuis les communaux médiévaux jusqu'aux initiatives modernes de gestion collective des ressources, ces expériences nous offrent un riche panorama de pratiques alternatives qui dépassent la séparation traditionnelle entre État et marché. À Naples par exemple, on observe des dynamiques de transition, où des bâtiments historiques abandonnés ont été transformés en espaces culturels et sociaux autogérés, tout en créant un nouveau cadre juridique d'usage. Une réappropriation citoyenne qui illustre comment les pratiques de communs peuvent émerger dans des contextes de luttes contemporaines. Ces initiatives démontrent également l'importance de l'ancrage territorial dans la construction des alternatives, où le local devient un laboratoire d'expérimentation pour de nouvelles formes d'organisation sociale.

« Les Communs. Des jardins partagés à Wikipédia »

De Jean-Benoît Zimmerman
Éditions Libre & Solidaire, 2020
Par Raphaël Reinecke

Depuis maintenant 20 ans, plusieurs économistes rompent avec l'individualisme méthodologique standard en montrant que l'agent économique ne recherche pas uniquement la maximisation de son bénéfice individuel mais également une efficacité collective. C'est tout l'enjeu de la question des communs, sur laquelle cet ouvrage tente de « faire le point ».

L'ouvrage revient tout d'abord sur le caractère historique des communs. Compris comme une pratique collective de gestion d'une ressource, les communs existent en réalité depuis aussi longtemps que l'humanité a trouvé un intérêt à collaborer. Encore au Moyen-Âge, des terres communes permettaient à chacun-e de faire paître ses animaux et récolter du bois de chauffage. C'est sous le coup du développement de la notion de propriété avec la mise en place d'enclosures (clôtures) que les biens communaux ont régressé à partir du XVII^e en Angleterre, alors même que la gestion communale définissait des règles collectives d'usage permettant de préserver un équilibre écologique durable. On retrouve également des formes de communs dans les débuts de l'industrie au XIX^e siècle par la mise en place de plusieurs dispositifs de solidarité en France (mutuelles et bourses du travail). La vision moderne des communs s'est ensuite proprement construite en voyant deux points de vue antagoniques s'affronter. D'une part, considérant que, dans une situation d'accès libre à une ressource épuisable, les comportements individualistes conduisent à une exploitation excessive de la ressource et donc à sa dégradation voire à son épuisement. C'est la «tragédie des communs»¹. La vision libérale préconise de recourir à la propriété privée, la nationalisation ainsi qu'à des lois coercitives ou à des systèmes de taxation contraignants (principe du pollueur-payeur). D'autre part, partant du principe que libre accès et propriété commune sont distincts, que l'individu n'est pas atomistique mais toujours fortement socialisé et qu'un modèle décentralisé de prise de décision est possible, des travaux cherchent une troisième voie au-delà de la dichotomie État/marché. Elinor Ostrom² analyse ainsi comment des communautés parviennent à gérer durablement une ressource commune par le lien social et l'existence de règles claires : il n'y a pas de commun sans commoners. Si cela a conduit la logique propriétaire à riposter (en initiant le retrait de l'Etat d'un

¹ Hardin G., *The Tragedy of the Commons*, Science, 13 décembre 1968.

² Ostrom E., *Gouverning the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Actions*

certain nombre d'entreprises, en étendant le champ de la propriété intellectuelle...), les partisan-e-s de nouvelles formes de communs se sont aussi attelé-e-s à montrer leur efficacité économique et sociale, comme avec le mouvement du «logiciel libre» dans les années 1980.

Comment les communs sont-ils appréhendés aujourd'hui ? Selon Elinor Ostrom, les commons désigne toute ressource qui est gérée collectivement par un groupe de personnes (d'un groupe réduit, à l'humanité tout entière). Il y a un commun lorsque la propriété d'une ressource est partagée au sein d'une communauté. Cette communauté gère cette ressource collectivement, ce qui distingue la notion de commun de celle de bien commun (air, atmosphère, climat, etc.). Les travaux d'Elinor Ostrom³ ont appréhendé les commons comme des biens rivaux et non excluables (selon les critères de Paul Samuelson)⁴. Jean-Benoît Zimmerman estime que c'est cependant limitant de définir les commons ainsi dans la mesure où il existe des biens rivaux et non excluables étrangers à la question des commons (comme une place de parking), que c'est restrictif (cela n'inclut par exemple pas les commons de la connaissances) et que cela ne renseigne pas sur la manière dont le bien est produit et géré ce qui est justement l'enjeu du débat. Il revient sur le fait que les commons se caractérisent avant tout par l'existence d'une gouvernance collective et d'une propriété partagée. L'usage et la préservation de la ou des ressources s'opère «en commun», c'est-à-dire à travers des règles coproduites et mises en œuvre collectivement par la communauté (= l'ensemble des commoners). Ces règles ouvrent des droits et des devoirs à chacun-e, ce qui permet d'envisager la propriété comme décomposable en un faisceau de droits et plus seulement

³ Cambridge University Press, Cambridge, 1990. Hess C. et Ostrom E., *Understanding Knowledge as a Commons*, MIT Press, 2007

⁴ Samuelson P.A., «The Pure Theory of Public Expenditure», *Review of Economics and Statistics*, vol. 36, issue 4, novembre 1954, p. 387-389 - «Un bien est dit rival dès lors que la consommation ou l'usage du bien par un agent impacte de manière négative l'utilité de sa consommation par un autre agent.» / La notion d'exclusion recouvre l'accès à la consommation du bien, c'est-à-dire la possibilité ou non pour n'importe quel consommateur de bénéficier du bien.»

comme privée et exclusive. Pour tenter d'élargir la notion de commun, Jean-Claude Zimmerman propose alors de définir les communs comme le fait d'un ensemble d'individus qui partagent un intérêt commun et le prennent en charge de manière collective et autogérée ou qui fait l'objet d'initiatives collectives menées par une partie ou la totalité des individus considérés. Il distingue ensuite six grandes catégories de communs :

- Les communs fonciers ou naturels, portant en creux la préoccupation de la durabilité
- Les communs de la connaissance, qu'il ne s'agit pas seulement de préserver mais aussi d'enrichir, notamment grâce à l'envergure du cercle d'utilisateur-ice-s (logiciels libres, archives ouvertes, Wikis, MOOCs, etc.)
- Les communs culturels qui sont des biens accessibles, plus ou moins localisés (une tradition culinaire peut rester dans sa région d'origine ou s'étendre), collectifs (un genre littéraire ou musical n'appartient à personne) et dont la population des bénéficiaires/usager-ère-s dépasse en général celle des commoners, ce qui nécessite la mise en place de règles externes en plus des règles internes (les licences Creative Commons définissent ainsi les droits des usager-ère-s pour protéger les auteur-ice-s)
- Les communs territoriaux qui émergent d'une situation de proximité géographique, comme un cadre urbain/rural, les monnaies locales ou les ZAD.
- Les communs sociaux, qui correspondent aux domaines que des citoyen-ne-s revendiquent de pouvoir gérer collectivement, souvent en réaction à l'expérience d'inégalités et de solution inefficaces imposées en haut (ainsi, à Marseille, des habitant-e-s des quartiers nord, ont organisé un système de récupération de fruits et de légumes)
- Les communs urbains, dont la notion a été beaucoup mobilisée en référence aux mouvements pacifiques d'occupation d'espaces publics (Occupy Wall Street, Nuit Debout...), désignent les nouvelles formes de relation de l'individu au collectif et du collectif à l'espace urbain qui

sont autant de nouvelles formes de vivre ensemble allant au-delà de l'expression des besoins. Le lien est fait avec la notion de « droit à la ville »⁵ au cœur d'un urbanisme fondé sur la participation active et transversale des citoyen-ne-s (comme les supermarchés coopératifs et participatifs).

L'ouvrage se clôt en examinant plusieurs implications du concept de commun. L'auteur explique que les communs existent d'abord comme des innovations sociales portées par une vision collective, contribuant à remettre en avant la valeur sociale des réalisations, à contrepied de la valeur marchande. Les communs se comprennent aussi comme nouveau régime de solidarité en réponse aux défaillances des politiques sociales (« quartiers abandonnés », « déserts médicaux »...).

De nouvelles questions se posent. Dans quelle mesure les communs peuvent-ils constituer la base d'un changement profond de nos sociétés (économique, social, juridique et politique)? Comment « produire en commun »? Qui crée de la valeur et qui en capte les bénéfices? Quelles formes organisationnelles et institutionnelles prendre (SCOP, SCIC, CAE)? Le lien entre communs et innovation est-il prédateur (appropriation de l'intelligence collective, apparition de nouvelles enclosures) ou vertueux (déplacement de l'innovation vers les communs)? Quelle évolution du contexte juridique à venir suite à la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014? L'auteur conclut que même s'il est prématuré d'annoncer le passage à une nouvelle société post-capitaliste, fondée sur le partage et l'action collective, un nouveau contre-pouvoir citoyen se constitue et conduit dès maintenant à inventer une nouvelle économie politique des communs. On peut penser que les tiers-lieux peuvent, à leur manière, représenter cette transition. Mais si les tiers-lieux peuvent prendre la forme de communs (communs territoriaux), on peut aussi imaginer qu'ils peuvent faire l'objet d'enclosures et se rapprocher de formes plus proches du marché. Comprise ainsi, la notion de commun constitue à mon sens un horizon et un cap à garder pour les tiers-lieux.

⁵ Lefebvre H. Le droit à la ville, Editions Antropos, Paris, 1968.

« En communs : une introduction aux communs de la connaissance »

De Hervé Le Crosnier
C&F éditions, 2015
Par Martin Crepet

Hervé Le Crosnier est enseignant-chercheur à l'Université de Caen Normandie. Ses enseignements portent sur les technologies de l'internet et la culture numérique. Il est également fondateur et éditeur chez C&F éditions, spécialisée sur la culture numérique et sa critique.

Paru en 2015 aux éditions C&F, *En communs : une introduction aux communs de la connaissance* est un recueil d'articles écrits entre 2004 et 2014. Les articles ont été regroupés en deux parties, l'une sur la théorie des biens communs et l'autre sur les communs de la connaissance. Chaque texte est contextualisé puis édité comme initialement. Les documents présentés sont principalement publiés dans des périodiques variés (Alternatives Economiques, Hermès, Bibliothèque(s), Documentaliste - Sciences de l'information, Arabesques...), également des textes rédigés pour des ouvrages, pour des conférences, des colloques, des séminaires ainsi qu'un poème de Gaston Couté *Les mangeux d'terre*. Les publications se situent dans des revues professionnelles d'Information-Documentation (Association des Bibliothécaires de France, Association des professionnels de l'information et de la documentation, Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur...). Certains sont aussi à destination d'un public plus éloigné des thématiques précédemment citées mais que l'on peut considérer comme militant et engagé (association ATTAC, Confédération paysanne).

Le regroupement de ces textes vise à défendre le postulat selon lequel les communs de la connaissance apporteraient une réponse à de nombreux défis contemporains notamment dus aux échecs économiques, sociaux, écologiques et démocratiques des politiques néo-libérales. Le partage des connaissances permettrait de réaliser la paix et les autres droits fondamentaux, tandis qu'une marchandisation des connaissances serait source d'exclusion, de restriction des savoirs et de limitation de leur circulation. D'après l'auteur, la théorie des communs est alors à considérer comme un outil pour créer un imaginaire politique visant à l'émancipation.

Dans les sociétés capitalistes modernes, les communs ont longtemps été considérés uniquement du prisme de la théorie économique. Paul Samuelson, prix Nobel d'économie, distingue biens privés et biens publics en 1954. Toutefois, le commun, à la différence d'un bien public non-exclusif et non-excluable, dispose d'un caractère épuisable soit de

la ressource soit de la communauté. L'essai *The Tragedy of the Commons* publié en 1968 par le biologiste et écologue américain Garrett Hardin va fortement impacter l'imaginaire autour des communs. Un comportement économique rationnel des agents autour d'un bien en accès libre et disponible en quantité limitée va mener inévitablement à sa surexploitation puis sa disparition. La solution avancée par beaucoup d'économistes passe alors soit par la création de droits individuels de propriété, soit par la gestion du bien commun par la puissance publique. Elinor Ostrom, politologue et économiste américaine, prix Nobel d'économie en 2009, se distingue de ces derniers. Selon elle, la notion de commun est à différencier de la seule ressource offerte en partage. Il s'agit d'un système, d'une architecture où le partage de la ressource est à l'origine du regroupement en communauté. Ainsi il n'existerait pas une tragédie des communs mais davantage des problèmes différents avec de nombreuses solutions pour y répondre.

Hervé Le Crosnier avance l'urgent besoin de reconnaître l'intérêt des communs car ces derniers sont menacés d'accaparement ou d'une transformation néfaste pour l'humanité comme les communs universels : le climat, l'eau, la biodiversité, les océans... Face aux enjeux à venir, les sociétés contemporaines ont besoin d'une perspective collective positive, qui peut provenir d'une approche politique des communs basée sur les divers types de biens dont le partage, la préservation et l'usage collectif rythment la vie quotidienne. L'auteur va utiliser différents termes pour parler des communs privilégiant la compréhension des lectrices et lecteurs. Il mentionne l'existence de différentes appellations mais le débat autour du terme employé n'est pas indispensable selon lui.

L'association Vecam utilise « communs de la connaissance » dans l'ouvrage *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance* Association Vecam, C&F, 2011. Pierre Dardot et Christian Laval se réfèrent au terme de « commun » dans *Commun : essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La découverte, 2014. Achille Mbembe préfère la dynamique d'« En-commun » dans la vidéo *En-commun*, Afropixel #3, 2013.

Historiquement, la notion des communs est fortement liée au foncier toutefois avec l'émergence du numérique et les modes de construction collaborative de l'internet, les communs de la connaissance prennent une importance majeure.

Le mouvement des enclosures en Angleterre voit l'accaparement de terrains communaux et d'exclusion de leurs usager·e·s. Ces terres sont réservées à quelques personnes choisies par le propriétaire. Le terme d'enclosure désigne alors le phénomène de privation d'un bien commun. En plus de la propriété foncière, se pose également la question de la propriété intellectuelle, passant par des brevets sur des savoirs faire, des innovations... Les communs peuvent aussi être considérés comme un patrimoine à défendre, «les biens publics mondiaux». Dans les années 2000, le développement d'internet et du numérique ont participé au renouvellement de la question des communs. Internet était considéré par ses ingénieur·e·s comme un bien commun. De même, lorsque Tim Berners-Lee invente le web, il le met à disposition du domaine public. On parle alors des utopies de l'internet qui démontrent un pouvoir mobilisateur fort et une dimension de force de proposition pour réorganiser la «société des savoirs partagés». Le mouvement des logiciels libres, initié par Richard Stallman, a été précurseur dans le développement des communs de la connaissance. Le logiciel comporte trois dimensions : une œuvre de création, un travail incrémental et une production de connaissances. Il est développé par la communauté des informaticien·e·s. Tout ce qui limite l'accès au code source du programme va limiter la diffusion de la connaissance, privatiser les contenus et brider la créativité. Hervé Le Crosnier avance qu'il ne s'agit

pas que d'un outil mais d'un «système monde» où se glisse la majeure partie des activités humaines. Il mentionne André Gorz, philosophe et journaliste français, qui utilisait l'expression de «logiciarisation de toutes les activités humaines». Le mouvement du logiciel libre prône 4 libertés : d'exécuter, d'étudier, de redistribuer et d'améliorer. En 1989, Richard Stallman crée le General Public Licence (GPL) qui autorise tout usage mais contient celui qui s'appuie sur du code libre à rendre à la communauté les ajouts ou corrections éventuellement apportés. Le mouvement des logiciels libres est un symbole des communs numériques. Il va influencer d'autres mouvements comme celui des créations ouvertes Creative Commons (CC), les chercheur·se·s qui demandent un libre accès aux données scientifiques ou bien les encyclopédies en ligne collaboratives comme Wikipédia. Le numérique est aussi soumis à des enclosures à tel point que James Boyle parle alors d'un «second enclosure movement». Les communs numériques peuvent être attaqués par voie juridique, via l'extension du régime de propriété, ou technique, via les DRM, Digital Rights Management, des verrous numériques bloquant l'ouverture des documents numériques. Ils sont également menacés par l'élaboration de normes sociales comme la promotion des mérites du marché et de la richesse individuelle. Le numérique est un terrain d'expérience majeur pour les nouveaux communs grâce à sa plasticité, à sa capacité à coordonner des individus à distance et de façon asynchrone et de permettre un travail incrémental. C'est un outil précieux mis à disposition des acteurs des communs.

Par delà les différences de nature des ressources communes concernées, l'activité sociale des humains qui créent, maintiennent, défendent et partagent ces ressources est essentielle. Cette pratique sociale coopérative et les formes de gouvernance qui peuvent lui être associées constituent le moteur principal des communs. Une personne se retrouvant membre de la communauté de gouvernance d'un bien ou d'un projet commun appartient à une «communauté de choix» : il s'investit dans la création la gestion et le partage d'une ressource, dans la mise en place d'un projet collectif ayant

un objectif commun à défendre. Les communs ne sont pas figés une fois la ressource commune partagée entre divers acteurs. Il s'agit en permanence de les gérer, les maintenir, les étendre et de garantir qu'ils ne soient ni enclos, ni détruits. C'est une construction sociale autour d'une ressource ouverte en partage qui construit le commun. Une nouvelle forme d'enclosure se développe alors lorsque des entités viennent diminuer les capacités d'action de celles et ceux ayant pris en charge le commun. Pour se protéger des ces enclosures, l'activité collective, les objectifs que se fixe la communauté, les modes de gouvernance et les droits vont être déterminants. Cela peut se traduire par une production collective qui va instaurer des normes juridiques, des principes de comportement des acteurs et une architecture spécifique de la ressource. Ainsi, les communs peuvent apporter un autre regard sur la construction d'un monde qui serait plus égalitaire, participatif et respectueux de la planète comme de la vie des gens. Les communs sont une approche politique du partage des ressources, une définition collective de l'activité humaine. Elinor Ostrom et l'école de Bloomington ont fait émerger 8 principes de communs efficaces : des groupes aux frontières définies ; des règles régissant l'usage des biens collectifs qui répondent aux besoins et spécificités locales ; la capacité des individus concernés de les modifier ; le respect de ces règles par les autorités extérieures ; le contrôle du respect des règles par la communauté qui dispose d'un système de sanctions graduées ; l'accès à des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux ; la résolution des conflits et activités de gouvernance organisée en strates différentes et imbriquées. L'application de ces principes est un signe de communs capables de perdurer dans le temps et de rendre les services attendus aux usager·ère·s. Hervé Le Crosnier avertit qu'il existe différents usages des termes causant parfois une confusion des discours et pouvant mener à du « commons washing ».

Hervé Le Crosnier avance quatre critères pour aborder les communs : la nature de la ressource offerte en partage ; les

risques d'enclosure sur la ressource ; les règles de droits et les formes de propriété qui s'appliquent- le cas échéant les contrats ou licences ; les formes de gouvernance adoptées par les communautés gérant ce commun. Il souligne une tendance à considérer les formes de gouvernance comme l'aspect central des communs. Or « à trop généraliser les communs et à les réduire à une activité collective auto-organisée, on risque de vouloir faire entrer dans un même moule toutes les actions sociales, au risque de perdre les spécificités des communs ». Prendre la ressource en partage comme centralité de la réflexion permet de multiplier les expériences des communs et éviter leur idéologisation. L'auteur distingue deux types de ressources offertes en partage. Les ressources additives sont valorisées à chaque fois qu'un·e usager·ère vient y puiser. Ce sont généralement des ressources numériques comme Wikipedia ou un logiciel libre. Les ressources soustractives sont en danger de surexploitation, de dégradation par un partage non maîtrisé et non durable. Ce sont généralement des ressources naturelles non renouvelables. Les risques d'enclosure sont présents quelque soit la nature de la ressource, trois types de menaces planent : celles sur les ressources, celles sur les communautés et celles sur l'activité de mettre en commun, « commoning ». Elinor Ostrom rappelait que « chaque commun est un cas particulier ». De ce fait, les droits applicables aux communs doivent être modulés, adaptés selon le type de communs.

« Chaque commun est un cas particulier »

Étudier les communs et faire vivre l'idée d'organisation collective est un des moyens de défense des droits fondamentaux au XXI^e siècle. Les communs se renouvellent en permanence et s'adaptent aux questions à résoudre, leur étude ouvre la question des droits collectifs ainsi que des droits des générations futures. Les droits fondamentaux sont

inscrits dans différents textes comme la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ou bien les constitutions de certains pays occidentaux. Toutefois, leur application se révèle loin d'être à la hauteur en termes de répartition des richesses, d'accès au logement, à l'éducation, à la santé. Les libertés publiques et le droit à la vie privée sont en danger avec l'augmentation de la surveillance et du traçage du aux technologies du numériques. Selon l'auteur, les communs permettent une approche capable d'initier des changements radicaux sur les valeurs et les objectifs sociaux en faisant concrètement l'expérience, ressource partageable par ressource partageable. Il préconise notamment de s'appuyer sur le droit, sur sa capacité imaginante et sur une approche plus subtile que la binarité de la propriété, pour permettre aux communs de périliter. Cela suppose une autre approche du droit et des relations commerciales pour construire la société de demain.

L'ouvrage *Culture numérique* de Dominique Cardon publié par Les presses de Science Po en 2019 résonne dans son intégralité avec l'ouvrage d'Hervé Le Crosnier. Il vient fournir davantage d'informations sur la généalogie d'internet avec par exemple en 1996, le discours de John Perry Barlow (hippie, membre de The Well et parolier des Grateful Dead) «la déclaration d'indépendance du cyberspace» qui soutient l'idée que le web appartient aux individus, et non aux états, qu'il est un espace qui doit être collectif et collaboratif. Le chapitre 2 «Le web, un bien commun» détaille la création du web, son développement par l'innovation ascendante par les utilisateur-riche-s selon Eric von Hippel. Dominique Cardon avance que le web est une immense fabrique d'externalité positive. Tous ceux qui publient, partagent, produisent sur le web, augmentent l'attractivité du réseau. L'intelligence collective est une des externalités positives qui résulte de l'activité des internautes. En permettant d'échanger des informations à grande échelle, le web encourage deux modèles de production de la valeur, l'un est génératif (ce sont les communs), l'autre est extractif (les GAFAM si appropriation de l'intelligence collective des internautes).

L'article «Les communs : levier pour l'enseignement (du) numérique à l'école» de Louise Merzeau et Hélène Mulot publié dans *Hermès, La Revue* en 2017 avance que l'enseignement des communs à l'école est pertinent. Les élèves n'étant pas de dociles utilisateur-riche-s, plutôt que de réduire le numérique à une conception instrumentale, celui-ci doit être considéré comme un environnement à investir et transformer collectivement. L'enseignement des communs rassemble des enjeux pédagogiques, démocratiques, éthiques et philosophiques. Il développe un apprentissage critique des dispositifs, des modes de gouvernance et des logiques communautaires, là où ne prévaut encore souvent que l'analyse des discours médiatiques. Surtout, il fait des apprenants les véritables acteurs de leur avenir numérique, dans une école soucieuse de «faire société», qui prend en compte leurs usages, tout en les conduisant vers des pratiques concertées propres à réduire les inégalités.

En France, le mouvement Tilios vise à porter la culture du logiciel libre pour penser et agir dans les Tiers-Lieux et sur l'infrastructure nécessaire aux Tiers Lieux, qu'elle soit numérique ou non numérique. Il explore les atouts et limites de cette culture du libre appliquée à des lieux, et se confronte à d'autres cultures (architecturale, artistique, d'éducation populaire, économique, etc...) dans le but de mieux faire tiers-lieux. Depuis 2012, le réseau Tiers Lieux Libres et Open Source (TiLiOS) se développe en France comme amortisseur social en creux des transformations de la société, accélérées notamment par les technologies de l'information et de la communication. L'association Poc Foundation est une structure juridique de soutien au mouvement TILIOS. Elle peut recevoir des dons et financements et appuie les communs des tiers-lieux et les pratiques de documentation. Créée en 2014, elle fut mise en sommeil en 2018 puis réactivée en 2022.

«Bene Comune» et Usage Civique à Naples : un modèle inspirant d'auto-gestion et de valorisation non économique du patrimoine délaissé

Octobre 2024

Par Robin Girard

Contexte de l'article : La découverte des espaces communs à Naples fait prendre conscience de la riche diversité des modèles d'occupation de lieux, notamment dans un contexte d'espace délaissé et de patrimoine vacant. En France, plusieurs dynamiques ont explosé ces dernières années avec le développement de nouveaux ou d'anciens acteurs liés à la culture, l'urbanisme, l'ESS. Une dynamique autour des tiers-lieux, particulièrement accompagnée par des institutions publiques, et une dynamique autour de l'urbanisme transitoire, avec des occupations temporaires de lieux souvent portées par des acteurs privés.



L'ouverture sur un autre contexte, notamment le contexte socio-politique et légal en Italie, et la mise en parallèle avec l'approche juridique française permettrait peut-être de porter une nouvelle voix, un nouveau modèle d'occupation de lieu, d'auto-gestion et de valorisation non-économique du patrimoine, sur notre territoire. L'article dresse rapidement l'historique du mouvement autour des biens communs en Italie, et particulièrement à Naples. Il s'intéresse ensuite à plusieurs occupations de couvents, en dressant notamment le cadre juridique de l'usage civique, à travers l'exemple de «L'Asilo Ex Filangieri». Il finit enfin avec la présentation d'une proposition de loi constitutionnelle française existante sur la notion de bien commun.

À la frontière entre le squat et le tiers-lieu institutionnel, entre l'initiative communautaire spontanée et les espaces collaboratifs plus formels, les communs de Naples illustrent une pratique citoyenne autonome dans laquelle une communauté diversifiée d'acteur-ice-s s'engage activement dans la réhabilitation et la valorisation du patrimoine délaissé, grâce à sa remise en usages. L'histoire de la ville, la mémoire de ses bâtiments, le contexte politique ou socio-économique nous permettent de mieux appréhender comment des collectifs de citoyen-ne-s ont réussi à instaurer un rapport de force au travers d'occupations culturelles illégales. Un rapport de force avec les institutions aboutissant à un processus de législation et de légalisation des pratiques citoyennes qui relevaient de l'informel auparavant : l'usage civique. Dans la mouvance contestataire des années 1970 et notamment dans le mouvement autonome en Italie, des mouvements sociaux d'occupations de lieux apparaissent à Rome, Bologne, Naples. Ces «centri sociali» sont anticonformistes et représentent une contre-culture qui cherche à disposer de ses propres espaces. Ils incarnent un lieu où des gens, souvent des jeunes, produisent des activités sociales, culturelles et politiques dans une optique anti-marchande et dans un cadre de vie qui se veut alternatif, et offrent alors un cadre à la jeunesse qui cherche à s'épanouir artistiquement

ou organiser des mouvements de protestation. Des bases d'actions qui incarnent différentes politiques, anarchistes, communistes, etc. Les espaces communs napolitains d'aujourd'hui s'inscrivent dans cet héritage des «centri sociali», mais s'en détachent par leur nouvelle approche juridique, l'usage civique, qui leur autorise mais surtout leur garantit une auto-gestion du lieu comme «bien commun urbain» et une autonomie vis-à-vis de la mairie de façon légale.

Cette notion du «Beni Comuni» est primordiale en Italie. Profondément renouvelée dans son approche théorique classique grâce aux travaux d'Elinor Ostrom dans les années 80, la notion de bien commun montre comment des communautés de taille limitée parviennent à organiser la gestion de certaines ressources communes. Une gestion collective qui doit permettre à ce que tous les membres de la communauté puissent y accéder, sans que la ressource ne s'épuise.

Introduite en 2008 par les travaux de la commission Rodotà sur les Biens Publics, elle sera ensuite appropriée et défendue par les citoyen-ne-s, habitant-e-s et collectifs en 2011, lors du référendum sur la privatisation du service hydrique italien. 27 millions de citoyen-ne-s italien-ne-s se prononcent alors pour que l'eau soit considérée comme un bien commun et pour que la gestion publique du service de l'eau échappe au secteur privé et aux logiques du marché. Dans la foulée, Naples devient la première commune italienne à appliquer la volonté des électeur-ice-s exprimée dans ce référendum : la société anonyme qui gérât la distribution de l'eau à Naples devient une entreprise spéciale de droit public que l'on nomme : «Acqua Bene Comune Napoli». Dans le même temps, des expériences citoyennes d'occupations d'espaces se développent. Naples est une ville avec une architecture et un urbanisme qui reflètent son passé : ses quartiers populaires et étriés, ses bâtiments royaux, ses églises par dizaines, ses couvents et monastères majestueux. Un patrimoine luxuriant culturellement mais qui manque d'entretien par manque de moyens investis. De nombreux couvents finiront, après avoir été reconvertis dans différents usages, par fermer et être progressivement

abandonnés, démantelés, voire oubliés, comme invisibilisés du patrimoine urbain. À «l'Asilo ex Filangieri», un collectif d'artistes et travailleur-se-s de la culture occupe cet ancien couvent délaissé en plein centre historique. En réhabilitant le lieu par l'usage, dans une logique de gouvernance ouverte, et en plaidant pour une politique des communs culturels, le collectif réussit à créer un rapport de force et démontre l'intérêt public d'une telle démarche d'occupation. En 2012, le «Laboratoire de Naples pour une Constituante des biens communs» est mis en place, par la municipalité entre autres. Ce laboratoire réalise un inventaire cartographié des biens de la commune abandonnés et inutilisés, en collaboration avec la direction du Patrimoine de la mairie et les associations de citoyen-ne-s. L'Asilo sera reconnu par le Conseil municipal de Naples comme un «bien commun géré par une communauté ouverte» et considéré comme un «lieu d'expérimentation d'une démocratie participative» dans le domaine de la culture.

Ces mêmes années, la population italienne et particulièrement napolitaine prend largement conscience d'un scandale politico-mafieux de gestion de déchets, souvent toxiques. Ce scandale prendra le nom de «Terra dei fuochi» qui veut dire Terre de feu. Depuis les années 80, des milliers de tonnes de déchets divers ont été enfouis ou brûlés en Campanie (Région de Naples), sous couvert des autorités et de la Mafia, conduisant à un désastre sanitaire et environnemental. Ce sujet commun rassemble les habitant-e-s, associations et collectifs lors de grandes mobilisations et manifestations à Naples en 2013. Les espaces communs occupés serviront alors de base d'actions militantes et citoyennes.

Depuis, plusieurs lieux et notamment des couvents historiques ont pu être réhabilités grâce à des mouvements d'occupations reconnus sous cette catégorisation d'usage civique. «L'Ex Opg, Je So Pazzo» par exemple, cette ancienne prison psychiatrique qui a fermé en 2008 après un long passé de dégradation des soins apportés aux personnes en service psychiatrique, reprend aujourd'hui soin de ses usager-e-s en proposant des services à destination des habitant-e-s :

Échographies, consultations gynécologiques, cours d'italien à destination de migrant·e·s, accueil de jour, ateliers débats sur des thématiques liées au soin, à la psychiatrie... Le premier étage a pu être rénové et les équipements achetés, tout cela en auto-gestion, grâce à des appels aux dons et des événements contributifs. Il dispose d'un espace de soin équipé et occupé par des médecins bénévoles, d'une salle d'étude et bibliothèque (dans l'ancien parloir), d'une salle de sport et d'escalade, d'un espace extérieur végétalisé. Le deuxième étage lui est encore dans son état d'origine, composé notamment de nombreuses cellules, qui gardent encore les traces et stigmates de son ancien usage. Une mémoire visible et présente dans les murs, qui se transmet de génération en génération.

Au «Scugnizzo Liberato», la même logique de réappropriation du bien public ou privé est à l'œuvre. Le Scugnizzo Liberato ou «le voyou libéré», était une ancienne prison pour mineur·e·s. Lors des mouvements d'occupation de lieux dans les années 2000, des étudiant·e·s investissent l'espace, abandonné depuis plus d'une décennie, avec la volonté de redonner cet espace aux jeunes du quartier souvent déscolarisé·e·s et éloigné·e·s de la culture, du sport, de l'enseignement. On y trouve aujourd'hui différents espaces, un terrain de foot en plein cœur du bâti, un salon de coiffure, un théâtre, une salle de boxe, une ressourcerie. À «l'Asilo», à «l'Ex OPG, Je So Pazzo» et au «Scugnizzo Liberato», les stratégies d'occupation du lieu et de remise en usage sont semblables, et font également écho à d'autres chantiers et projets de permanences architecturales en France. L'idée est de réhabiliter soit même et par l'usage l'espace occupé. Une itération, qui permet d'ouvrir, espace par espace, salle par salle, étage par étage un bâtiment de plusieurs milliers de mètres carrés, souvent vétuste. Les travaux sont décidés en assemblée, afin de définir leur budget et leur modalité d'exécution. Ils sont réalisés sous forme de workshop intégrant les jeunes du quartier, le chantier permet alors d'apprendre, et ils sont financés grâce à des événements organisés au sein du lieu ou des appels aux dons.



Et en France alors ?

Alors qu'à Naples, les communautés qui occupaient illégalement ces lieux en sont désormais reconnues co-gestionnaires avec la municipalité ; les politiques municipales et nationales françaises en termes d'occupations illégales elles, sont plutôt libéricides, autoritaires et aboutissent la majorité du temps à des expulsions et fermetures, voire destruction des lieux occupés.

En termes (de traductions) juridiques, la notion de bien commun est inconnue en droit français. Un dispositif existant important de catégories et d'institutions juridiques peut, en théorie, être mobilisé pour élaborer des régimes juridiques complexes. Ces régimes ont pour objectif principal de protéger certaines ressources essentielles ou d'en assurer un usage partagé et équitable au sein de la communauté. Cette approche juridique multidimensionnelle permet d'adapter les cadres légaux aux spécificités de chaque ressource et aux besoins variés des différents acteurs impliqués dans leur gestion et leur utilisation : Il existe les « choses communes » non susceptibles d'être appropriées, et les « choses hors commerces », qui constituent les échanges qui sortent des circuits civils ou commerciaux. Diverses institutions juridiques organisent également la propriété, l'usage et la jouissance de certains biens : le domaine public en droit administratif ou de la propriété intellectuelle, les modes collectifs de propriété privée, comme l'indivision, la copropriété..., les licences libres, permettant leur autorisation d'exploitation. Enfin, le droit reconnaît diverses prérogatives pour porter atteinte à la propriété privée à des fins d'intérêt général, droit d'expropriation, droit de préemption... Un ensemble de dispositions utiles mais qui ne remet pas en cause cette revendication légitime et pertinente d'inscrire la notion de bien commun dans le droit français. Une consécration dans la constitution permettrait alors une prise de conscience collective, au-delà d'un processus de législation utile face aux crises environnementale, sanitaire, sociale, économique de notre temps. Une revendication rapportée sous forme de

proposition de loi constitutionnelle devant la commission des lois en décembre 2020, à la demande du groupe socialiste, écologiste et républicain. Le texte comprenait un ensemble de dispositions visant deux objectifs plus largement :

- Autoriser le législateur à porter plus largement atteinte au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre à des fins d'intérêt général.
- Questionner la notion de souveraineté étatique, en participant à l'élaboration d'un Etat de droit opposable aux Etats ». L'un des moyens selon le rapport est l'inscription dans la loi fondamentale française des notions de « biens communs », de « communs » et de « biens communs mondiaux ». Malheureusement, la commission des lois n'a pas adopté la proposition de loi constitutionnelle, sa rédaction apparaissant trop inaboutie et ses effets juridiques trop incertains (229 voix contre, 92 pour).

Malgré l'apparition positive et l'augmentation de projets d'occupations culturelle, sociale, expérimentale, que l'on voit se matérialiser sous la forme de Tiers-lieux, le modèle porté à travers ces lieux semble souvent s'éloigner du modèle italien. Ce dernier émane d'une volonté d'acteurs citoyens aboutissant à l'occupation pérenne d'un lieu, contrairement au modèle répandu en France, qui provient d'acteurs publics ou privés et qui s'inscrit la plupart du temps soit dans une dynamique institutionnelle portée par l'Etat, soit dans une dynamique d'urbanisme transitoire produisant des logiques d'occupation temporaire, et reproduisant parfois des schémas de gestion locative marchande d'espaces, de gentrification des territoires et de cannibalisation de l'espace délaissé disponible.

La notion d'usage civique importé sur le territoire français et faisant cadre juridique, dans un contexte plus large de valorisation par l'occupation de « biens communs » permettrait de trouver un équilibre entre une intervention d'acteurs issus des institutions publiques et/ou d'organismes privés de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et une capacité d'auto-organisation et d'auto-réglementation citoyenne issues de collectifs indépendants et d'habitant-e-s.

**Revue réalisée dans
le cadre du Diplôme
Universitaire « Espaces
Communs » co-fondé
et co-dirigé par Yes
We Camp, Ancoats et
Co-design-it**

**Auteurs de la revue 2025,
apprenant·e·s du
Diplôme Universitaire
« Espaces Communs »**

Joanne Journée
Julie Auffray
Stanley Cambot
Guilhem Bousquet
Pauline Dutheil
Lise Dary
Sarah Benabou
Yoann Guyot
Jeanne Piacentino
Léa Finot
Delphine
Simon-Baillaud
Raphaël Reinecke
Martin Crepet
Robin Girard

Cette revue est née de l'envie de partager les productions des apprenantes et apprenants du diplôme universitaire «Espaces Communs», et de rendre visible ces communs de la connaissance nés au contact d'*Espaces Communs* en France et en Europe. Les travaux sont sélectionnés à partir d'une thématique définie chaque année par l'équipe éditoriale et pédagogique.

Le Diplôme Universitaire «Espaces Communs» est une formation continue de 140 heures, en immersion, au contact direct de tiers-lieux en France et en Europe. On plonge dans l'économie de ces lieux, leur gouvernance, leurs statuts juridiques et fonciers, leur genèse, et toutes leurs bonnes pratiques. C'est un dispositif multipartenarial (Yes We Camp, Ancoats, Université Gustave Eiffel), qui forme des professionnel·le·s de différentes disciplines (urbanisme, art, culture, travail social, architecture, design de politiques publiques) aux méthodologies à l'œuvre dans les «Espaces Communs» (lieux hybrides, friches culturelles, tiers lieux...)

Coordination éditoriale

Elsa Buet, Arnaud Idelon,
Rosalie Moreau et Robin Girard

Production

Association Yes We Camp

Graphisme

Atelier Moustier

Impression

Ott imprimeurs - Juin 2025

ISSN 3077-7836

Tarif 5€

L'ensemble des contenus de cette édition sont publiés sous Licence Creative Commons CC-by-SA



* YES WE CAMP



ANCOATS

